



# COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'AMÉNAGEMENT ET DE COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES



## PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

DOSSIER D'INFORMATION

LYON - 2 FEVRIER 2009



**Ce dossier est téléchargeable sur :**

[www.premier-ministre.gouv.fr](http://www.premier-ministre.gouv.fr)

[www.relance.gouv.fr](http://www.relance.gouv.fr)

[www.diact.gouv.fr](http://www.diact.gouv.fr)



**PREMIER MINISTRE**

MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE  
CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE

DELEGATION INTERMINISTERIELLE  
A L'AMENAGEMENT ET A LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES












# SOMMAIRE






## INTRODUCTION : LE PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE ET SA DECLINAISON TERRITORIALE

### A - PROGRAMME EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT PUBLIC

#### 1. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS CIVILS





-  Améliorer l'entretien du réseau routier national et moderniser les itinéraires
-  Sécuriser le réseau ferroviaire et accélérer son développement
-  Faciliter la réalisation de grands projets fluviaux et portuaires
-  Amplifier le financement d'opérations d'investissements en Outre-mer
-  Accélérer la réalisation d'opérations d'investissement cofinancés par le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et soutenir l'effort d'Investissement en faveur de la Corse
-  Améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles
-  Sécuriser les hôpitaux psychiatriques et accroître l'offre de soins pour malades difficiles
-  Amplifier les aides à l'investissement des établissements médico-sociaux au bénéfice des personnes âgées dépendantes et des adultes handicapés
-  Contribuer à la dynamique de relance par un effort exceptionnel d'investissement de grandes entreprises publiques.

#### 2. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE



-  Conforter les contrats de partenariats des établissements retenus dans le cadre de « l'Opération Campus »
-  Améliorer la sécurité des établissements universitaires et leur accessibilité aux personnes handicapées (opérations hors CPER)
-  Accélérer la réalisation de la fin des Contrats de plan État-régions 2000-2006 et des Contrats de projets Etat-régions 2007-2013
-  Assurer le financement de très grandes infrastructures de recherche et la rénovation de la flotte océanographique
-  Soutenir l'investissement dans les nanotechnologies





### 3. PATRIMOINE

-  Poursuivre, anticiper et amplifier l'effort d'amélioration du patrimoine du ministère de la Justice
-  Soutenir et accélérer les projets du ministère de la culture ainsi que l'entretien et la restauration des monuments historiques.
-  Rénover l'Immobilier de la défense par un programme exceptionnel de remise aux normes des installations militaires
-  Un « État exemplaire » dans la rénovation de ses bâtiments et l'aide à la dépollution et la réhabilitation de friches industrielles






### 4. DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

-  Soutenir l'investissement des collectivités territoriales par une modification du régime de versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
-  Assurer un soutien renforcé de l'Etat aux grands projets structurants


### B - SOUTIEN EXCEPTIONNEL A L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET A L'EMPLOI

-  Engager des actions ciblées en faveur du tissu économique de PME et TPE
-  Accompagner les mutations économiques dans les territoires en difficulté

### C - EFFORT EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE LA SOLIDARITE

-  Soutenir la construction et l'accès social à la propriété
-  Accélérer les opérations de rénovation urbaine
-  Lutter contre l'habitat indigne et favoriser la rénovation thermique du parc privé
-  Développer les actions en faveur de l'hébergement et des structures d'accueil
-  Aider les plus modestes par le versement d'une Prime de solidarité active

### D - ACCOMPAGNEMENT EUROPEEN DU PLAN DE RELANCE

-  S'appuyer sur le plan de relance européen pour apporter des ressources complémentaires aux investissements publics sur les territoires

### E - DISPOSITIONS TRANSVERSALES DE GESTION ET DE SUIVI

-  Dispositions transversales de gestion et de suivi



## LE PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE ET SA DECLINAISON TERRITORIALE

Le Président de la République a présenté lors de son discours de Douai, le 4 décembre 2008, les grandes lignes du plan destiné à créer les conditions d'une relance rapide et durable de l'économie française.

Le plan de relance s'inscrit dans une série de mesures prises depuis le second semestre de l'année 2008 par le Président de la République et le Gouvernement pour stimuler l'économie et la croissance.

Celles-ci comprennent, outre les 26,5 milliards d'euros pour le plan de relance :

- 10 milliards d'euros de baisses d'impôts en 2008 et 2009 en faveur de l'activité et du pouvoir d'achat des ménages ;
- 9,8 milliards d'euros consacrés à la revalorisation des prestations sociales et à la création du RSA pour que la solidarité nationale joue à plein ;
- 6 milliards d'euros de dotations au Fonds stratégique d'investissement pour soutenir et protéger les entreprises françaises.

Depuis l'été 2008, le Gouvernement est par ailleurs intervenu à plusieurs reprises pour surmonter la crise financière qui s'est révélée en septembre avec la faillite de banque Lehman Brothers.

L'Etat est intervenu au capital de DEXIA en difficulté. Il apporte sa garantie aux prêts octroyés aux banques dans la limite de 320 milliards d'euros afin d'assurer la stabilité du système bancaire. 21,5 milliards d'euros ont été injectés dans le capital de six banques françaises afin qu'elles prêtent davantage. L'Etat octroie des garanties aux assureurs crédit pour qu'ils poursuivent leur activité et complète la garantie des risques qu'ils ne veulent plus prendre à 100 %.

Ces soutiens ont été complétés par des mesures directement orientées vers les entreprises. Ainsi, 22 milliards d'euros ont été injectés pour assurer le financement des PME, premier employeur des Français. Et, un effort de 1 milliard d'euros a été consenti en faveur des filiales financières des constructeurs automobiles.

### I - LE PLAN DE RELANCE EST UN ENSEMBLE COHERENT DE MESURES

Le plan de relance se veut massif dans son volume d'intervention et rapide dans son exécution.

Le plan représente un effort de soutien à l'activité de **26,5 milliards d'euros** (soit 1,3 % du PIB), qui se répartit en trois postes principaux (voir annexe 1 pour le détail) :

- **11,4 milliards d'euros seront remboursés aux entreprises** pour desserrer les contraintes pesant sur leur trésorerie, dans le cadre des dispositions prises par la loi de finances rectificative pour 2008<sup>1</sup> ;
- **11,1 milliards d'euros concernent des interventions directes du budget de l'Etat.** Les crédits seront ouverts par la loi de finances rectificative pour 2009 ;

<sup>1</sup> Il s'agit en particulier du remboursement des créances au titre du crédit d'impôt recherche et du report en arrière de déficit, ainsi que de la mensualisation du remboursement des crédits de TVA.

- **4 milliards d'euros d'investissements supplémentaires seront réalisés par de grandes entreprises publiques**, pour moderniser et développer les infrastructures ferroviaires, énergétiques et les services postaux.

A ces interventions financières, portées par les collectifs budgétaires, s'ajoutent des propositions destinées à faciliter la réalisation de grands projets d'investissements et à alléger des procédures administratives. Il s'agit d'assurer efficacité et célérité à la mise en œuvre du plan.

Ces mesures sont définies par les décrets examinés lors du Conseil des ministres du 19 décembre 2008, par les lois de finances rectificatives pour 2008 et 2009 et par la loi d'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés.

## II - LE PLAN DE RELANCE REPOSE SUR L'INVESTISSEMENT

**Le plan de relance donne résolument la priorité à l'investissement**, qui est un facteur durable de la vie économique. Il procure de l'activité, mais aussi de l'emploi, et permet de renforcer la compétitivité du pays.

Le plan fédérera à cet effet de nombreux acteurs :

- l'Etat, qui a prévu d'investir directement 4 milliards d'euros ;
- les entreprises publiques, qui se sont engagées pour une somme équivalente ;
- et les collectivités locales, qui réalisent près des trois quarts des investissements civils publics.

Les collectivités qui s'engageront à maintenir leur niveau d'investissement bénéficieront ainsi du remboursement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), pour un montant estimé à 2,5 milliards d'euros en 2009. Cette mesure viendra renforcer de manière pérenne les recettes de leur section d'investissement.

La priorité à l'investissement est en outre concertée avec les autres Etats membres de l'Union européenne. **Le plan de relance est en ligne avec l'annonce par la Commission d'un plan européen pour la relance économique** de 200 milliards d'euros (soit 1,5 % du PIB de l'Union) approuvé au Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008. Les réponses se compléteront et les bénéfices attendus s'amplifieront grâce aux liens commerciaux.

## III - LE PLAN DE RELANCE CONTRIBUE A L'AMENAGEMENT ET A LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES

**Le plan permettra de financer des projets d'investissement**, tant dans le domaine des infrastructures de transport, que dans celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, celui du patrimoine immobilier de l'Etat (Justice, Défense, Culture), ou encore celui de la santé, du logement et de la rénovation urbaine.

Une part significative de l'effort d'investissement du plan de relance porte sur l'accélération des Contrats de projets Etat-Régions (CPER) et des Plans de développement et de modernisation des itinéraires routiers (PDMI).

**Le plan de relance concerne des projets, répartis sur l'ensemble du territoire français, choisis pour leur capacité à démarrer immédiatement, à accélérer l'activité et favoriser l'embauche, avec un effet multiplicateur** permettant d'entraîner d'autres investissements, réunissant ainsi les conditions d'un impact concret, massif et rapide pour une relance rapide et durable de l'économie.

Il a été veillé à ce que l'ensemble des régions et l'Outre-mer bénéficient du plan de relance. C'est pourquoi les listes d'opérations sélectionnées sont validées par le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT). Des cartes nationales et régionales permettent de situer les principales interventions du plan de relance.

Des cartes nationales et régionales permettent de situer les principales interventions retenues.

**Le financement de ces opérations au titre du plan de relance s'inscrit en complément des programmations annuelles classiques des ministères** dans le cadre des enveloppes budgétaires prévues par ailleurs. Les fiches présentent la programmation annuelle classique et les moyens complémentaires exceptionnels.

#### **IV - LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PLAN DE RELANCE**

Le CIACT valide les opérations présentées dans les fiches du présent dossier.

Une procédure de suivi et d'évaluation fine est mise en place afin de détecter les opérations retenues au titre du plan de relance qui prendraient du retard dans leur démarrage ou leur exécution et de leur substituer une autre opération. A cet effet, une liste d'opérations dont le démarrage est moins imminent, mais qui sont en voie de finalisation, est en cours d'établissement.

Le ministre auprès du Premier Ministre chargé du Plan de relance assurera la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ce plan, qui comporte une procédure de dégagement d'office pour les opérations qui accuseront du retard. Un comité de pilotage, présidé par le Premier ministre, comprenant le ministre chargé du Plan de relance et le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, a été constitué à cet effet et se réunira régulièrement.

Les préfets de région seront responsables du pilotage territorial et des remontées régulières d'informations.

**Le suivi du plan de relance sera assuré sur le logiciel « PRESAGE », en liaison avec la DIACT.**

Un programme spécifique a été paramétré au niveau national pour répondre aux objectifs particuliers du plan de relance, comportant notamment un système de suivi et d'alerte sur les délais de mise en place des crédits, d'engagement et de paiement.

Chaque ministère prendra en charge l'enregistrement ou le transfert des données sur PRESAGE dans son domaine de compétences.

Sur la base de ces données, **le Comité de pilotage fera le point régulièrement de l'avancement de la programmation, des délégations et engagements des autorisations d'engagements et des crédits de paiements. Il procédera le cas échéant aux réorientations nécessaires.**

Dans le prolongement de la Conférence nationale des exécutifs présidée le 16 décembre 2008 par le Premier ministre, des réunions de concertation régulières auront lieu avec les associations d'élus.

\*\*\*

## Annexe n°1 :

### Répartition par type de mesures des financements du plan de relance de l'économie

*En milliards d'euros*

#### **Mesures pour favoriser la trésorerie des entreprises**

- remboursement des sommes dues au titre du crédit impôt recherche	3,8
- remboursement des reports en arrière de déficit d'impôt sur les sociétés	1,8
- mensualisation du remboursement de la TVA	3,6
- amortissement accéléré des investissements	0,7
- avances versées sur les marchés publics de l'Etat	1,0
- paiement des dettes envers les fournisseurs de la Défense	0,5
<b>Total</b>	<b>11,4</b>

#### **Interventions de l'Etat**

- programme exceptionnel d'investissement public	4,0
- soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi (hors FSI)	2,0
- effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité	1,9
- avance d'un an du versement du FCTVA	2,5
- doublement du prêt à taux zéro (PTZ)	0,6
<b>Total</b>	<b>11,0</b>

**Dépenses des administrations sociales (crèches, maisons de retraite) 0,1**

#### **Investissements des entreprises publiques**

- EDF	2,5
- GDF Suez	0,2
- RATP	0,4
- SNCF	0,3
- La Poste	0,6
<b>Total</b>	<b>4,0</b>

**TOTAL PLAN DE RELANCE de l'économie 26,5**

## Annexe n° 2 :

### Les aspects juridiques du plan de relance

#### Projets de loi

- **Loi de finances rectificative pour 2009**  
*Elle prévoit les dépenses de l'Etat au titre du plan de relance. Elle complète sur le plan budgétaire les dispositions fiscales insérées par amendement du gouvernement dans la loi de finances rectificative pour 2008 pour une entrée en vigueur dès le début de l'année 2009.*
- **Accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés**  
*Il s'agit d'un ensemble de mesures de simplification des procédures pour les marchés publics, l'urbanisme, les installations classées pour la protection de l'environnement et les partenariats public-privé.*

#### Décrets

- Validité des permis de construire, d'aménagement ou de démolition et décisions de non-opposition à une déclaration préalable  
*Décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008*
- Avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété  
*Décrets n°2008-1365 et n°2008-1366 du 19 décembre 2008*
- Mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics  
*Décret n°2008-1355 du 19 décembre 2008*
- Relèvement de certains seuils du code des marchés publics  
*Décret n°2008-1356 du 19 décembre 2008*
- Aide à l'embauche pour les très petites entreprises  
*Décret n°2008-1357 du 19 décembre 2008*
- Prime de solidarité active  
*Décret n°2008-1351 du 19 décembre 2008*
- Aide au remplacement des véhicules anciens (« prime à la casse »)  
*Décret n°2009-66 du 19 janvier 2009*



*CIACT du 2 février 2009  
« Plan de relance de l'économie »*



**- A -**

# **PROGRAMME EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT PUBLIC**



## 1- INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS CIVILS

Enveloppes du Plan de relance de l'économie :

- 400 M€ pour les infrastructures routières
  - 300 M€ pour les infrastructures ferroviaires
  - 170 M€ pour les infrastructures fluviales et portuaires
- } 870 M€
- 75 M€ pour les investissements Outre-Mer
  - 30 M€ pour les investissements territoriaux (105 M€ en CP)
  - 70 M€ pour les hôpitaux psychiatriques
  - 30 M€ pour l'agriculture durable
  - 70 M€ au titre du plan d'aide à l'investissement de la CNSA
- 
- 4 000 M€ d'investissements des entreprises de service public



## AMELIORER L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER NATIONAL ET MODERNISER LES ITINERAIRES

### I – RENFORCER LES MOYENS ET AMELIORER L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER NATIONAL

Le plan de relance permet, en premier lieu, de réaliser un effort particulier de rattrapage, à hauteur de 200 M€, dans le domaine de l'entretien du réseau routier national et plus particulièrement des chaussées dont l'état de dégradation devient préoccupant.

Il se décline de la façon suivante :

- **70M€** seront consacrés à un ensemble d'opérations d'entretien préventif des chaussées qui seront donc réalisées plus rapidement grâce au plan de relance.
- Outre cette action principale, les autres domaines de l'entretien et de l'exploitation de la route faisant l'objet de **45 M€** de moyens supplémentaires en 2009 pour :
  - o le **renouvellement d'engins d'exploitation** parmi les plus anciens et les plus polluants par l'acquisition de véhicules à la norme EURO V, ayant pour effet une diminution de la pollution et un soutien à la construction industrielle ;
  - o des **opérations de réparation d'ouvrages d'art et de chaussées** n'ayant pu être retenues dans la programmation initiale ;
  - o des actions de **renouvellement de la signalisation horizontale**.

Ces enveloppes compléteront les ressources initialement prévues de 668 M€ pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier national (hors sécurisation des tunnels).

Ces actions, par leur nature et leur taille souvent moyenne, peuvent faire l'objet d'un engagement rapide et être réalisées notamment par des PME sur l'ensemble de la France.

Elles permettent de plus d'aider le secteur de la construction de poids lourds et de la construction mécanique spécialisée.

- Enfin, **un effort important sera réalisé au titre de la sécurisation du réseau routier national en mettant la priorité sur le programme de sécurisation des tunnels** : un montant de **85 M€** sera consacré à cette action en particulier en Ile-de-France.

## II – ACCELERER LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MODERNISATION DES ITINERAIRES ROUTIERS

**Le plan de relance permet de mobiliser par anticipation des financements permettant d'accélérer la réalisation d'opérations des programmes de modernisation d'itinéraires du réseau routier national (PDMI).**

Un montant total de **200 M€** est consacré à l'ensemble de ces opérations incluant quelques opérations de travaux lourds de régénération de sections routières dont la structure de chaussée est fortement dégradée affectant l'usage de la voie ainsi que l'aménagement du tunnel routier du Fréjus au titre de la participation de l'Etat.

Si l'exécution des projets devait, in fine, confirmer une réalisation supérieure à 200 M€, les PDMI bénéficieraient prioritairement de redéploiements budgétaires au sein de la mission relance.

Les opérations retenues dans l'esprit du plan de relance correspondent à des sections ou à des marchés prévus ultérieurement dans le cadre de la programmation initiale 2009 de l'AFITF et dont le financement est anticipé. Les études détaillées et les dossiers de consultation des entreprises pour les marchés de travaux de ces opérations sont prêts ou en cours de finalisation.

Ce montant de 200 M€ complète les ressources prévues au titre de l'année 2009 pour les programmes de modernisation des itinéraires routiers et l'achèvement des contrats de plan Etat-Région 2000 – 2006 représentant un montant total de 562 M€, opérations de régénération comprises.

Le montant total mobilisé au titre du réseau routier national dans le cadre du plan de relance permet la **sauvegarde ou la création d'environ 4000 emplois** sur la base des ratios moyens d'emplois constatés dans les travaux publics, en prenant en compte l'effet de levier des cofinancements attendus sur ces actions.

**Le CIIACT approuve les opérations de renforcement et d'amélioration du réseau routier national à hauteur de 115 M€, de sécurisation du réseau routier national à hauteur de 85 M€ et retient les opérations individualisées précisées dans l'annexe 1 jointe à cette décision.**

**Le CIIACT décide également d'accélérer le financement du programme de modernisation des itinéraires routiers en retenant les opérations de travaux lourds de régénération de sections routières et l'aménagement du tunnel du Fréjus (opérations listées en annexe 2 ci-joint).**





## SECURISER LE RESEAU FERROVIAIRE ET ACCELERER SON DEVELOPPEMENT

### I – ACCELERER ET SECURISER LE RESEAU FERROVIAIRE PAR L'ACCELERATION DES TRAVAUX DE REGENERATION

Le volet rénovation et régénération des contrats de projets État-Régions (CPER) 2007-2013 et des plans rail représente un montant total de 1,2 Md€ dont près de 300 M€ seront pris en charge par l'État.

Le plan de relance va permettre d'accélérer ce programme de régénération des voies et, accessoirement, des ouvrages et installations. Il permettra également de consacrer un effort supplémentaire pour rendre les quais des gares accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux de régénération porteront notamment sur les sections suivantes :

- Castres – Mazamet en Midi-Pyrénées ;
- Clermont – Le Puy en Auvergne ;
- Ligne des Alpes : Aix – Briançon en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Pau – Oloron en Aquitaine ;
- Limoges – Guéret en Limousin.

Les travaux d'amélioration de l'accessibilité porteront notamment sur les gares de Brest, Montpellier, Nîmes, Poitiers, Douai, Caen, Troyes.

**Le CIIACT décide de consacrer un montant total de 89 M€ à des opérations de pérennisation et de sécurisation du réseau ferroviaire dont :**

- 72 M€ pour les opérations de régénération ;
- 17 M€ pour l'amélioration de l'accessibilité des quais des gares.



### II – ACCELERER LES TRAVAUX FERROVIAIRES PREVUS AUX CONTRATS DE PROJETS ETAT-REGIONS PAR LA CONSTRUCTION DE PORTIONS NOUVELLES

L'ensemble du volet ferroviaire des contrats de projets 2007-2013 représente un montant total d'environ 7 Md€ dont 1,8 Md€ seront financés par l'État. Le plan de relance va permettre d'accélérer la réalisation de ces projets ferroviaires. Pour les projets déjà conventionnés, l'accroissement des crédits disponibles permettra d'accroître le volume de travaux prévu initialement.

En outre, la mise en place de nouvelles autorisations d'engagement permettra de préparer et de signer de nouvelles conventions de financement qui donneront lieu à des dépenses en 2009 et 2010 et permettront de préparer les programmes de travaux à partir de 2011.

**Le CIIACT décide qu'un montant total de 150 M€ de capacité d'engagement (Etat) est consacré à l'accélération d'opérations inscrites aux contrats de projets Etat-Régions au titre de ces actions de développement du réseau ferroviaire, hors régénération.**



Les opérations portent notamment sur :

- des travaux nécessaires à l'arrivée des TGV en Aquitaine (capacité Bordeaux-Espagne), en Bretagne (Rennes-Brest / Rennes-Quimper) et en Alsace (raccordement court de Mulhouse) ;
- des travaux de développement en Rhône Alpes (sillon Alpin sud), PACA (Antibes-Cagnes-Nice et Marseille-Aubagne-Toulon), en Poitou-Charentes (Angoulême-Saintes), en région Centre (électrification de Bourges-Saincaize) ;
- la réouverture de la ligne Nantes-Chateaubriant.

**Au total, les ressources complémentaires dégagées par le plan de relance (239 M€ sur les deux années 2009 et 2010) accéléreront les travaux de régénération et d'accessibilité des équipements ferroviaires et la réalisation des opérations ferroviaires des contrats de projets État – Régions, lesquels font déjà l'objet d'une enveloppe annuelle de 225 M€ de capacité d'engagement au titre de 2009.**

### III – ASSURER PAR ANTICIPATION LES ACQUISITIONS FONCIERES ET LES TRAVAUX PREPARATOIRES DE GRANDS PROJETS FERROVIAIRES

#### ► LGV Est-européenne

Après la mise en service de la première phase de la LGV Est-européenne de Vaires à Baudrecourt, le 10 juin 2007, permettant de relier Paris à Strasbourg en 2h20, la seconde phase du projet a pour objet la réalisation de 106 km de ligne nouvelle entre Baudrecourt et Vendenheim, au nord de Strasbourg.

**Dans le cadre du plan de relance, le CIIACT décide de mobiliser dès 2009 un montant de 35M€ de capacité d'engagement (Etat) destiné à accélérer les travaux préparatoires à réalisation de la seconde phase du projet de LGV Est-européenne.**



#### ► LGV Bretagne-Pays de Loire

Le plan de relance va également permettre la réalisation des acquisitions foncières et d'études détaillées du projet de la LGV Bretagne-Pays de Loire qui constitue le prolongement, en direction de Rennes et de Nantes, de la LGV Atlantique. Déclaré d'utilité publique le 28 octobre 2007, ce projet a fait l'objet d'un protocole d'intention de réalisation signé par l'Etat le 29 juillet 2008 avec Réseau ferré de France (RFF) et les régions concernées.

**Le CIIACT prend acte qu'un montant de 15 M€ de capacité d'engagement sera mobilisé par l'Etat en 2009 en faveur de la LGV Bretagne-Pays de la Loire. Compte tenu des modalités de co-financement de l'opération, ces crédits permettront de réaliser par anticipation les acquisitions foncières et les études détaillées et de remettre au partenaire privé un dossier avancé.**



#### ► LGV Sud-Europe-Atlantique

Le tronçon central Tours-Bordeaux de la LGV Sud-Europe-Atlantique (LGV SEA) fait l'objet d'une procédure de mise en concession pour un coût évalué à environ 7 milliards d'euros, avec l'objectif d'une mise en service en 2016. Cette mise en service s'accompagnera de la résorption du bouchon ferroviaire de Bordeaux, goulet d'étranglement qui freine le développement du trafic. L'opération consiste principalement à passer de 2 à 4 voies entre la gare Saint-Jean et la bifurcation de Cenon. Le plan de relance soutiendra la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de cette opération (tronçon La Benaugue - Cenon).

**Les opérations concernant la LGV Sud Europe Atlantique bénéficieront d'un effort financier de l'Etat de 11,1M€ afin d'engager la réalisation d'un programme de 15 M€, en partenariat avec RFF et les collectivités territoriales.**





## FACILITER LA REALISATION DES GRANDS PROJETS FLUVIAUX ET PORTUAIRES

### I – ASSURER PAR ANTICIPATION LES ACQUISITIONS FONCIERES ET TRAVAUX PREPARATOIRES DE GRANDS PROJETS FLUVIAUX

Le projet de **canal Seine-Nord Europe** a pour objet de relier, via un canal à grand gabarit, le réseau fluvial navigable du Nord de la France au réseau Nord européen. Il permettra ainsi de désenclaver le bassin de la Seine et offrira aux ports de Rouen, du Havre et de Dunkerque une meilleure compétitivité et de nouveaux débouchés vers l'Europe.

L'objectif est en effet de fournir une offre compétitive pour le transport fluvial de marchandises, mode de déplacement s'inscrivant dans les objectifs du Grenelle de l'environnement. Ce projet a été déclaré d'utilité publique le 11 septembre 2008.

Dans le cadre du plan de relance, le CIIACT décide d'accélérer la réalisation des travaux préparatoires du projet de canal à grand gabarit Seine-Nord Europe entre Compiègne et Cambrai, en anticipant dès 2009. Ces travaux, d'un montant de 20 M€, seront complétés par des actions connexes sur les barrages de l'Oise et de Chatou sur la Seine, estimés à 25M€ environ.



#### Opérations retenues par le CIIACT :

- la rectification du tracé du canal du Nord à Catigny (Oise) et Havrincourt (Pas-de-Calais), pour dégager les emprises nécessaires à la réalisation du futur canal Seine-Nord ;
- l'abaissement, sur 1 km de long environ, du profil en long de l'autoroute A29, de manière à dégager le gabarit nécessaire pour le passage du canal Seine-Nord ;
- la réalisation des études détaillées des bassins réservoirs, pour préparer le lancement des appels d'offres et les dossiers d'autorisations au titre de la loi sur l'eau, notamment pour ce qui concerne les prélèvements dans l'Oise ;
- la réalisation de réserves foncières, concernant les acquisitions faites par les SAFER ou les réquisitions d'emprises totales.

### II – ACCELERER LES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE LA VOIE D'EAU, D'ENTRETIEN FLUVIAL ET DE RECONSTRUCTION DE BARRAGES

L'effort financier de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, en faveur du réseau fluvial est consacré à des travaux d'entretien, de modernisation et de régénération du réseau et des ouvrages de navigation qui sont dans un état particulièrement dégradé.

Les interventions prévues consistent prioritairement en :

- des **opérations de sécurité des usagers**, des riverains et des personnels, en particulier sur les digues, les barrages et les tunnels-canaux ;
- des **opérations de modernisation des ouvrages** du réseau fluvial magistral, qui concentre l'essentiel du trafic commercial de marchandises.

Il est notamment prévu d'accélérer :

- . la reconstruction du barrage de Chatou (Yvelines), sur la Seine ;
- . la reconstruction des barrages de l'Oise et l'aménagement du réseau du Nord-Pas-de-Calais dans l'objectif de la réalisation du futur canal Seine-Nord Europe ;
- . la rénovation des ouvrages de navigation de la Moselle ;
- . la modernisation du canal du Rhône à Sète.

Ces opérations sont inscrites dans les contrats de projet État-Régions ou des programmes interrégionaux (en ce qui concerne les barrages de l'Oise) et sont, à ce titre, co-financées par les collectivités territoriales.

**Le CIACT décide de mobiliser, au titre du plan de relance, un montant de 100 M€ pour des actions d'entretien et de modernisation du réseau fluvial, accélérant ainsi la mobilisation des co-financements par les collectivités territoriales, à hauteur de 47 M€, et permettant de fiabiliser le niveau de service offert par ce réseau.**

**Ces ressources complémentaires s'ajoutent à l'enveloppe de 120 M€ déjà inscrite pour l'année 2009 au budget de Voies Navigables de France (VNF) pour ces actions.**



### **III – AMELIORER L'ENTRETIEN DES OUVRAGES PORTUAIRES EXTERIEURS ET L'ACCES DES GRANDS PORTS MARITIMES**

L'objectif des mesures retenues est de permettre d'**accélérer la réalisation de travaux de gros entretien de ports tant en métropole qu'outre-mer** : notamment des travaux de confortement de digues extérieures de protection, de grosses réparations de quais et de leurs équipements, de réparation des écluses et ouvrages fluviaux des ports, des réfections de terre-pleins, la construction et l'aménagement de voiries, des travaux sur voies ferrées portuaires.

**Le CIACT décide que sept ports métropolitains (Bordeaux, Dunkerque, La Rochelle, Marseille, Le Havre, Nantes-Saint-Nazaire, Rouen) et les ports d'Outre-mer feront l'objet d'actions d'entretien, au titre du plan de relance, pour un montant total de 50 M€.**



Les mesures portent sur des opérations pour lesquelles les financements publics sont les plus nécessaires pour améliorer les conditions de service rendus par les ports et qui concourent aux objectifs de sécurité, de sûreté et de fiabilité des ports et de leurs conditions d'activité. Les actions d'amélioration des accès maritimes et terrestres, de dessertes internes et relatives aux quais ont été privilégiées.

Ces opérations, par leur taille moyenne, peuvent faire l'objet d'un engagement rapide afin d'assurer l'essentiel des paiements dès 2009 et être réalisées par des entreprises locales, notamment des PME.

*CIACT du 2 février 2009  
« Plan de relance de l'économie »*



## SYNTHESES REGIONALES TRANSPORTS

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : ALSACE

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	5,50	1,47	4,03
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	39,63	21,1	14,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	2,73	1,55	1,19
<b>TOTAL</b>	<b>47,86</b>	<b>24,12</b>	<b>19,22</b>

#### **Infrastructures routières :**

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, un montant total de 4,5 M€ (AE) au titre de la réalisation des opérations suivantes : liaison interports à Strasbourg (2 M€) ; engagements des travaux de la rocade sud de Strasbourg (2,5 M€).

Par ailleurs, un montant de 1 M€ (AE) est consacré à diverses opérations d'entretien du réseau routier national (A35)

#### **Infrastructures ferroviaires :**

Un montant de 22,13 M€ (AE) au titre du plan de relance est destiné à accélérer la mise en œuvre des CPER et concerne :

- la création d'un raccordement court à Mulhouse (20 M€ AE) ;
- les travaux d'infrastructure du tram-train de Mulhouse.

Par ailleurs, le plan de relance permettra de mobiliser les crédits de paiements pour un montant de 4,8 M€ pour accélérer la réalisation d'une 3ème voie à Erstein.

Enfin, l'Etat mobilisera au titre des grands projets ferroviaires 17,5 M€ (AE) pour des travaux préparatoires à la réalisation de la LGV Est 2<sup>ème</sup> phase (35 M€ pour l'ensemble des deux régions Alsace et Lorraine).

#### **Infrastructures fluviales et portuaires :**

Un montant de 2,73 M€ (AE) est prévu pour des opérations de sécurité et de modernisation du réseau fluvial à caractère interrégional et concerne :

- des opérations de sécurité au niveau des ouvrages de navigation et des garages à bateaux (amarrages, échelles d'écluses, éclairage, ...) et amélioration de l'accès des usagers ;
- des opérations de sécurité relatives au confortement de digues ;
- des opérations de modernisation des méthodes d'exploitation visant à l'automatisation et à la mécanisation d'ouvrages de navigation.

\*\*\*\*

#### **Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance**

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 11,5 M€ au titre des PDMI et 7,4 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN 59 Déviation de Chatenois (dept 67) ;
- RN66 Carrefour entre la RN66 et la RD33 à Vieux Thann (dépt 68) ;
- A35 Achèvement A35 – Voie rapide du piémont des Vosges (dépt 67) ;
- A35 Réhabilitation de chaussée entre Rixheim et Colmar (dépt 68) ;
- Rocade Ouest de Colmar (dépt 68).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 9,7 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance et sera mobilisé notamment sur les aménagements de capacité sur l'axe Vendenheim-Strasbourg-Bâle et la modernisation pour le fret de la ligne Mulhouse-Chalampé.

En complément, le Premier ministre a annoncé l'engagement de près de 800 millions d'euros de travaux par la concession de trois projets autoroutiers dont notamment l'A355, dit « Grand contournement ouest de Strasbourg ».

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : AQUITAINE

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	17,24	6,93	10,31
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	33,53	28,20	18,30
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	5,00	4,00	1,00
<b>TOTAL</b>	<b>55,77</b>	<b>39,13</b>	<b>29,61</b>

#### **Infrastructures routières :**

Le plan de relance prévoit au titre des PDMI, un montant total de 13,19 M€ (AE) au titre de la réalisation des opérations suivantes :

- A630 – mise à 2x3 voies de la rocade de Bordeaux entre l'A63 et le Pont d'Aquitaine (échangeur n°12) pour 11,7 M€ (AE) ;
- 1,5 M€ (AE) pour la réalisation de travaux de régénération de chaussées de la RN21 sur section Périgueux – Bergerac.

Par ailleurs, un montant de 4,05 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national (RN134, RN89, A63 et RN10).

#### **Infrastructures ferroviaires :**

Un montant de 9,3 M€ (AE) au titre du plan de relance est destiné à accélérer la mise en œuvre des CPER et concerne les travaux de voies et de signalisation permettant d'améliorer la capacité de la ligne Bordeaux Espagne.

Par ailleurs, le plan de relance permettra de mobiliser les crédits de paiements pour un montant de 15,7 M€ pour l'achèvement de la première phase du bouchon ferroviaire de Bordeaux.

Au titre de la régénération, un montant total de 13,1 M€ (AE) sera consacré aux travaux de régénération de la ligne Pau-Oloron.

Enfin, un montant de 11,1 M€ (AE) sera mobilisé au titre de la 2ème phase du bouchon ferroviaire de Bordeaux (mise à quatre voies entre Cenon et Benauges).

#### **Infrastructures fluviales et portuaires :**

Un montant de 5 M€ (AE) est prévu pour des aménagements du port de Bordeaux.

\*\*\*\*

#### **Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance**

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 11,6 M€ au titre des PDMI et 8,1 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN21 - Déviation de Bergerac (dépt 24) ;
- RN134 – Déviation de Bedous (dépt 64).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 18,3 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance et sera mobilisé notamment sur les travaux de régénération suivants, en plus des études pour les LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne :

- ligne Bayonne - Saint-Jean-Pied-de-Port,
- Ceinture de Bordeaux,
- ligne Libourne - Bergerac – Sarlat.

En complément, le Premier ministre a annoncé l'engagement de près de 800 millions d'euros de travaux par la concession de trois projets autoroutiers dont notamment l'A63 entre Salles et Saint-Geours-de-Maremne dans les Landes.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : AUVERGNE

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	17,80	5,00	12,80
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	17,07	6,60	7,90
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>34,87</b>	<b>11,60</b>	<b>20,70</b>

#### Infrastructures routières :

Le plan de relance prévoit, au titre au titre des PDMI, 16 M€ (AE) pour réaliser les travaux de mise à 2x2 voies dans l'Allier à l'ouest de Moulins (10 M€) sur la RN79 (RCEA) (terrassements, ouvrages d'art et chaussées) ainsi que pour la construction d'ouvrages d'art (6 M€) de la déviation de Villeneuve sur Allier sur la RN7.

Par ailleurs, un montant de 1,8 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national (RN88).

#### Infrastructures ferroviaires :

Au titre de la régénération du réseau ferré, un montant total de 17,07 M€ (AE) au titre du plan de relance sera consacré aux sections suivantes :

- Clermont-Le Puy et Clermont-Aurillac (section Issoire-Arvant) ;
- Clermont-Aurillac (Arvant – Aurillac) ;
- Plan rail Auvergne – Clermont-Aurillac (Arvant-Aurillac) ;
- Plan rail Auvergne – Aurillac-Figeac (Viescamp-Maurs).

Par ailleurs, le plan de relance permettra de mobiliser les crédits de paiement pour un montant de 6,4 M€ afin d'accélérer les travaux de régénération sur la ligne Clermont-Aurillac.

\*\*\*\*

#### Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance :

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 3,8 M€ au titre des PDMI et 5,5 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN7-Déviations de Varennes-section sud (dépt 03) ;
- RN7-Aménagements à 2x2 voies au Nord de Moulins (Dépt 03).

Par ailleurs, l'opération du contournement du Puy-en-Velay par la RN88 a déjà fait l'objet de financements mis en place notamment afin d'engager la réalisation du viaduc de Taulhac.

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 12,8 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance notamment pour les opérations suivantes :

- poursuite des travaux de modernisation de la ligne Paris-Clermont ;
- amélioration de la desserte périurbaine de Clermont.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : BASSE-NORMANDIE

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	10,70	2,59	8,11
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>10,70</b>	<b>2,59</b>	<b>8,11</b>

#### Infrastructures routières :

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, un montant de 9,5 M€ (AE) pour la réalisation des opérations suivantes :

- RN174 – accélération des travaux d'aménagement à 2x2 voies entre Carentan et Saint-Lô (7,5 M€), dernière section de l'itinéraire A84-RN13 ;
- engagement de la déviation de Loucelles sur la RN13 dans le Calvados (2 M€).

Par ailleurs, un montant de 1,2 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national (A84).

#### Infrastructures ferroviaires :

Des crédits seront réservés au titre du plan de relance pour améliorer l'accessibilité des quais de la gare de Caen aux personnes à mobilité réduite.

\*\*\*\*

#### Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance :

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 15,9 M€ (AE) au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN814 - Sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen (dépt 14) ;
- RN174 - Aménagement à 2x2 voies entre Carentan et Saint-Lo (dépt 50) ;
- RN12 – Aménagement entre Hauterive et Le Mele sur Sarthe (dépt 61).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 1,5 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance notamment pour la modernisation de la ligne Avranches Pontorson Dol de Bretagne.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : BOURGOGNE

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	8,95	2,14	6,81
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	9,17	3,80	5,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	7,15	5,31	1,84
<b>TOTAL</b>	<b>25,27</b>	<b>11,25</b>	<b>13,65</b>

#### Infrastructures routières :

Le plan de relance prévoit, au titre au titre des PDMI, 8 M€ (AE) pour réaliser des travaux de terrassements, d'ouvrages d'art et de chaussées de la déviation de Moiry sur la RN7 dans la Saône et Loire.

Par ailleurs, un montant de 0,95 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national (RN7).

#### Infrastructures ferroviaires :

Au titre de la régénération du réseau ferré, un montant total de 9,17 M€ (AE) au titre du plan de relance sera consacré à la modernisation de l'étoile ferroviaire de Cravant.

Par ailleurs, le plan de relance permettra de mobiliser les crédits de paiement pour un montant de 4 M€ pour accélérer le traitement de la branche Cravant-Clamecy.

#### Infrastructures fluviales et portuaires :

Au titre des opérations d'entretien fluvial, un montant total de 7,15 M€ sera consacré à un ensemble de travaux et concerne :

- des opérations de sécurité notamment sur les barrages manuels de la Saône (achèvement de la reconstruction du barrage d'Auxonne) et sur le barrage de la Truchère (reconstruction),
- des opérations de sécurité au niveau des barrages réservoirs
- des opérations de sécurité au niveau des ouvrages de navigation et des garages à bateaux (amarrages, échelles d'écluses, éclairage, ...) et amélioration de l'accès des usagers ;
- des opérations de sécurité relatives au confortement de digues notamment sur le bief de Pagny ;
- des opérations de modernisation des méthodes d'exploitation visant à l'automatisation et à la mécanisation d'ouvrages de navigation.

\*\*\*\*

#### Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 9,2 M€ au titre des PDMI et 8,6 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant notamment sur les opérations principales suivantes :

- RN7-Nevers-Magny Cours (dépt 58) ;
- RN80(RCEA)-Cortelin-Droux (dépt 71).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 0,4 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance pour l'étude sur l'automatisation du système d'espacement des trains entre Laroche-Migennes et Auxerre.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : BRETAGNE

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	14,35	5,76	8,59
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	33,60	29,50	8,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>47,95</b>	<b>35,26</b>	<b>16,59</b>

#### Infrastructures routières :

Le plan de relance prévoit, au titre au titre des PDMI, un montant total de 9 M€ (AE) pour la réalisation des opérations suivantes :

- travaux ( terrassements ) sur la déviation de Saint-Caradec (RN164) dans le département des Côtes d'Armor (8 M€) ;
- giratoire de Plèmet sur la RN164 (1 M€).

Par ailleurs, un montant de 5,35 M€ (AE) est consacré à diverses opérations d'entretien du réseau routier national (RN12 et RN165).

#### Infrastructures ferroviaires :

Un montant de 26,10 M€ (AE), au titre du plan de relance, est destiné à accélérer la mise en œuvre des CPER et concerne des suppressions de passages à niveau et des travaux de voies sur les lignes Rennes-Brest et Rennes Quimper.

Par ailleurs, l'Etat mobilisera au titre des grands projets ferroviaires 7,5 M€ (AE) pour les études et les acquisitions foncières de la LGV Bretagne-Pays de la Loire (15 M€ pour l'ensemble des deux régions Bretagne et Pays de la Loire).

Enfin, des crédits seront réservés au titre du plan de relance pour améliorer l'accessibilité de la gare de Brest aux personnes à mobilité réduite.

\*\*\*\*

#### Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance :

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 2,3 M€ au titre des PDMI et 11,4 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN164-Gouarec-St Gelven (dépt 22) ;
- RN12-Echangeur du Perray à St Brieuc (dépt 22).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 4,8 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance notamment pour les études et acquisitions foncières de la LGV Bretagne Pays de la Loire inscrites dans le contrat de projets.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : CENTRE

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	6,67	1,87	4,80
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	22,00	1,20	3,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	1,18	0,78	0,40
<b>TOTAL</b>	<b>29,85</b>	<b>3,85</b>	<b>8,20</b>

#### **Infrastructures routières :**

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, un montant de 6 M€ pour la réalisation de la déviation de Prunay-le-Gillon-Allonnes en Eure-et-Loir sur la RN154.

Par ailleurs, un montant de 0,67 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national (RN10 – traversée de Vendôme).

#### **Infrastructures ferroviaires :**

Un montant de 22 M€ (AE) est destiné à accélérer la mise en œuvre des CPER et concerne l'opération d'électrification de la ligne Bourges-Saincaize.

#### **Infrastructures fluviales et portuaires :**

Au titre des opérations d'entretien fluvial, un montant total de 1,18 M€ sera consacré à un ensemble de travaux et concerne :

- des opérations de sécurité relatives au confortement de digues
- des opérations de modernisation des méthodes d'exploitation visant à l'automatisation et à la mécanisation d'ouvrages de navigation.

\*\*\*\*

#### **Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance**

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 7,3 M€ au titre des PDMI et 8,3 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN154-Déviations d'Ymonville (dépt 28) ;
- RN154-Réhabilitation de chaussées entre Dreux et Chartres (dépt 28) ;
- RN151-Créneaux entre Châteauroux et Issoudun (dépt 36).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 5,6 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance notamment pour remettre à niveau la ligne entre Chartres et Orléans afin d'y développer le fret de proximité.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : CHAMPAGNE-ARDENNE

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	8,68	3,87	4,81
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	11,20	6,38	4,82
<b>TOTAL</b>	<b>19,88</b>	<b>10,25</b>	<b>9,63</b>

#### **Infrastructures routières :**

Le plan de relance prévoit, au titre au titre des PDMI, 5 M€ (AE) pour accélérer la réalisation des travaux sur l'échangeur de Cormontreuil (A4) à l'est de Reims.

Un montant de 3,7 M€ (AE) est consacré par ailleurs à diverses opérations d'entretien du réseau routier national (RN31, RN43 et RN44).

#### **Infrastructures ferroviaires :**

Des crédits seront réservés au titre du plan de relance pour améliorer l'accessibilité de la gare de Troyes aux personnes à mobilité réduite.

#### **Infrastructures fluviales et portuaires :**

Au titre des opérations d'entretien fluvial, un montant total de 11,2 M€ sera consacré à un ensemble de travaux et concerne :

- des opérations de sécurité sur le réseau notamment sur les barrages manuels et les écluses de la Meuse (sécurisation des barrages manuels, éclairage des zones de manœuvre, restauration de portes d'écluses, ...)
- des opérations de sécurité au niveau des barrages réservoirs ;
- des opérations de sécurité relatives au confortement de digues ;
- des opérations d'études en vue de préparer un contrat de partenariat relatif à la reconstruction d'une vingtaine de barrages manuels sur le bassin de la Meuse intégrant la possibilité d'y intégrer des micro-centrales hydro-électriques lorsque cela sera possible
- des opérations de modernisation des méthodes d'exploitation visant à l'automatisation et à la mécanisation d'ouvrages de navigation.

\*\*\*\*

#### **Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance :**

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 4,6 M€ au titre des PDMI et 8,5 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006, notamment sur la RN67-Déviation à 2x2 voies de Bologne à Chaumont (dépt 52) et l'échangeur de Thieblemont entre Vitry-le-François et Saint-Dizier.

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 3,2 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance notamment pour la poursuite d'opérations préliminaires à l'électrification de la ligne ferroviaire Paris – Bâle sur la section Gretz-Troyes.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : FRANCHE-COMTE

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	5,00	1,00	4,00
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	2,18	1,77	0,41
<b>TOTAL</b>	<b>7,18</b>	<b>2,77</b>	<b>4,41</b>

#### Infrastructures routières :

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, un montant de 5 M€ (AE) pour la réalisation des travaux de la déviation de Luxeuil 2ème tranche, en Haute-Saône.

#### Infrastructures fluviales et portuaires :

Au titre des opérations d'entretien fluvial, un montant total de 2,18 M€ sera consacré à un ensemble de travaux et concerne :

- des opérations de sécurité sur les barrages manuels de la Saône (achèvement de la reconstruction des barrages de Gray et Apremont),
- des opérations de sécurité relatives au confortement de digues,
- des opérations de modernisation des méthodes d'exploitation visant à l'automatisation et à la mécanisation d'ouvrages de navigation.

\*\*\*\*

#### Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 4,1 M€ au titre des PDMI et 15,5 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN5 – Aménagement entre Morez et Les Rousses (dépt 39) ;
- RN19 – Liaison RN19 section déviation de Lure (dépt 70) ;
- RN19 – Liaison RN19 section Vesoul-Lure (dépt 70) ;
- RN57 – Déviation de Luxeuil (dépt 70) ;
- RN57 – Contournement sud-ouest de Besançon – voie des Mercureaux (dépt 25).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 3,9 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance et sera mobilisé notamment pour les études de projet et travaux préparatoires à la réouverture au transport de voyageurs de la ligne Belfort-Delle.

**Programme exceptionnel d'investissement public**  
**Infrastructures et équipements civils**  
**Infrastructures de transport**

**REGION : HAUTE-NORMANDIE**

	<b>AE 2009 (M€)</b>	<b>CP 2009 (M€)</b>	<b>CP 2010 (M€)</b>
<b>Infrastructures routières</b>	4,85	1,94	2,91
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	3,00	0,80	2,20
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	15,38	11,78	3,60
<b>TOTAL</b>	<b>23,23</b>	<b>14,52</b>	<b>8,71</b>

**Infrastructures routières :**

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, un montant de 3,2 M€ au titre des travaux de l'opération Manéhouville-Dieppe sur la RN27 en Seine-Maritime (construction de l'ouvrage d'art sur la Scie).

Par ailleurs, un montant de 1,65 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national (RN12 et A131 arrivée sur le Havre).

**Infrastructures ferroviaires :**

Un montant de 3 M€ (AE) au titre du plan de relance est mobilisé pour la réalisation des études de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors dans l'Eure.

**Infrastructures fluviales et portuaires :**

Au titre des opérations d'entretien fluvial, un montant total de 1,9 M€ sera consacré à un ensemble de travaux et concerne :

- des opérations sur le réseau magistral de la Seine aval : construction de la passe à poisson sur le barrage de Notre-Dame de la Garenne
- des opérations de sécurité au niveau des ouvrages de navigation et des garages à bateaux (amarrages, échelles d'écluses, éclairage, ...) et amélioration de l'accès des usagers ;

L'Etat mobilisera un montant total de 13,5 M€ au titre d'aménagements des ports du Havre et de Rouen, pour des montants respectifs de 7,5 M€ et 6 M€.

\*\*\*\*

**Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance :**

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 11,0 M€ au titre des PDMI et 0,7 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006, notamment au titre de l'opération du 6<sup>ème</sup> franchissement de la Seine à Rouen (Pont Flaubert – RN1338).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 0,3 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance pour des études concernant les aménagements sur la ligne Paris-Le Havre.

En complément, le Premier ministre a annoncé l'engagement de près de 800 millions d'euros de travaux par la concession de trois projets autoroutiers dont notamment l'A150 entre Ecallès-Alix et Barentin.

**Programme exceptionnel d'investissement public**  
**Infrastructures et équipements civils**  
**Infrastructures de transport**

**REGION : ILE-DE-FRANCE**

	<b>AE 2009 (M€)</b>	<b>CP 2009 (M€)</b>	<b>CP 2010 (M€)</b>
<b>Infrastructures routières</b>	109,50	47,69	61,81
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	15,00	5,00	5,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	24,78	10,96	13,83
<b>TOTAL</b>	<b>149,28</b>	<b>63,65</b>	<b>80,64</b>

**Infrastructures routières :**

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, un montant total de 16,5 M€ (AE) pour la réalisation des opérations suivantes :

- travaux de régénération de la chaussée sur l'A86 à Chatenay-Malabry (5 M€) ;
- A86 à Antony, tube sud (4,6M€) ;
- Travaux de l'échangeur RN184/A15 (6,9 M€).

Par ailleurs, un montant de 8 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national sur les RN118, RN104, A86, A12 et A3.

Enfin, un montant exceptionnel de 85 M€ sera mobilisé afin d'accélérer les travaux de sécurisation de 22 tunnels franciliens.

**Infrastructures ferroviaires :**

Un montant de 15 M€ (AE) dans le cadre du plan de relance est destiné à accélérer la mise en œuvre des CPER et concerne le lancement des travaux consistant à créer deux voies supplémentaires sur la tangentielle Nord.

Par ailleurs, dans le cadre contractuel classique des transports collectifs d'Ile-de-France, il a été prévu, pour l'année 2009, un montant de crédits de paiement de 180 M€, à comparer aux 80 M€ mis en place en 2008.

**Infrastructures fluviales et portuaires :**

Au titre des opérations d'entretien fluvial, un montant total de 24,78 M€ sera consacré à un ensemble de travaux et concerne :

- des opérations importantes sur le réseau magistral : reconstruction du barrage et de la passe à poisson à Chatou sur la Seine Aval, reconstruction du barrage de Boran sur l'Oise.
- des opérations de sécurité au niveau des ouvrages de navigation et des garages à bateaux (amarrages, échelles d'écluses, éclairage,...) et amélioration de l'accès des usagers ;
- des opérations de sécurité relatives au confortement de digues ;
- des opérations de sécurisations relatives aux tunnels fluviaux ;
- des opérations de modernisation des méthodes d'exploitation visant à l'automatisation et à la mécanisation d'ouvrages de navigation ;
- des opérations d'études diverses.

\*\*\*\*

**Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance :**

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 68,9 M€ au titre des PDMI et 20,4 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- A6b couverture du Kremlin –Bicêtre (dépt 94) ;
- RN4 – Réaménagement carrefour Prévers à Vaudoy en Brie (dépt 77) ;
- RN118 – Ring des Ullis (dépt 91) ;
- A10 – Diffuseur de Courtaboeuf (dépt 91) ;
- A6 – Amélioration de la qualité de l'environnement (assainissement, protections acoustiques – dépt 91).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 3,5 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance et sera mobilisé notamment sur :

- les travaux d'amélioration de la ligne Massy-Valenton ;
- les études de la nouvelle liaison entre Creil et Roissy.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : LANGUEDOC-ROUSSILLON

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	33,01	15,11	17,90
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	4,50	13,69	5,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	5,58	0,77	4,81
<b>TOTAL</b>	<b>43,09</b>	<b>29,57</b>	<b>27,71</b>

#### **Infrastructures routières :**

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, 25 M€ (AE) pour réaliser la dernière section non aménagée entre A75 et Montpellier (RD32-Mas d'Alhen) dans le département de l'Hérault.

Par ailleurs, un montant de 8,01 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national (RN106 ouest de Nîmes et Sainte Cecile, A750 – Saint-Paul, RN116 Perpignan-Le Soler, A75 Marvejols, le Buisson, les Rives, RN88 Lahondès-Chaudeyrac).

#### **Infrastructures ferroviaires :**

Un montant de 4,5 M€ (AE) au titre du plan de relance est destiné à accélérer la mise en œuvre des CPER et concerne les études préalables au contrat de partenariat pour le contournement de Nîmes Montpellier.

Par ailleurs, au titre de la régénération du réseau ferré, le plan de relance permettra de mobiliser les crédits de paiement pour un montant de 0,89 M€ pour des travaux de modernisation de la ligne Alès-Langogne.

Enfin, des crédits seront réservés au titre du plan de relance pour améliorer l'accessibilité des gares de Nîmes et de Montpellier aux personnes à mobilité réduite.

#### **Infrastructures fluviales et portuaires :**

Au titre des opérations d'entretien fluvial, un montant total de 5,58 M€ sera consacré à un ensemble de travaux et concerne :

- des opérations de sécurité relatives au confortement de digues,
- des interventions sur le réseau magistral sur le canal du Rhône à Sète au niveau de la ligne droite de Carnon pour recalibrer le canal aux fins de sécurisation et de développement du trafic ;
- des opérations de modernisation des méthodes d'exploitation visant à l'automatisation et à la mécanisation d'ouvrages de navigation.

\*\*\*\*

#### **Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance**

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 50,5 M€ au titre des PDMI et 2,1 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- A75 – Pèzenas-Béziers (dépt 34) ;
- A75 – Système d'exploitation ;
- RN106 – Aménagement entre Boucoiran et la Calmette (dépt 30) ;
- RN106 – Contournement de la Calmette (dépt 30) ;
- RN116 – Dénivellation du carrefour de Prades.

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 12,5 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance notamment pour les opérations suivantes :

- réalisation du viaduc de Courbessac et signalisation de la ligne Nîmes-Alès ;
- modernisation de la ligne Mende-La Bastide.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : LIMOUSIN

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	6,76	2,38	4,38
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	3,50	7,20	2,20
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>10,26</b>	<b>9,58</b>	<b>6,58</b>

#### **Infrastructures routières :**

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, un montant de 4 M€ pour le lancement des travaux de l'opération la Barre-Le Breuil sur la RN141 en Haute-Vienne.

Par ailleurs, un montant de 2,76 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national (A20 et RN145).

#### **Infrastructures ferroviaires :**

Au titre de la régénération du réseau ferré, un montant total de 3,5 M€ d'AE au titre du plan de relance sera consacré à la modernisation de la ligne Limoges-Guéret.

Par ailleurs, le plan de relance permettra de mobiliser les crédits de paiement pour un montant de 7,2 M€ afin d'accélérer les travaux de modernisation de la ligne TER Poitiers-Limoges.

\*\*\*\*

#### **Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance :**

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 6,8 M€ au titre des PDMI et 1,3 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN141 (RCEA) La Barre-Le Breuil (dépt 87)
- RN145 (RCEA) Gouzou-limite département de l'Allier (poursuite des chantiers en cours) (dépt 23)
- RN141 (RCEA) – La Barre – les Séguines (dépt 87)
- RN145 (RCEA) – Aire de Parsac (dépt 23)

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : LORRAINE

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	6,81	4,26	2,55
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	17,50	10,55	11,35
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	11,64	6,36	5,29
<b>TOTAL</b>	<b>35,95</b>	<b>21,17</b>	<b>19,19</b>

#### Infrastructures routières :

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, un montant de 2,11 M€ pour l'achèvement du doublement de la liaison Saint-Clément – Azerailles sur la RN59.

Par ailleurs, un montant de 4,7 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national (A320, A31, RN 59 et RN57).

#### Infrastructures ferroviaires :

Le plan de relance permettra de mobiliser les crédits de paiements relatifs à des AE anciennes pour un montant de 4,5 M€ pour des travaux d'amélioration des noeuds ferroviaires de Nancy-Jarville et de Metz.

L'Etat mobilisera également au titre des grands projets ferroviaires 17,5 M€ (AE) pour les travaux préparatoires à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de la LGV Est (35 M€ pour l'ensemble des deux régions Alsace et Lorraine).

#### Infrastructures fluviales et portuaires :

Au titre des opérations d'entretien fluvial, un montant total de 11,64 M€ sera consacré à un ensemble de travaux et concerne :

- des opérations de sécurité notamment sur les barrages manuels et les écluses de la Moselle (sécurisation des barrages manuels, éclairage des zones de manœuvre sur la Moselle, restauration de portes d'écluses, ...)
- des opérations de sécurisation relatives aux tunnels fluviaux
- des opérations de sécurité au niveau des ouvrages de navigation et des garages à bateaux (amarrages, échelles d'écluses, éclairage, ...) et amélioration de l'accès des usagers
- des opérations de sécurité relatives au confortement de digues
- des opérations d'études diverses
- des opérations de modernisation des méthodes d'exploitation visant à l'automatisation et à la mécanisation d'ouvrages de navigation

\*\*\*\*

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 16,3 M€ au titre des PDMI et 15,7 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN61 – Mise à 2x2 voies Sarreguemines – A4 (dépt 57) ;
- RN59 – Doublement de la liaison Saint-Clément – Azerailles (dépt 54) ;
- A31 – Protections acoustiques au sud de Toul (dépt 54).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 8,4 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance et sera mobilisé notamment sur la réalisation de pôles d'échanges multimodaux (Epinal, Thionville, Sarrebourg, Jarny, Verdun, Luneville).

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : MIDI-PYRENEES

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	10,26	2,89	7,37
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	6,33	3,50	1,50
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	1,18	0,77	0,41
<b>TOTAL</b>	<b>17,77</b>	<b>7,16</b>	<b>9,28</b>

#### Infrastructures routières

Le plan de relance prévoit au titre des PDMI, un montant total de 8 M€ (AE) pour réaliser les travaux de terrassements et d'assainissement de l'opération Auch-Aubiet (RN124) pour 4 M€ (AE) et la déviation d'Ax les Thermes (RN20) pour 4 M€ (AE).

Par ailleurs, un montant de 2,26 M€ (AE) est consacré à diverses opérations d'entretien du réseau routier national (RN 142 et A64).

#### Infrastructures ferroviaires

Au titre de la régénération du réseau ferré, un montant total de 6,33 M€ (AE) sera consacré à la modernisation de la ligne Castres-Mazamet.

#### Infrastructures fluviales et portuaires

Au titre des opérations d'entretien fluvial, un montant total de 1,18 M€ sera consacré à un ensemble de travaux et concerne :

- des opérations de sécurité relatives au confortement de digues,
- des opérations de modernisation des méthodes d'exploitation visant à l'automatisation et à la mécanisation d'ouvrages de navigation.

\*\*\*\*

#### Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 23,7 M€ au titre des PDMI et 9,9 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN125 Déviation de Saint-Béat – Arlos (dépt 31) ;
- RN88 – doublement de la rocade d'Albi (dépt 81) ;
- RN124 – Auch – Aubiet (dépt 32).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 11,7 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance notamment aux opérations suivantes :

- **mise en place d'une signalisation entre Muret et Boussens visant à améliorer le cadencement ;**
- **acquisitions foncières préalables aux opérations de développement des lignes du quart Nord-est.**

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : NORD-PAS-DE-CALAIS

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	30,00	11,93	18,07
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	0,00	2,90	3,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	26,08	11,68	14,40
<b>TOTAL</b>	<b>56,08</b>	<b>26,51</b>	<b>35,47</b>

#### Infrastructures routières :

Le plan de relance prévoit, au titre au titre des PDMI, 24 M€ (AE) pour réaliser les travaux de terrassements, ouvrages d'art et chaussées relatifs à l'aménagement de la RN2 entre Hautmont et Beaufort.

Par ailleurs, un montant de 6 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien préventif du réseau routier national (A1 et RN 47).

#### Infrastructures ferroviaires :

Le plan de relance permettra de mobiliser les crédits de paiement pour un montant de 5,9 M€ afin d'accélérer la réalisation des travaux de voies et de signalisation du raccordement ferroviaire de Saint-Laurent-Blangy (Arras).

Des crédits seront également réservés au titre du plan de relance pour améliorer l'accessibilité de la gare de Douai aux personnes à mobilité réduite.

#### Infrastructures fluviales et portuaires :

Le plan de relance prévoit 10,08 M€ pour des opérations.

Au titre des opérations d'entretien fluvial, un montant total de 10,08 M€ sera consacré à un ensemble de travaux et concerne :

- des opérations sur le réseau magistral de sécurité et d'aménagements au titre de l'adaptation du réseau du Nord-Pas-de-Calais à l'arrivée de Seine-Escaut (recalibrage du gabarit, confortement de berges)
- des opérations de sécurité au niveau des ouvrages de navigation et des garages à bateaux (amarrages, échelles d'écluses, éclairage, ...) et amélioration de l'accès des usagers ;

Par ailleurs, un montant de 10 M€ (AE) est consacré aux travaux préparatoires du canal Seine Nord Europe (20 M€ pour l'ensemble des deux régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais).

Un montant de 6 M€ sera mobilisé pour des travaux d'aménagement du port de Dunkerque.

\*\*\*\*

#### Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance :

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 10 M€ au titre des PDMI et 5,4 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- A1 – Requalification Lesquin- Vendeville (dépt 59) ;
- A23 – Protections de façades à Orchies (dépt 59) ;
- A27 – Protections acoustiques Lesquin-Baisieux (dépt 59) ;
- A21/A211 protections acoustiques (dépt 62) ;
- RN17 – Déviation de Thélus-Vimy (dépt 62).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 9,5 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance notamment sur les opérations principales suivantes :

- modernisation du triage de Somain ;
- augmentation de capacité en gare de Lille-Flandres.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : OUTRE-MER

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	10,00	10,00	0,00
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	7,00	5,60	1,40
<b>TOTAL</b>	<b>17,00</b>	<b>15,60</b>	<b>1,40</b>

#### **Infrastructures routières :**

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, un montant total de 10 M€ (AE) pour les travaux de réhabilitation lourde des chaussées de la RN2 en Guyane (5 M€) et des RN1 et RN2 à Mayotte (5 M€).

#### **Infrastructures fluviales et portuaires :**

Un montant total de 7 M€ (AE) sera consacré à des travaux d'aménagement des ports de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

\*\*\*\*

#### **Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance :**

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 15,5 M€ (AE) au titre des PDMI portant sur les opérations principales suivantes :

- RN2 – Pont sur l'Oyapock en Guyane
- Ex RN1 à la Réunion – Subvention du Pont Rivière Saint-Etienne

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : PAYS de la LOIRE

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	8,04	6,28	1,76
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	31,3	18,00	5,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	6,00	4,80	1,20
<b>TOTAL</b>	<b>45,34</b>	<b>29,08</b>	<b>7,96</b>

#### Infrastructures routières :

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, un montant total de 3,5 M€ pour la réalisation des opérations suivantes :

- déviation de Moulay-Mayenne sur la RN162 (1,5 M€) ;
- première phase des travaux de régénération de chaussées sur la RN171 entre Savenay et Nozay (2 M€).

Par ailleurs, un montant de 4,54 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national (RN844 Pont de Cheviré et RN165).

#### Infrastructures ferroviaires :

Un montant de 23,8 M€ (AE) est destiné à accélérer la mise en œuvre des CPER et concerne la modernisation de la ligne Nantes-Pornic et la réouverture au trafic de voyageurs de la ligne Nantes-Chateaubriant.

Par ailleurs, l'Etat mobilisera au titre des grands projets ferroviaires 7,5 M€ (AE) pour les études et les acquisitions foncières de la LGV Bretagne - Pays de la Loire (15 M€ pour l'ensemble des deux régions Bretagne et Pays de la Loire).

#### Infrastructures fluviales et portuaires :

Un montant de 6 M€ sera consacré à des aménagements complémentaires du port de Nantes-Saint-Nazaire.

\*\*\*\*

#### Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance :

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 2,8 M€ au titre des PDMI et 9,4 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN171- Savenay-Nozay (dépt 44) ;
- RN165 – Desserte routière de l'aéroport Notre Dame des Landes (dépt 44) ;
- RN162 – Déviation de Moulay-Mayenne (dépt 53).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 7,8 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance et sera mobilisé notamment sur les opérations suivantes :

- augmentation de capacité de la gare de Nantes ;
- études relatives à l'augmentation de la capacité de la ligne Nantes-Angers.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : PICARDIE

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	6,00	1,57	4,43
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	19,4	8,43	10,97
<b>TOTAL</b>	<b>25,40</b>	<b>10,00</b>	<b>15,41</b>

#### Infrastructures routières :

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, 5 M€ (AE) pour la réalisation des travaux de terrassements, chaussées et ouvrages d'art relatifs à l'aménagement de la RN2 entre Le Plessis et Nanteuil dans l'Oise, auxquels s'ajoutent 5 M€ au titre des PDMI.

Par ailleurs, un montant de 1 M€ (AE) est consacré au titre de l'entretien du réseau routier national (RN31).

#### Infrastructures fluviales et portuaires :

Au titre des opérations d'entretien fluvial, un montant total de 9,4 M€ sera consacré à un ensemble de travaux et concerne :

- des opérations importantes sur le réseau magistral : reconstruction des barrages de Boran et Venette sur l'Oise.
- des opérations de sécurité au niveau des ouvrages de navigation et des garages à bateaux (amarrages, échelles d'écluses, éclairage, ...) et amélioration de l'accès des usagers ;
- des opérations de sécurité relatives au confortement de digues,
- des opérations de sécurisation relatives aux tunnels fluviaux
- des opérations d'études diverses

Par ailleurs, un montant de 10 M€ environ est consacré aux travaux préparatoires du canal Seine – Nord Europe (20 M€ pour l'ensemble des deux régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie).

\*\*\*\*

#### Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 15 M€ (AE) au titre des PDMI et 15,3 M€ (AE) au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN31 – Aménagements Clermont-Catenoy (dépt 60) ;
- RN31 – Rode Nord-Est de Compiègne (dépt 60) ;
- RN2 – Le Plessis-Nanteuil (dépt 60).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 21,8 M€ (AE) sera consacré en 2009 hors plan de relance et sera mobilisé notamment sur :

- la modernisation et la signalisation de la ligne Amiens - Rang-du-Fliers ;
- les études d'une nouvelle liaison entre Creil et Roissy ;
- la modernisation de la ligne Creil-Beauvais.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : POITOU-CHARENTES

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	15,68	9,14	6,54
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	4,14	6,90	3,60
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	5,00	4,00	1,00
<b>TOTAL</b>	<b>24,82</b>	<b>20,04</b>	<b>11,14</b>

#### **Infrastructures routières :**

Le plan de relance prévoit au titre des PDMI un montant total de 12,5 M€ (AE) pour réaliser les travaux de la déviation de la Rochefoucault (7 M€) et de régénération de la chaussée de l'itinéraire A10-La Rochelle (5,5 M€).

Par ailleurs, un montant total de 3,18 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national (RN 137 et RN 10).

#### **Infrastructures ferroviaires :**

Un montant de 4,14 M€ (AE) au titre du plan de relance sera consacré à la modernisation de la ligne Saintes-Angoulême.

Par ailleurs, le plan de relance permettra de mobiliser les crédits de paiement pour un montant de 7,6 M€ afin d'accélérer la modernisation de la ligne Poitiers-Limoges et celle reliant Niort à Saintes.

Enfin, des crédits seront réservés au titre du plan de relance pour améliorer l'accessibilité de la gare de Poitiers aux personnes à mobilité réduite.

#### **Infrastructures fluviales et portuaires :**

Un montant de 5 M€ (AE) sera mobilisé au titre d'aménagements du port de la Rochelle.

\*\*\*\*

#### **Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance :**

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 45,7 M€ (AE) au titre des PDMI et 6,6 M€ (AE) au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN10 – Déviation des Chauvauuds (dépt 16) ;
- RN10 – Aménagement à 2x2 voies Reignac- Chevanceaux (dépt 16) ;
- RN141 – Déviation de Chabanais (dépt 16).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 5,8 M€ (AE) sera consacré en 2009 hors plan de relance et sera mobilisé notamment sur les opérations suivantes :

- modernisation de la ligne Niort-La Rochelle ;
- remise à niveau de la ligne Limoges-Angoulême-Saintes.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : PROVENCE – ALPES CÔTE D'AZUR

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	12,23	3,46	8,77
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	37,72	15,90	11,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	7,50	6,00	1,50
<b>TOTAL</b>	<b>57,45</b>	<b>25,36</b>	<b>21,27</b>

#### **Infrastructures routières :**

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, un montant de 10 M€ pour accélérer la réalisation des travaux de la rocade L2 à Marseille (section L2 Est couverture de la Fourragère).

Par ailleurs, un montant de 2,23 M€ est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national (RN85 et RN202).

#### **Infrastructures ferroviaires :**

Un montant de 22,20 M€ (AE) au titre du plan de relance est destiné à accélérer la mise en œuvre des CPER et concerne :

- des travaux d'augmentation de capacité sur la section entre Marseille et Aubagne ;
- la création d'une 3ème voie entre Antibes et Cagnes-sur-Mer.

Au titre de la régénération, un montant de 15,50 M€ (AE) sera consacré aux travaux de modernisation de la ligne des Alpes entre Montrond et Sisteron et sur quelques sections entre Aix et Manosque.

#### **Infrastructures fluviales et portuaires :**

Un montant de 7,5 M€ sera mobilisé au titre d'aménagements du port de Marseille.

\*\*\*\*

#### **Rappel des principaux éléments de la programmation initiale, hors plan de relance :**

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 26,4 M€ (AE) au titre des PDMI et 5,6 M€ (AE) au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- ITER – Accès routier au futur réacteur ITER à Cadarache (dépt 13) ;
- A57 – Traversée souterraine de Toulon (dépt 83).

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 40,0 M€ (AE) sera consacré en 2009 hors plan de relance et sera mobilisé notamment sur les opérations suivantes :

- amélioration de la desserte entre Avignon (TGV et centre) et Carpentras ;
- augmentation de la capacité entre Cannes et Grasse ;
- modernisation de la ligne Nice-Breil ;
- étude de faisabilité de la percée ferroviaire sous le Montgenèvre.

## Programme exceptionnel d'investissement public

### Infrastructures et équipements civils Infrastructures de transport

#### REGION : RHÔNE-ALPES

	AE 2009 (M€)	CP 2009 (M€)	CP 2010 (M€)
<b>Infrastructures routières</b>	55,30	43,80	11,50
<b>Infrastructures ferroviaires</b>	5,00	0,00	2,00
<b>Infrastructures fluviales et portuaires</b>	0,88	0,38	0,50
<b>TOTAL</b>	<b>61,18</b>	<b>44,18</b>	<b>14,00</b>

#### **Infrastructures routières :**

Le plan de relance prévoit, au titre des PDMI, un montant de 50 M€ (AE) Etat pour réaliser les travaux de sécurisation du tunnel routier du Fréjus qui seront complétés par un cofinancement de 150 M€ de la société concessionnaire (travaux relatifs à la partie française).

Par ailleurs, un montant de 5,3 M€ (AE) est consacré au titre de diverses opérations d'entretien du réseau routier national (A72 St Etienne, A7 dans le Rhône).

#### **Infrastructures ferroviaires :**

Un montant de 5 M€ (AE) est destiné à accélérer la mise en œuvre du CPER et concerne la réalisation de travaux préparatoires à la modernisation du sillon alpin sud entre Valence et Montmélian.

#### **Infrastructures fluviales et portuaires :**

Au titre des opérations d'entretien fluvial, un montant total de 0,88 M€ sera consacré à un ensemble de travaux relatifs à des opérations de sécurité au niveau des ouvrages de navigation et des garages à bateaux (amarrages, échelles d'écluses, éclairage, ...) et à amélioration de l'accès des usagers.

\*\*\*\*

Hors plan de relance, l'Etat consacrera en 2009 un montant de 27,3 M€ au titre des PDMI et 13 M€ au titre des opérations prévues au contrat Etat Région 2000-2006 portant sur les opérations principales suivantes :

- RN90 – déviation en rive gauche de Montgalgan (dépt 73) ;
- RN90 – Aime –Bourg Saint-Maurice (dépt 73) ;
- RN102 – Réhabilitation de chaussées et équipements (dépt 07) ;
- RN102 – Réparation du pont du Teil (dépt 26) ;
- A47 – Requalification de la traversée de Givors.

Concernant les infrastructures ferroviaires, un montant total de 29,8 M€ sera consacré en 2009 hors plan de relance et sera mobilisé notamment sur la modernisation de l'Ouest Lyonnais, la poursuite des travaux sur le sillon alpin sud et l'aménagement de pôles d'échanges.



## AMPLIFIER LE FINANCEMENT D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS EN OUTRE-MER

Le Plan de relance mobilise **75 M€ en AE** et 85 M€ en CP consacrés au Fonds exceptionnel d'investissement (FEI) et à l'accélération du financement d'opérations déjà engagées dans le CPER dans les départements d'outre-mer et les conventions de développement ou contrats de projets dans les collectivités d'outre-mer.

### I - FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT : REALISATION D'EQUIPEMENTS COLLECTIFS EN PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Créé dans le cadre du projet de loi pour le développement économique outre-mer, le fonds exceptionnel d'investissement aura pour objet de favoriser, en partenariat avec les collectivités territoriales, la réalisation d'équipements publics structurants participant au développement économique et social des collectivités d'outre-mer.

Anticipant la promulgation de la loi, ce fonds, doté à hauteur de 40 M€ en loi de finances initiales, sera abondé dès février 2009 dans le cadre du plan de relance, à hauteur de **75 M€**, pour permettre la mise en œuvre d'opérations d'investissement dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Quatre axes d'intervention ont été retenus dans ce cadre :

- le développement durable
- la prévention des risques
- le désenclavement des territoires
- les équipements publics de proximité.

Une première liste d'opérations a d'ores et déjà été programmée pour bénéficier des crédits mis en place dans le cadre du plan de relance (cf. *annexe*). 55 M€ seront mobilisés à leur profit. Toutes ces opérations débiteront avant la fin de l'année 2009, la plupart d'entre elles au cours du premier semestre.

**La programmation définitive du fonds exceptionnel d'investissement sera arrêtée dans la première quinzaine du mois de février.**

### II - FINANCEMENT DES OPERATIONS D'ORES ET DEJA ENGAGEES DANS LE CADRE DES CONTRATS DE PROJETS ETAT-REGIONS (CPER) ET DES CONTRATS ET CONVENTIONS DANS LES COLLECTIVITES D'OUTRE-MER

Afin de redonner aux collectivités territoriales d'outre-mer la capacité d'investissement pour leur permettre d'accompagner le plan de relance de l'économie, la loi de finances rectificatives a prévu l'inscription de **60 M€ de CP** sur le budget de la mission outre-mer pour régler la dette contractée auprès de ses partenaires dans le cadre de ses engagements contractuels.

Cette enveloppe, qui permettra de résorber les retards de paiement sera répartie dès sa mise à disposition de la manière suivante :

- Guadeloupe : 0,7 M€
- Guyane : 10 M€
- Martinique : 0,9 M€
- La Réunion : 5,8 M€
- Mayotte : 21,6 M€
- Polynésie Française : 0,5 M€
- Nouvelle-Calédonie : 17,2 M€
- Wallis et Futuna : 3,3 M€

**Le CIACT valide le plan de financement pour l’Outre-mer, à hauteur de :**

- **75 M€ en AE et 25 M€ en CP pour le FEI, au profit notamment des opérations figurant dans le tableau ci-dessous annexé.**
- **60 M€ de CP pour accélérer le financement d’opérations déjà engagées dans le CPER et les conventions de développement, conformément à la répartition ci-dessus.**



**Annexe :**  
**Première liste d’opérations programmée pour bénéficier des crédits mis en place dans le cadre du plan de relance dans le cadre du FEI**

Territoire	Nature de l'opération
Guadeloupe	Restructuration de l'ancien hôpital du camp Jacob en campus universitaire (Saint-Claude)
Saint-Martin	Construction d'un restaurant scolaire et d'une cuisine centrale
Saint-Barthélemy	Construction d'un établissement pour personnes âgées et dépendantes
Guyane	Renforcement de la route de Cacao
Martinique	Centre de secours de Fort de France
La Réunion	Couverture en panneaux photovoltaïques de la route des Tamarins
Mayotte	Mise aux normes des écoles
Saint-Pierre-et-Miquelon	Assainissement commune de Saint-Pierre
Nouvelle-Calédonie	Construction du médipôle de Koutio (reconstruction du centre hospitalier Gaston Bourret et institut Pasteur)
Polynésie Française	Installation de centrales hybrides photovoltaïques dans huit îles des Tuamotu
Wallis et Futuna	Wharf de Leava (Futuna)
TAAF	Rénovation des bâtiments logement à Kerguelen



## ACCELERER LA REALISATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT COFINANCEES PAR LE FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

### ET SOUTENIR L'EFFORT D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA CORSE

Ce volet du plan de relance repose sur le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et sur le Plan exceptionnel d'investissements (PEI) en faveur de la Corse.

#### I - ACCELERER LA REALISATION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS COFINANCES PAR LE FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT).

**Le FNADT participe au plan de relance à hauteur de 100 M€ en crédits de paiement et 30 M€ en autorisations d'engagements. Il concerne les CPER et des projets structurants hors CPER.**

Ces moyens exceptionnels viennent s'ajouter aux crédits normaux devant être transférés au niveau régional au titre de la loi de finances initiale 2009, à savoir 213 M€ en crédits de paiement et 182 M€ en autorisations d'engagement.

Le FNADT est largement engagé dans la nouvelle génération des Contrats de Projets Etat-Régions (CPER) 2007-2013, que ce soit au niveau des contrats régionaux ou au niveau des contrats interrégionaux mis en œuvre sur les grands bassins fluviaux ou dans le cadre des conventions interrégionales de massifs.

Représentant globalement environ 10 % des engagements de l'Etat, il concerne en premier lieu l'ensemble des grands projets régionaux, principalement pour le financement de grands équipements structurants, l'accompagnement des démarches de compétitivité, le développement durable des grands fleuves et des espaces littoraux, le développement économique des massifs de montagne ou l'accompagnement et l'anticipation des mutations économiques. Il vient alors en appui de financements ministériels spécifiques, et permet de par sa souplesse et sa définition interministérielle de valoriser des démarches intégrées visant à la compétitivité des territoires et au développement durable.

Le FNADT participe également au financement du « volet territorial », prévu dans la plupart des régions pour soutenir des démarches de développement territorial infrarégionales. Ces nouvelles conventions territoriales ont été signées progressivement tout au long de l'année 2008. La plupart des projets sont actuellement en phase de démarrage ou prêts à démarrer.

Par ailleurs, le FNADT est sollicité, hors CPER, pour le financement de projets locaux structurants, parvenus à maturité après la période de négociation des CPER mais susceptibles d'avoir un fort effet d'entraînement sur les économies locales et prêts à démarrer très rapidement.

Dans ce contexte, la mobilisation du FNADT dans le cadre du plan de relance s'articule autour de 3 priorités.

## **1 - Accélérer la mise en œuvre des contrats de projets 2007-2013, en mobilisant très rapidement une enveloppe supplémentaire de 25 M€ d'AE et de CP, pour des projets prêts à démarrer dès les premiers mois de 2009.**

Ces moyens supplémentaires viendront donc s'ajouter à la tranche annuelle du FNADT votée en loi de finances initiale consacrée aux CPER (159 M€ en AE et 63 M€ en CP).

La répartition de ces moyens supplémentaires entre les régions est faite directement sur la base de l'examen des projets présentés par les préfets de région, en veillant à ne retenir que des projets prêts à démarrer, dont le plan de financement était totalement assuré et le calendrier prévisionnel de réalisation compatible avec les objectifs du plan de relance : engagements dès le début 2009, paiement d'une tranche significative en 2009, achèvement complet dans les premiers mois de 2010.

- Une partie très significative des crédits permettra d'abord **d'accélérer la mise en œuvre du volet territorial des contrats de projets 2007-2013**, avec des projets de petite ou moyenne dimension, intégrés dans une stratégie locale de développement durable des agglomérations ou des territoires ruraux. Il s'agit notamment d'opérations de requalification urbaine, de pôles de santé, de maisons de services publics, de centres d'accueil de la petite enfance, d'opérations visant à la valorisation du patrimoine culturel local ou d'aménagement de zones d'activités économiques.
- **Une autre part importante des crédits sera orientée vers des opérations de développement de réseaux numériques** (équipement en très haut débit de zones d'activités, couverture haut-débit de petites villes ou de quartiers de villes moyennes, dorsale à très haut débit Limousin-Auvergne- Rhône-Alpes dans le cadre du programme Massif central,...).
- Enfin, dans certains contrats, il a été prévu **d'accélérer au sein des grands projets la mise en œuvre d'opérations plus importantes, ou le lancement de nouvelles tranches opérationnelles** : accompagnement du pôle de compétitivité « Aerospace valley » en Aquitaine, équipements scientifiques de la station radio-astronomique de Nançay en région Centre, investissements de la maison européenne des produits innovants sur le site AZF à Toulouse, programmes de réhabilitation urbaine après-mines en Lorraine, aménagement du Val de Durance, techno-campus à Nantes, création d'une centrale solaire dans l'éco-pôle de Loos-en-Gohelle en Nord-Pas-de-Calais, vélo-route-voie verte du Val de Sambre à Maubeuge,...

## **2 - Mobiliser une enveloppe supplémentaire du FNADT pour apporter un financement à quelques projets non intégrés dans les CPER mais structurants pour les territoires (5 M€)**

L'enveloppe supplémentaire de 5 M€ sera mobilisée pour des projets importants pour les territoires, prêts à démarrer très rapidement et réalisables en totalité sur 2009-2010. Elle viendra doubler l'enveloppe prévue normalement à ce titre dans le cadre de la LFI (soit au total 10 M€ d'AE et de CP).

## **3 - Améliorer immédiatement la capacité financière et la situation de trésorerie des porteurs de projets bénéficiaires du FNADT, en réglant la quasi-totalité des subventions en attente de paiement fin 2008 (70 M€ de CP).**

Ces crédits bénéficieront notamment aux collectivités territoriales, aux universités, aux établissements publics et aux associations tant pour les opérations relevant des contrats de plan 2000-2006, des contrats de projets 2007-2013, que pour des opérations de la section générale (hors CPER).

Cet apport de ressources financières supplémentaires permettra aux porteurs de projets de renforcer leurs capacités d'investissement pour de nouvelles opérations et de libérer des potentialités d'investissements dans les territoires au profit de la création d'activité.

**Le CIACT décide que le FNADT sera mobilisé pour participer à la relance exceptionnelle de l'économie à travers trois mesures territorialisées :**

- **Accélération des CPER, avec une enveloppe supplémentaire exceptionnelle d'autorisations d'engagement de 25 M€ pour des opérations déjà identifiées dans les grands projets des CPER et prêts à démarrer sans délai, dans le domaine des réseaux haut-débit, des infrastructures d'accompagnement de pôles de compétitivité, de projets métropolitains, et pour des projets des volets territoriaux dans le domaine de l'urbanisme, de la santé ou du développement durable ;**
- **Financement de quelques projets structurants pour les territoires hors CPER à hauteur de 5 M€ en termes de transports collectifs ou d'activités économiques.**
- **Mobilisation immédiate de 70 M€ de CP pour le paiement de la quasi-totalité des besoins exprimés au 31 décembre 2008.**



## **II - SOUTENIR L'EFFORT D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA CORSE**

Les crédits prévus par le Plan de relance au titre des investissements en faveur de la Corse sont essentiellement destinés à accélérer le financement du Programme exceptionnel d'investissements (PEI), créé en application de la loi du 22 janvier 2002.

Ce programme de près de 2 Milliards d'euros de travaux sur 15 ans est destiné à surmonter les handicaps dus au relief et à l'insularité et à résorber le déficit en équipements et services collectifs. L'Etat contribue au financement des travaux à hauteur de 70 %.

**Les crédits de paiement supplémentaires du plan de relance permettront de poursuivre l'effort de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales de Corse et rendront possible l'accélération du financement d'un nombre important d'opérations déjà engagées ou en instance d'engagement dans les domaines :**

- de l'approvisionnement en eau (création d'une station de traitement d'eau potable sur le barrage de Padula),
- de l'assainissement (restructuration du réseau de Sisco, exutoire de Sainte Lucie à Ajaccio),
- des aménagements hydrauliques (zone d'activités d' Erbajolo)
- et dans le traitement des déchets (installation de traitement à Vigianello).

**Le CIACT décide que le Programme exceptionnel d'investissements (PEI) en Corse bénéficiera d'une enveloppe supplémentaire de crédits de paiements de 20 M€ pour financer un ensemble d'opérations d'assainissement, d'adduction d'eau potable et de traitement des déchets engagées ou en cours d'engagement.**



# FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

## Plan de relance FNADT au titre des contrats de projet Etat-Régions 2007-2013

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	INTITULE DE L'OPERATION	Crédits plan de relance 2009	
				AE (€)	CP
ALSACE	Bas-Rhin	Strasbourg	Requalification urbaine du quartier Cronembourg à Strasbourg	343 000	225 000
AQUITAINE	Pyrénées-Atlantiques	Anglet	Pôles de compétitivité Aérospace Valley- ACME 1ère tranche-Composite Adour robot de placement de fibres	750 000	482 000
	Gironde	Talence	Pôle de compétitivité Aérospace Valley- CHEMINNOV 2- ENSCPB	500 000	325 000
<b>TOTAL Aquitaine</b>				<b>1 250 000</b>	<b>807 000</b>
AUVERGNE	Puy de Dôme	Ceyssat - Orcines	Train panoramique du Puy-de-Dôme	800 000	500 000
	Haute-loire	Le Puy en Velay	Projets touristiques et culturels	200 000	100 000
<b>TOTAL Auvergne</b>				<b>1 000 000</b>	<b>600 000</b>
MASSIF CENTRAL	Cantal	CA Aurillac	Interconnexion très haut débit Massif-Central Communauté agglo Aurillac	200 000	130 000
	Puy de Dôme	Clermont-Ferrand	Interconnexion très haut débit Massif-Central Conseil régional Auvergne-Artéria	400 000	260 000
	Haute Loire	CA Puy en Velay	Interconnexion très haut débit Massif-Central Communauté d'agglo du Puy en Velay	200 000	130 000
<b>TOTAL Massif Central</b>				<b>800 000</b>	<b>520 000</b>
BASSE NORMANDIE	Calvados	Orbec	Pays d'Auge : Maison de santé de l'Orbiquet	300 000	130 000
	Manche	Villedieu les Poëles	Pays de la Baie : Pôle de Santé Libéral Ambulatoire	300 000	130 000
	Orne	Gacé	Pays d'Argentan, pays d'Auge Ornaïs : pôle de Santé Libéral Ambulatoire de Gacé	170 000	65 000
	Manche	Saint James	Pays de la Baie : Pôle de Santé Libéral Ambulatoire Saint James	240 000	100 000
	Orne	Mortagne au Perche	Pays du Perche Ornaïs : Maison de la petite enfance de Mortagne	80 000	52 000
	Manche	Lessay	Pays de Coutances : Maison de la petite enfance Lessay	160 000	104 000
	<b>TOTAL Basse Normandie</b>				<b>1 250 000</b>
BOURGOGNE	Saône et Loire	Le Creusot	Contrat d'agglomération Creusot/Montceau construction d'un nouveau restaurant universitaire	600 000	195 000
BRETAGNE	Ille-et- Vilaine	Rennes	Centre multi accueil Pays de Rennes	165 000	33 000
	Ille-et- Vilaine	St Aubin du Cormier	Centre multi accueil enfance pays de Fougères	88 962	18 000
	Ille-et- Vilaine	Vitré	Projet d'investissement culturel pays de Vitre	300 000	60 000
	Côtes d'Armor	Rostrenen	Maison des associations - pays du Centre Ouest Bretagne	90 000	18 000

	Côtes d'Armor	Lannion	Pôle domotique pays Tregor Lannion	300 000	60 000
<b>REGION</b>	<b>DEPARTEMENT</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>INTITULE DE LOPERATION</b>	<b>Crédits plan de relance 2009</b>	
	Morbihan	Camors	Maison enfance Camors pays d'Auray	107 842	22 000
	Finistère	Châteauneuf	Maison enfance Châteauneuf - pays du Centre Ouest Bretagne	400 000	80 000
	Finistère	Pont de Buis	Halte garderie pays de Brest	100 000	20 000
<b>TOTAL Bretagne</b>				<b>1 551 804</b>	<b>311 000</b>
<b>CENTRE</b>	Cher	Nançay	Opération "A Ciel ouvert" de la station radioastronomique de Nançay : équipements scientifiques permettant de pérenniser la station.	500 000	260 000
	Loiret	Pithiviers	Centre d'affaire à Pithiviers - projet d'intérêt économique attractivité ville moyenne	380 000	195 000
	Cher	Avord	Maison de santé pluridisciplinaire d'Avord	175 000	113 000
<b>TOTAL Centre</b>				<b>1 055 000</b>	<b>568 000</b>
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>	Marne	Pays Brie et Champagne	Pays Brie et Champagne création d'une maison médico-sociale	175 132	52 300
	Marne	Pays de Châlons	Pays de Châlons jardin du confort	100 000	15 000
	Marne	Pays Vitry le François	Pays Vitry le François, création voie verte	100 000	15 000
	Aube	Pays Armance	Pays Armance/Othe valorisation touristique des sites patrimoniaux	40 000	6 000
<b>TOTAL Champagne-Ardenne</b>				<b>415 132</b>	<b>88 300</b>
<b>FRANCHE COMTE</b>	Doubs	Communes localisées dans dépt du Doubs	Seconde phase du schéma départemental haut-débit du Conseil général du Doubs	300 000	130 000
	Haute-Saône	Vesoul	Seconde tranche de la gare multimodale de Vesoul	270 000	162 500
	Territoire de Belfort	Belfort	Aménagement de la zone d'innovation de Technome	300 000	130 000
	Jura	CC du Plateau du Lison	Immobilier d'entreprise pour le Haut-Jura	300 000	130 000
<b>Total Franche-Comté</b>				<b>1 170 000</b>	<b>552 500</b>
<b>Massif du JURA</b>	Doubs	Chapelle des Bois	Requalification du village vacances "l'accueil montagnard" à Chapelle des Bois	105 000	70 000
	Jura	Lamoura	Aménagement du site de la Serra à Lamoura	175 000	65 000
<b>Total massif du JURA</b>				<b>280 000</b>	<b>135 000</b>
<b>HAUTE-NORMANDIE</b>	Seine Maritime	Le Havre	Le Grand stade du Havre	500 000	325 000
	Seine Maritime	Rouen	Le Palais des sports de Rouen	500 000	325 000
<b>TOTAL Haute-Normandie</b>				<b>1 000 000</b>	<b>650 000</b>

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	INTITULE DE L'OPERATION	Crédits plan de relance 2009	
LANGUEDOC ROUSSILLON	Lozère	Aumont Aubrac	Création et aménagement d'un pôle départemental de manifestations agricoles à Aumont Aubrac – CC Terre de Peyre	150 000	97 000
	Aude	Carcassonne	Communauté d'agglomération du Carcassonnais : réalisation de la médiathèque (2 opérations)	170 000	110 500
	Gard	Le Vigan	Maison médicale Vigan	184 500	120 000
	Pyrénées-Orientales	Perpignan	Construction d'une passerelle piétons - cycles à la gare TGV de Perpignan	168 000	110 000
<b>TOTAL Languedoc-Roussillon</b>				<b>672 500</b>	<b>437 500</b>
LIMOUSIN	Haute-Vienne	Eymoutiers	Construction accueil petite enfance Eymoutiers	100 000	32 500
	Haute-Vienne	Saint Yrieix La Perche	Consolidation bâti du site de Marcognac	75 000	24 500
	Haute-Vienne	Oradour sur Vayre	Requalification bâtiments activités site de la Monnerie	52 500	17 500
	Haute Vienne	Limoges	Signalétique touristique arts du feu	19 000	12 400
	Creuse	Chambon sur Voueize	Mise en valeur du cœur historique de Chambon sur Voueize	87 750	28 600
	Creuse	CC des 4 Provinces (Gouzou)	CC des 4 PROVINCES - Développer un accueil petite enfance itinérant	50 000	16 500
	Creuse	Guéret	Association "Labyrinthe géant de Guéret" - Développement du labyrinthe Géant des Monts de Guéret	38 739	13 000
	Creuse	Felletin	Felletin - création d'une zone d'activités bois dans le cadre du pôle bois interrégional du Massif Central	10 000	6 500
	Creuse	CC Aubusson Felletin (Felletin)	CC Aubusson Felletin - création d'une zone d'activités bois dans le cadre du pôle bois interrégional du Massif Central	186 000	60 500
	Creuse	CC Pays Dunois (Crozan)	CC Pays Dunois - Vallée des Peintres - Maison des Chevaliers à Crozan- Parcours dans les pas de Monnet	84 500	27 500
	Creuse	Marsac	Marsac - Equipement touristique : création d'une piscine naturelle	55 000	11 000
		Corrèze	CC de Vézère-Causse (St Pantaléon de l'Arche)	Communauté de communes de Vézère-Causse : Aménagement d'une halle couverte à usage culturel, commercial et événementiel	150 000
	Corrèze	CA de Brive, communes de Malemort et de Ste Féréole	Réalisation d'une voie verte (Malemort) et production énergie barrage de la Couze (Ste Féréole)	240 000	110 500
	Corrèze	Egletons	Requalification de l'espace Ventadour et de la Bibliothèque	55 500	18 500
<b>TOTAL Limousin</b>				<b>1 203 989</b>	<b>428 500</b>

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	INTITULE DE L'OPERATION	Crédits plan de relance 2009	
LORRAINE	Moselle	Farebersviller	SAFE Farebersviller - assainissement	390 150	117 100
	Moselle	Hombourg-Haut	Hombourg-Haut / cite Chênes (secteur ouest)	655 140	196 600
	Moselle	Audun Le Tiche	Audun le Tiche VRD rue de la Mine et Lancrenon	302 585	90 100
	Meurthe et Moselle	Sur l'ensemble des communes	Réseau HD Memonet	880 000	512 000
	Meurthe et Moselle	Com Urbaine du Grand Nancy	THD dans les ZAE (CUGN)	40 000	20 000
	Meurthe et Moselle	Com Urbaine du Grand Nancy	Suppression des zones blanches (CUGN)	60 000	39 000
	Moselle	Florange	THD dans ZAE St-Agathe	50 000	32 000
<b>TOTAL Lorraine</b>			<b>TOTAL Lorraine</b>	<b>2 377 875</b>	<b>1 006 800</b>
MASSIF des VOSGES	Vosges	La Bresse	La Bresse : station La Bresse-Hohneck "Halte Garderie-Ecole de ski"	260 000	130 000
	Haut Rhin (CIM Vosges)	Jungholz	Thierenbach	150 000	97 500
	Moselle	Siersthal	Simserhof galeries	150 000	97 500
	Moselle	Siersthal	Simserhof aménagements extérieurs	40 000	19 500
	<b>Total Massif des Vosges</b>			<b>600 000</b>	<b>344 500</b>
MIDI-PYRENEES	Haute-Garonne	Toulouse	Pôle CBS - APMEPI - Maison européenne des procédés innovants - Chimie Autrement (site AZF)	1 000 000	300 000
	Lot	Biars sur Cère	Lot Communauté de communes Cère Dordogne Zone d'activités de Biars sur Cère	300 000	162 000
	Gers	Auch	CCI du Gers - Hôte d'entreprises et plateforme de services en agroalimentaire	300 000	195 000
	<b>TOTAL Midi-Pyrénées</b>			<b>1 600 000</b>	<b>657 000</b>
NORD-PAS-DE-CALAIS	Pas de Calais	Lens	Maison du Louvre	500 000	320 000
	Pas de Calais	Loos en Gohelle	Ecopôle - création d'une centrale solaire	700 000	357 000
	Nord	Valenciennes	CA Valenciennes Métropole - Aménagement du site Forgeval à Valenciennes	400 000	227 000
	Nord	Bugnicourt	CA du Douaisis - Parc d'activité de la Tuilerie à Bugnicourt	400 000	227 000
	Nord	Com Urbaine Dunkerque	Communauté Urbaine de Dunkerque - Construction d'un centre européen de loisirs et d'accueil	500 000	260 000
	Nord	CA Maubeuge Val de Sambre : Maubeuge et Jeumont	CA Maubeuge Val de Sambre - Véloroute-Voie Verte	400 000	220 500
	<b>TOTAL NPDC</b>			<b>2 900 000</b>	<b>1 611 500</b>

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	INTITULE DE L'OPERATION	Crédits plan de relance 2009	
PACA	Alpes de Hte Provence	Manosque	Requalification de centre ville communauté de communes Luberon Durance Verdon	150 000	65 000
	Alpes de Hte Provence	Manosque	Val de Durance/ITER : ZAC de Chanteprunier : étude de programmation et travaux pour le logement des Itériens, réalisation d'équipements publics et aménagements d'espaces publics	850 000	325 000
<b>TOTAL PACA</b>				<b>1 000 000</b>	<b>390 000</b>
PAYS DE LA LOIRE	Loire Atlantique	Bouguenais	Technocampus tranche 2	1 853 095	1 204 600
	Loire Atlantique	Châteaubriant	PEM de Châteaubriant	346 905	112 800
<b>TOTAL Pays de la Loire</b>				<b>2 200 000</b>	<b>1 317 400</b>
PICARDIE	Aisne	Saint Quentin	Agglomération de Saint-Quentin - Parc d'activité des autoroutes	<b>397 700</b>	<b>130 000</b>
POITOU CHARENTE	Charente	Angoulême	Projet haut débit de la Charente	<b>883 000</b>	<b>402 000</b>
RHONE-ALPES	Ardèche	Coucouron	Pôle de services à Coucouron	<b>450 000</b>	<b>292 000</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>				<b>25 000 000</b>	<b>12 250 000</b>



## AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

### I – PARVENIR A 30% D'EXPLOITATIONS AGRICOLES A FAIBLE DEPENDANCE ENERGETIQUE D'ICI 2013

L'agriculture française est fortement consommatrice d'énergie (tracteurs, serres, bâtiments d'élevage, matériels d'irrigation, produits phytosanitaires...). De ce fait, **la facture énergétique représente une part très importante des coûts de production des exploitations**, de nature à les fragiliser en période de fortes hausses des prix de l'énergie. De plus, les politiques européennes en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique invitent le secteur agricole à améliorer la performance énergétique des exploitations et à atténuer leur impact environnemental.

**La question énergétique représente donc pour notre agriculture un enjeu économique et environnemental majeur.** C'est pourquoi, au terme d'un processus de concertation approfondi avec la profession dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il a été retenu d'« *accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013* ».

### II – ADOPTION D'UN PLAN DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES EXPLOITATIONS

En vue d'améliorer les performances énergétiques des exploitations agricoles, **le Gouvernement adopte un plan de performance énergétique des exploitations** qui a vocation :

- à améliorer l'évaluation de la consommation d'énergie et à diffuser massivement les diagnostics d'énergie adaptés à l'agriculture,
- à favoriser la mise en place d'actions améliorant l'efficacité énergétique des équipements et de la production agricole,
- à encourager le développement d'énergies renouvelables, la recherche et l'innovation.

**Le Ciacat décide d'affecter au plan de performance énergétique des exploitations agricoles 30M€**



Ce plan comprendra des investissements destinés à :

- l'achat de 20 bancs d'essai de tracteurs. Un meilleur réglage des machines agricoles qui représentent le premier poste de dépense énergétique des exploitations, permettra de réduire leur consommation de manière significative. Une économie de 900 litres de carburant par an peut être envisagée pour un tracteur de 100 Ch effectuant 600 h/an, ce qui représente 3,5 tonnes de CO2 non émis.
- l'installation d'équipements d'économie d'énergie dans les exploitations notamment 2000 équipements de récupération de chaleur, 40 échangeurs thermiques, des chauffe-eau solaires (12000 m2 de capteurs thermiques), des équipements de séchage solaire des fourrages (12 installations), des unités de biomasse bois énergie et pompes à chaleur (180 chaudières, 18 pompes à chaleur).

- la construction de 30 unités de méthanisation, permettant la valorisation énergétique de la biomasse et notamment des effluents d'élevage.

Ces actions d'investissement seront accompagnées par la **réalisation de diagnostics énergétiques des exploitations**, au minimum 10 000 en 2009, financés par des crédits du ministère de l'agriculture hors plan de relance et des crédits européens (5 M€ au total).

Les diagnostics de performance énergétique permettent de faire un état des lieux de la consommation d'énergie et surtout d'identifier les marges de progrès et les actions que les agriculteurs peuvent réaliser pour améliorer la performance énergétique de leur exploitation, de leur production, de leur matériel ou de leur bâtiment.

\* \* \*

### TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS

Nature des investissements (M€)	Crédits
Achat de bancs d'essai de tracteurs (20 bancs d'essai mobiles, soit un par région)	5,0
Equipements d'économie d'énergie dans les bâtiments d'élevage (2000 équipements de récupération de chaleur, 40 échangeurs thermiques)	5,2
Unités de méthanisation (30 méthaniseurs)	9,4
Biomasse bois énergie et pompes à chaleur en élevage (180 chaudières, 18 pompes à chaleur)	3,6
Chauffe-eau solaire (12000m2 de capteurs thermiques)	4,8
Séchage solaire des fourrages (12 installations)	2,0
<b>Total</b>	<b>30,0</b>



## SECURISER LES HOPITAUX PSYCHIATRIQUES ET RENFORCER L'OFFRE DE SOINS POUR MALADES DIFFICILES

Annoncé par le Président de la République dans son discours prononcé au centre hospitalier Erasme à Antony, le 2 décembre dernier, **le plan de sécurisation des établissements de santé ayant une activité en psychiatrie comprend deux volets :**

- le premier porte sur la sécurisation des établissements, avec une enveloppe financière de 30M€;
- le second concerne la création de quatre nouvelles unités pour malades difficiles (UMD) et bénéficie d'une dotation de 40M€.

**Les crédits ouverts en 2009 seront versés sur le fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.**

### I - SECURISATION DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Des dispositifs de sécurisation seront mis en place dans les établissements psychiatriques qui en sont dépourvus, de manière à ce que chacun dispose d'un ensemble d'équipements sécurisant les enceintes hospitalières et les structures de soins.

Ils comprennent différentes mesures telles que :

- la **sécurisation des enceintes hospitalières** : réduction du nombre de points d'entrée, mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance, installation de barrières de contrôle d'accès aux entrées de l'établissement ;
- la **création de 200 chambres d'isolement** ;
- l'**organisation d'unités ou d'espaces fermés ou susceptibles d'être fermés** ;
- l'**utilisation de systèmes et de dispositifs de surveillance** qui permettent aux patients de se déplacer librement sans pour autant sortir de l'établissement ou d'un périmètre particulier de déplacement.

La mise en œuvre du dispositif sera déclinée en région en fonction du niveau d'équipement déjà en place dans chacun des établissements concernés. Les agences régionales de l'hospitalisation (ARH) seront chargées d'identifier les besoins des établissements de leur région ainsi que la nature des équipements à déployer.

**L'ensemble des établissements ayant une activité psychiatrique sont éligibles aux crédits de ce plan de sécurisation et bénéficieront d'une enveloppe de 30M€ répartie entre les régions.**

### II - CREATION DE QUATRE NOUVELLES UNITES POUR MALADES DIFFICILES (UMD)

Il existe actuellement cinq UMD situées en Ile-de-France, en Aquitaine, en Provence Cote d'Azur, en Lorraine et en Bretagne<sup>1</sup>. La création d'une sixième vient d'être lancée en Rhône-Alpes<sup>2</sup>.

Afin d'améliorer la prise en charge des malades et de réduire les délais d'attente, quatre nouvelles UMD vont être créées. A cet effet, un appel à projets a été lancé auprès des agences régionales d'hospitalisation.

<sup>1</sup> Centre hospitalier Paul Guiraud à Villejuif (Val de Marne), centre hospitalier de Cadillac sur Garonne (Gironde), centre hospitalier de Montfavet (Vaucluse), centre hospitalier spécialisé de Sarreguemines en Moselle et centre hospitalier de Plouguernevel (Côtes d'Armor)

<sup>2</sup> Centre hospitalier spécialisé du Vinatier à Bron (Rhône).

Les candidatures ont été examinées au regard des critères suivants :

- cohérence par rapport aux implantations existantes ;
- accessibilité géographique de l'établissement ;
- capacité de l'établissement à mener l'opération dans des délais rapides ;
- situation financière de l'établissement et démographie médicale.

**Les quatre nouvelles UMD seront créées dans les établissements suivants :**

- centre hospitalier spécialisé du Rouvray à Sotteville-lès-Rouen (Seine Maritime) ;
- établissement public de santé départemental de la Marne à Chalons-en-Champagne (Marne) ;
- centre hospitalier du pays d'Eygurande à Monestier-Merlines (Corrèze) ;
- centre hospitalier spécialisé Pierre Jamet (fondation du Bon Sauveur) à Albi (Tarn).

L'enveloppe financière pour ces projets est de **40M€** soit 10 M€ de coût d'investissement par unité.

**Le CIACT valide les apports financiers de l'Etat de :**

**- 30M€ pour la sécurisation des établissements de santé psychiatriques, de manière à ce que chacun dispose d'un ensemble d'équipements sécurisant les enceintes hospitalières et les structures de soins ;**

**- 40M€ pour la création de quatre nouvelles unités pour malades difficiles (UMD).**

**Les crédits 2009 seront versés sur le fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.**

**La répartition régionale de ces interventions est indiquée dans l'annexe ci-après.**



## SECURISER LES HOPITAUX PSYCHIATRIQUES ET ACCROITRE L'OFFRE DE SOINS POUR MALADES DIFFICILES

Répartition régionale des crédits destinés au financement du plan de sécurisation des établissements de santé publics et privés ayant une autorisation en psychiatrie.

Régions	Aménagement de chambres d'isolement	Autres actions de sécurisation	Création d'unités pour malades difficiles	Total
Alsace		369 328		369 328
Aquitaine	450 000	1 309 203		1 759 203
Auvergne	850 000	491 067		1 341 067
Basse-Normandie		572 382		572 382
Bourgogne		470 208		470 208
Bretagne	1 350 000	1 179 329		2 529 329
Centre		638 935		638 935
Champagne-Ardenne		303 657	10 000 000	10 303 657
Corse		144 243		144 243
Franche-Comté		302 787		302 787
Haute-Normandie		459 063	10 000 000	10 459 063
Ile de France		3 831 082		3 831 082
Languedoc-Roussillon	250 000	1 001 183		1 251 183
Limousin	500 000	331 367	10 000 000	10 831 367
Lorraine	250 000	584 425		834 425
Midi-Pyrénées	2 500 000	1 011 084	10 000 000	13 511 084
Nord-Pas de calais	50 000	971 013		1 021 013
Pays de la Loire	1 600 000	925 763		2 525 763
Picardie		390 006		390 006
Poitou-Charentes	200 000	628 214		828 214
Provence Alpes Côte d'azur	1 850 000	1 679 916		3 529 916
Rhône-Alpes		2 127 733		2 127 733
Guadeloupe		81 652		81 652
Martinique		54 656		54 656
Guyane	150 000	28 420		178 420
Réunion		113 284		113 284
<b>Total</b>	<b>10 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>70 000 000</b>



## **AMPLIFIER LES AIDES A L'INVESTISSEMENT DES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX AU BENEFICE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES ET DES ADULTES HANDICAPES**

### **I - AMPLIFIER LES AIDES A L'INVESTISSEMENT DES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX EN PRENANT EN COMPTE LES DISPARITES REGIONALES**

**La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) bénéficie, au titre du plan de relance, d'un complément de 70 M€ pour 2009 pour permettre la création de 7 000 places nouvelles pour les personnes âgées et handicapées.**

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), opérateur de l'Etat dans le secteur médico-social voit son plan d'aide à l'investissement pour 2009, initialement de 260 M€, porté à 330M€.

Ces 70 M€ supplémentaires sont répartis entre le secteur personnes âgées 50 M€ et le secteur personnes handicapées 20 M€.

L'objectif est de créer 5 000 places nouvelles pour les personnes âgées et 1 000 pour les personnes handicapées. L'effet de levier attendu de ces investissements atteint 600 M€ de travaux induits pour le secteur des BTP et la création de 6 000 à 10 000 emplois dans le BTP et le secteur médico-social.

Les projets nouveaux, retenus par la CNSA sur proposition des préfets, permettront également de corriger les déséquilibres territoriaux en affectant, le plus souvent, les projets financés au titre du plan de relance, aux régions les moins bien dotées en structures spécialisées.

Jusqu'à présent, les plans d'aide à l'investissement (PAI) de la CNSA, étaient prioritairement consacrés à la modernisation et à la restructuration des établissements existants, vu l'état souvent inadapté aux nouvelles normes. Les critères de répartition des aides à l'investissement reposaient essentiellement sur le taux d'équipement de la région.

Dans le cadre du plan de relance, une évolution de ces aides à l'investissement vers les créations d'établissement pourrait être retenue. Elle concernerait les régions sous-équipées où les enveloppes de création de places nouvelles sont plus importantes. Ces orientations feront l'objet d'une délibération du conseil d'administration de la CNSA.

### **II - DES OPERATIONS EXEMPLAIRES PROPOSEES AU BENEFICE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES ET DES ADULTES HANDICAPES**

A l'occasion du CIIACT, une pré-liste de cinq opérations exemplaires a été réalisée dans le cadre de l'appel à projets lancé auprès des préfets. Elles se caractérisent par un démarrage des travaux très rapide et la prise en compte des problématiques lourdes du type Alzheimer ou autisme. Cette liste sera complétée par la suite par la CNSA.

Quatre opérations concernent l'accueil et la prise en charge des personnes âgées et une opération porte sur l'accompagnement et l'aide aux personnes handicapées.

Par région, la répartition est la suivante :

**Pour les personnes âgées :**

- **Création d'un EHPAD de 84 places à JASSANS RIOTTIER (01)** qui représente 8,2 M€
- **Création d'un accueil de jour de 15 places portée par le CH de l'agglomération montargoise à Montargis (45)**. Cette opération s'élève à 350 000 €
- **Restructuration avec extension de l'EHPAD mutualiste Vasselière à Monts (37)**, 1ère phase de 6,6 M€.
- **Reconstruction de l'EHPAD public St Jacques de Compostelle à Soulac (33)** pour un montant total de 14,9 M€

**Pour les personnes handicapées :**

- **Création d'un foyer d'accueil médicalisé de 33 places pour autistes à l'ISLE D'ABEAU (38)** d'un montant de 4,7 M€

**Le CIACT valide le complément de 70 M€ au plan d'aide à l'investissement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, au bénéfice des établissements médicaux-sociaux pour la création de :**

- **5 000 places nouvelles pour les personnes âgées,**
- **et 1 000 places pour les personnes handicapées.**

**La répartition des crédits se fera de la manière suivante :**

- **50 M€ sur le secteur des personnes âgées**
- **20 M€ sur le secteur des personnes handicapées**





## CONTRIBUER A LA DYNAMIQUE DE RELANCE PAR UN EFFORT EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT DE GRANDES ENTREPRISES PUBLIQUES

### I - PLUS DE 4 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS SUPPLEMENTAIRES SERONT REALISES PAR DES GRANDES ENTREPRISES PUBLIQUES NATIONALES DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Des grandes entreprises publiques nationales vont contribuer à la dynamique de relance de l'économie nationale en intensifiant leur effort d'investissements en 2009, à contre courant de la conjoncture internationale. Au total, plus de 4 milliards d'euros supplémentaires seront investis en 2009 en France et permettront de soutenir l'activité tout en améliorant la qualité de service et la compétitivité des entreprises.

### II - DETAIL PAR ENTREPRISE

- EDF

**EDF réalisera 2,5 milliards d'euros d'investissements supplémentaires en 2009 par rapport à 2008.** L'essentiel sera investi dans la production, dont plus d'un milliard d'euros sur le parc de production en France (entretien du parc existant et moyens de productions nouveaux), 300 M€ dans les énergies renouvelables et 300 M€ dans les DOM et en Corse.

Le reste sera investi dans les réseaux de transport et de distribution (600 M€ en tout), ou correspondra aux retombées pour l'industrie française des projets nucléaires à l'international.

Détail des 2,5 milliards d'euros supplémentaires :

- Nouveaux moyens de production : + 300 M€, notamment la construction d'un cycle combiné gaz, pour 143 millions d'euros à Blénod (54);
- Maintenance du parc de production existant et amélioration de sa performance : + 800 M€, dont une accélération du contrat de fabrication de rotors de turbines et d'alternateurs pour les centrales nucléaires (environ 100 M€), à Belfort (90).
- Systèmes électriques dans les systèmes insulaires (DOM et en Corse) : + 300 M€, notamment un contrat de fourniture de moteurs diesel de 190 millions d'euros, investissement localisé à Saint-Nazaire ;
- Energies renouvelables France : + 300 M€, dont les centrales photovoltaïques de Gabardan (Landes), pour 15M€, qui sera la plus puissante d'Europe, et de Manosque (Hautes Alpes) ;
- Retombées pour l'industrie française des projets nucléaires à l'international : +200 M€
- Qualité et sûreté des réseaux de transport : + 300 M€, dont 40 M€ pour le transit entre sud-ouest et sud-est et 15 M€ pour une liaison souterraine à Toulon ;
- Qualité et sûreté des réseaux de distribution : + 300 M€

- **GDF-Suez**

Dans le cadre du plan de relance, **GDF-Suez investira 200 millions d'euros additionnels** par rapport à 2008 dans ses activités de transport et de distribution de gaz en France.

Détails des 200 millions d'euros d'investissements supplémentaires :

- Distribution : +100M€, répartis sur l'ensemble du territoire ;
- Transport : +60M€, dont 25 M€ pour les stations deCuvilly (Oise) et Taisnières (Nord) ;
- Stockage : + 41M€, dont 20 M€ pour Etrez (Ain), 15 M€ pour Saint-Illier (Yvelines), 3 M€ pour Gournay (Oise) et 2 M€ pour Chemery (Cher).

- **RATP**

La RATP réalisera, en 2009, **450 millions d'euros d'investissements additionnels** par rapport à 2008 pour renouveler et compléter son matériel roulant, améliorer l'accessibilité de ses stations, les rénover et les moderniser.

Détails des 450 millions d'euros d'investissements supplémentaires :

- Accélération des chantiers du CPER (lignes 4 et 12 du métro, Pôle Nanterre Université) : 90M€ ;
- Accélération de l'acquisition de matériel roulant pour la ligne A du RER : 131M€ ;
- Anticipation du renouvellement de bus : 50M€ ;
- Etudes de projet sur une rocade structurante, sous réserve de son avancement : 20M€ ;
- Anticipation des dépenses d'entretien et de modernisation de l'infrastructure : 76,5M€ ;
- Augmentation des capacités de remisage des bus : 15M€ ;
- Rénovation de matériel roulant ferroviaire : 60M€ ;
- Mesures de mise en conformité des bâtiments aux dispositions du Grenelle de l'environnement : 7,5M€.

- **SNCF**

La SNCF investira **400 millions d'euros de plus que prévu en 2009 et anticipera de surcroît 300 millions d'euros de commandes sur 2009-2010**, ce qui garantira une activité immédiate à ses fournisseurs. Cet effort se portera sur le matériel roulant, l'accélération de la rénovation et de la modernisation des gares, les économies d'énergie et les systèmes d'information.

Détails des 400 millions d'euros d'investissements supplémentaires :

- révision et transformation du parc actuel des rames TGV : 100 M€ à Bischeim (Bas-Rhin), Romilly sur Seine (10), Hellemmes (59) ;
- révision et transformation du parc actuel des locomotives : 40 M€ à Quatre-Mares (76) et Oullins (Rhône) ;
- acquisition de nouvelles locomotives : 70 M€,
- projets informatiques : 30 M€,
- installation de connections Internet wifi à bord du TGV Est : 15 M€ à Bischeim et Hellemmes ;
- Autre (dont rénovation de gares) : 150M€, notamment pour les gares de Bellegarde, Le Mans, La Roche sur Yon, Epinal, Amiens et Perpignan.

Détails des 300 millions d'euros d'anticipation de commandes 2009-2010 :

- wagons pour l'autoroute ferroviaire : 20 M€ à Duppigheim (Bas-Rhin) ;
- nouvelle automotrice Transilien :
  - anticipation de commande à hauteur de 85 M€, à Crespin (Nord) ;
  - anticipation du centre de maintenance de Noisy : 15 M€,
- remontée de la cadence de livraison des TGV 2N2 : 100 M€ à Belfort et La Rochelle ;
- réseaux informatiques multiservices (dont vidéoprotection) : 50 M€ ;
- énergies nouvelles et développement durable : 20 M€.

- **La Poste**

La Poste engagera en 2009 un montant total d'**investissements supplémentaires de 600 millions d'euros** au titre du plan de relance. Ces investissements porteront essentiellement sur l'amélioration de l'accueil dans les bureaux de poste mais aussi la rénovation énergétique de ses bâtiments.

Détails des 600 millions d'euros d'investissements engagés :

- Amélioration du service rendu au client (immobilier, services informatiques et sûreté) :+ 480 M€ dont 0,85M€ dans l'Aveyron pour la rénovation du bureau de poste principal de Millau, la rénovation des locaux d'accueil des bureaux de 7 communes et le changement de signalétique dans 5 communes, 0,35M€ dans l'Ain pour la rénovation du bureau de poste principal de Meximieux ainsi que la rénovation de quatre bureaux de poste du département et 0,3M€ dans les Vosges pour la rénovation de trois bureaux de poste situés à Mirecourt, Raon-l'Etape et Epinal ;
- Investissements de développement durable : +120 M€ dont 2,3M€ pour l'installation d'une centrale photovoltaïque de plus de 14.000 m<sup>2</sup> pour une plate-forme industrielle du courrier à Montpellier (34).

**Le CIACT se félicite de l'effort exceptionnel d'investissement d'EDF, de GDF-Suez, de la RATP, de la SNCF et de la Poste, à hauteur de 4 Mds € en 2009, qui vont permettre de soutenir l'activité industrielle tout en améliorant la qualité de service et la compétitivité de ces entreprises.**





## 2 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Enveloppes du Plan de relance de l'économie :

- 75 M€ dans le cadre du plan Campus
  - 244 M€ pour améliorer la sécurité des établissements
  - 146 M€ pour accélérer la réalisation des CPER
  - 46 M€ pour le financement de très grandes infrastructures de recherche et la rénovation de la flotte océanographique
  - 70 M€ pour soutenir l'investissement dans les nanotechnologies
  - 150 M€ non territorialisés
- } 731 M€



## CONFORTER LES CONTRATS DE PARTENARIATS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE RETENUS DANS LE CADRE DE « L'OPERATION CAMPUS »

### UNE DOUZAINNE DE SITES UNIVERSITAIRES CONCERNES

L'opération Campus vise à **requalifier et dynamiser des sites d'enseignement supérieur et de recherche existants** grâce à un effort massif et ciblé, pour fédérer les grands campus de demain autour d'une réelle ambition pédagogique et scientifique, y créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

A l'issue d'un appel à projets lancé début 2008, 10 sites concernant près de 70 établissements ont été sélectionnés : Aix-Marseille, Bordeaux, Condorcet (Paris-Diderot), Grenoble, Lyon, Montpellier, Paris centre, Saclay, Strasbourg et Toulouse.

**L'Opération Campus sera réalisée sous forme de Partenariats Public / Privé (PPP).** Les sites concernés sont en mesure de rentrer en phase opérationnelle au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009, dès que l'Etat leur aura attribué leurs dotations. Ils devront alors engager rapidement les travaux nécessaires à la réalisation des études préalables au montage des PPP puis, à l'issue de celles-ci, les procédures de dévolution des PPP. Les campus de Lille et de Lorraine bénéficieront du même traitement.

**Le plan de relance permettra de financer dès 2009 l'ensemble des études nécessaires à la mise en place des PPP et donc d'accélérer la mise en œuvre de l'opération campus.**

**Le CIIACT décide de mobiliser, au titre du plan de relance, 75 M€ en 2009 pour l'Opération Campus afin d'accélérer la réalisation des études préalables au montage des PPP.**

**La répartition des moyens entre les sites sera effectuée ultérieurement.**





## AMELIORER LA SECURITE DES ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES ET LEUR ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPES

### (OPERATIONS HORS CPER)

Le Plan de relance prévoit de financer, à hauteur de **214 M€ des opérations hors CPER de mise en sécurité, de rénovation et d'accessibilité des établissements.**

En outre, le Plan de relance financera à hauteur de **30,2 M€ le volet « vie étudiante » hors CPER.**

#### I – PREPARATION DE LA DEVOLUTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

La loi du 10 août 2007 (art.32) relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) prévoit la possibilité de transférer aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui en font la demande, la pleine propriété du patrimoine immobilier appartenant à l'État qui leur est affecté ou mis à leur disposition. Avant de procéder à cette dévolution, il est nécessaire d'entreprendre un plan visant à la mise en sécurité du patrimoine universitaire. Plusieurs universités pourront, dès 2009, bénéficier de ces moyens.

**Les montants affectés à cette action s'élèvent à : 30 M€**

#### II – MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS SUPERIEUR ET DE RECHERCHE

(Cf. Annexe 1)

Il est également nécessaire de conforter l'effort de mise en sécurité du patrimoine universitaire. Compte tenu de cet objectif à plus ou moins long terme qui concerne l'ensemble des établissements, et des besoins très importants en la matière, les crédits apportés au titre du plan de relance permettront d'accélérer les travaux nécessaires et de lever des avis défavorables émis par les commissions de sécurité quant à l'utilisation des locaux de ces établissements.

**Les montants affectés à cette action s'élèvent à 174 M€**

#### III – ACCELERER LE DESAMIANTAGE ET LA MISE EN SECURITE DE JUSSIEU

Le désamiantage du campus de Jussieu ayant pris du retard, la date limite pour la fin de ces travaux a été prorogée au 31 décembre 2010. Pour respecter cette échéance, l'établissement public du campus de Jussieu devra en accélérer le rythme, avec notamment en 2009 le démarrage du désamiantage du secteur est. Le plan de relance viendra appuyer ce désamiantage.

**Les montants affectés à cette action s'élèvent à 10 M€ en CP.**

## IV – ASSURER LA MISE EN SECURITE DE DIX CENTRES DE RECHERCHE

(Cf. Annexe 3)

Le plan de relance permettra d'assurer la mise en sécurité d'une dizaine de centres de recherches choisis à partir de deux critères : le respect des priorités des organismes de recherche interrogés à cet effet et la possibilité de mise en œuvre rapide au cours de l'année 2009. Il s'agit d'opérations couvrant les différents aspects de la sécurité et de l'accessibilité : mise en conformité d'installations électriques, rénovation des réseaux et du bâtiment.

**L'ensemble de ces opérations permet d'augmenter de plus de 20% les crédits consacrés à la sécurité** par ces organismes qui en assureront eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage.

**Les montants affectés à cette action s'élèvent à 10 M€**

## V – VIE ETUDIANTE : ACCELERER LA REALISATION DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DE LOGEMENTS ETUDIANTS HORS CONTRATS DE PROJETS ETAT-REGIONS (CPER)

(Cf. Annexe 2)

L'augmentation de la dotation du CNOUS, prévu dans le cadre du plan de relance, doit permettre au réseau des œuvres universitaires et scolaires d'effectuer des réhabilitations de logement supplémentaires. Ces crédits s'ajoutent à l'effort réalisé dans le cadre des CPER.

Par ailleurs, dans le cadre du protocole d'accord conclu, le 5 septembre 2008, par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de la défense, des logements étudiants pourront être aménagés sur certains sites libérés par la réorganisation «de l'outil de défense».

**Les montants affectés à cette action s'élèvent à 30,2 M€**

**Le CIIACT décide d'affecter 214 M€ aux travaux de mise en sécurité des établissements :**

- Le CIIACT décide d'affecter 30M€ pour la mise en sécurité du patrimoine immobilier universitaire avant les transferts aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui en feront la demande.
- Le CIIACT décide de mobiliser 174M€ pour la mise en sécurité et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- Le CIIACT décide d'accélérer le désamiantage et de la mise en sécurité de Jussieu : 10M€ en CP.
- Le CIIACT valide l'affectation de 10M€ à la mise en sécurité de 10 centres de recherche.

**En outre, l'accélération des chantiers de construction et de réhabilitation de logements étudiants hors CPER bénéficiera de 30,2 M€**



**PROGRAMME EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT PUBLIC**  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

**Annexe 1 – Mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

Régions	Opérations	AE 2009	CP 2009
Alsace	Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNUS)	20,000	3,900
Ile-de-France	Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)	15,520	15,520
Ile-de-France	UFR médicales parisiennes	12,260	12,260
Ile-de-France	UFR Pharmacie, Paris V	3,000	3,000
Ile-de-France	Ecole normale supérieure (ENS)	4,500	4,500
( Toutes régions )	Mise à niveau des réseaux et équipements informatiques	20,305	20,305
( Toutes régions )	Mise à niveau de l'équipement des IUT	10,000	10,000
( Toutes régions )	Mise en sécurité et accessibilité en faveur des établissements	83,730	83,730
Non réparti	Mise en sécurité et accessibilité en faveur des établissements	4,685	23,785
<b>Total des opérations relatives à la sécurité et à l'accessibilité</b>		<b>174,000</b>	<b>177,000</b>

Régions	AE 2009	CP 2009
Alsace	23,440	7,340
Aquitaine	4,988	4,988
Auvergne	2,961	2,961
Basse-Normandie	1,334	1,334
Bourgogne	1,777	1,777
Bretagne	6,955	6,955
Centre	2,990	2,990
Champagne-Ardenne	1,578	1,578
Corse	0,128	0,128
Franche-Comté	2,514	2,514
Haute-Normandie	4,418	4,418
Ile-de-France	63,511	63,511
Languedoc-Roussillon	4,342	4,342
Limousin	1,060	1,060
Lorraine	5,937	5,937
Midi-Pyrénées	3,406	3,406
Nord-Pas-de-Calais	7,156	7,156
Pays de la Loire	2,956	2,956
Picardie	1,028	1,028
Poitou-Charentes	2,027	2,027
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,537	8,537
Rhône-Alpes	15,156	15,156
Antilles-Guyane	0,270	0,270
La Réunion	0,702	0,702
Nouvelle-Calédonie et Pacifique	0,144	0,144
Non réparti	4,685	23,785
<b>Total par région</b>	<b>174,000</b>	<b>177,000</b>

## Annexe 2 – Accélérer la réalisation des chantiers de construction et de réhabilitation de logements étudiants hors CPER

Régions	Opérations	AE 2009	CP 2009	Observations
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-en-Provence ; Réhabilitation Estelan Bâtiment F (205 logements)	2,408	1,708	Solde CP en 2010 : 0,700 M€
Picardie	Amiens ; Réhabilitation Roberval (200 logements)	1,550		Solde CP en 2010 : 1,550 M€
Basse-Normandie	Caen ; Réhabilitation Côte de nacre (154 logements)	0,500		Solde CP en 2010 : 0,500 M€
Auvergne	Clermont-Ferrand ; Réhabilitation Cézeaux bât A et B (612 logements)	0,600	0,300	Solde CP en 2010 : 0,300 M€
Ile-de-France	Construction ZAC Vache à l'aise (300 logements)	4,100		Solde CP en 2010 : 4,100 M€
Nord-Pas-de-Calais	Lille ; Réhabilitation Campus bâtiment W (147 logements)	4,225	2,100	Solde CP en 2010 : 2,125 M€
Pays de la Loire	Nantes ; Réhabilitation Casternau (272 logements)	3,200	3,200	
Poitou-Charentes	Poitiers ; Réhabilitation Marie Curie (144 logements)	0,700		Solde CP en 2010 : 0,700 M€
Poitou-Charentes	Poitiers ; Construction Michel Foucault (100 logements)	1,200	1,200	
Bretagne	Rennes ; Réhabilitation Ouessant A (120 logements)	3,000	0,500	Solde CP en 2010 : 2,500 M€
Haute-Normandie	Rouen ; Expérimentation Container Le Havre (100 logements)	1,050	1,050	
Midi-Pyrénées	Toulouse ; Réhabilitation Tripode 1C (150 logements)	2,245		Solde CP en 2010 : 2,245 M€
Ile-de-France	Versailles ; Construction Caserne Vauban (100 logements)	3,250	0,250	Solde CP en 2010 : 3,000 M€
Ile-de-France	Versailles ; Construction Plateau du Moulon (192 logements)	2,156	0,200	Solde CP en 2010 : 1,956 M€
<b>Total des opérations relatives au logement étudiant</b>		<b>30,184</b>	<b>10,508</b>	

Régions	AE 2009	CP 2009
Auvergne	0,600	0,300
Basse-Normandie	0,500	
Bretagne	3,000	0,500
Haute-Normandie	1,050	1,050
Ile-de-France	9,506	0,450
Midi-Pyrénées	2,245	
Nord-Pas-de-Calais	4,225	2,100
Pays de la Loire	3,200	3,200
Picardie	1,550	
Poitou-Charentes	1,900	1,200
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,408	1,708
<b>Total par région</b>	<b>30,184</b>	<b>10,508</b>

### Annexe 3 – Assurer la mise en sécurité de dix grands centres de recherche

Régions	Opérations	AE 2009	CP 2009	Observations
Rhône-Alpes	Mise en sécurité Sorbonnes	1,900	1,900	CNRS (Grenoble)
Ile-de-France	Rénovation des installations thermofrigorifiques	0,900	0,900	CNRS (Villejuif)
Rhône-Alpes	Conformité des installations de Bron et Gerland	1,700	1,700	INSERM (Lyon)
Ile-de-France	Rénovation des installations électriques et des ascenseurs	1,100	1,100	INSERM (Villejuif)
Ile-de-France	Rénovation des réseaux	1,000	1,000	INRA (Jouy-en-Josas)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Rénovation de bâtiment	1,100	1,100	INRIA (Sophia-Antipolis)
Lorraine	Rénovation de façades	0,400	0,400	INRIA (Nancy)
Rhône-Alpes	Rénovation et mise en sécurité des bâtiments	0,700	0,700	CEMAGREF (Grenoble)
Ile-de-France	Rénovation de bâtiment	0,700	0,700	CIRAD (Nogent-sur-Marne)
Ile-de-France	Rénovation de l'installation expérimentale MONOD (animalerie)	0,500	0,500	Institut Pasteur (Paris)
<b>Total des opérations de sécurité et d'accessibilité</b>		<b>10,000</b>	<b>10,000</b>	

Régions	AE 2009	CP 2009
Ile-de-France	4,200	4,200
Lorraine	0,400	0,400
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,100	1,100
Rhône-Alpes	4,300	4,300
<b>Total par région</b>	<b>10,000</b>	<b>10,000</b>



## ACCELERER LA REALISATION DES CONTRATS DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013 ET ACHEVER LES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGION 2000-2006 DE L'IMMOBILIER UNIVERSITAIRE

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Plan de relance de l'économie financera, à hauteur de **145,6 M€**, l'accélération des contrats de projets Etat-région 2007-2013 et l'achèvement des CPER 2000-2006.

### I - VOLET IMMOBILIER UNIVERSITAIRE

Le Plan de relance revêt deux aspects :

- **solder le plus rapidement les opérations relevant de l'ancien exercice de contractualisation** en mobilisant dès 2009 les crédits de paiement initialement prévus en 2010 ;
- **augmenter les capacités d'engagement afin de permettre un démarrage plus rapide des opérations prêtes techniquement.**

Les montants affectés à ce volet, par le Plan de relance, s'élèvent à **118,6 M€**

Pour les contrats de plan 2000-2006, une enveloppe de 67 M€ en crédits de paiement permettra l'accélération de l'achèvement d'opérations comme l'extension de la faculté de droit et économie à Aix ou du centre européen de céramique à Limoges.

Tout en permettant un rattrapage de l'exécution des CPER, cette enveloppe permettra une accélération, voire l'achèvement de la réalisation de projets techniquement prêts, à l'exemple de la restructuration de l'institut Le Bel chimie à Strasbourg et de la construction de la bibliothèque universitaire de lettres à Brest.

### II - VOLET IMMOBILIER DES ORGANISMES DE RECHERCHE

Les montants affectés par le Plan de relance à ce volet s'élèvent à **10 M€** Les opérations présentées à ce titre sont de deux natures :

- **Opérations immobilières, figurant au contrat de plan et gérées par les organismes de Recherche eux-mêmes.** Les crédits inscrits au plan de relance permettent le bouclage financier de l'opération et vont accélérer le démarrage des travaux. Les trois opérations retenues, proposées par les organismes, concernent le CNRS, l'INRA et l'INSERM.
- **Opérations d'équipement scientifique, gérées directement par le ministère lui-même.** Il s'agit dans tous les cas d'opérations structurantes, sur des thématiques prioritaires nationales (Alzheimer, Cancer) ou dans le cadre de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Les montants affectés par le Plan de relance à ce volet s'élèvent à **10 M€** Ces crédits ainsi mobilisés correspondent, pour les régions concernées, à une hausse de l'ordre de 50% par rapport au rythme moyen de 2007 et 2008.

### III - LOGEMENTS ETUDIANTS : ACCELERER LA REALISATION DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION

Les montants affectés par le Plan de relance à ce volet s'élèvent à **17 M€**

Il s'agira **d'engager ou d'accélérer des opérations de constructions et de réhabilitations de logements, notamment à Dijon, Brest, Orléans, Toulouse, Poitiers, Grenoble et Lyon.**

Ces crédits confortent l'effort réalisé sur l'enveloppe CPER. Grâce à l'ensemble de ces moyens, 8 500 chambres seront réhabilitées contre 6 500 initialement. La construction de plus de 5 000 chambres sera lancée en 2009.

**Le CIIACT décide d'affecter dans le cadre du Plan de relance de l'économie, 145,6 M€ à l'achèvement des CPER 2000-2006 et à l'accélération des CPER 2007-2013 sur trois volets :**

- **Immobilier universitaire à hauteur de 118,6 M€**
- **Immobilier des organismes de recherche à hauteur de 10 M€**
- **Vie étudiante à hauteur de 17 M€**



**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE :  
ACCELERER LA REALISATION DES CONTRATS DE PROJETS ETAT-REGIONS2007-2013 ET ACHEVER LES  
CONTRATS DE PLAN ETAT-REGIONS 2000-2006**

**ANNEXE 1  
VOLET IMMOBILIER UNIVERSITAIRE**

Régions	Opérations	AE 2009	CP 2009	
Alsace	Restructuration et modernisation de la Faculté de pharmacie	0,650	1,000	Univ Strasbourg
Alsace	Restructuration de l'Institut Le Bel Chimie	1,250	1,250	Univ Strasbourg
Alsace	Aménagement du Campus de l'Esplanade	0,880	0,880	Univ Strasbourg
Alsace	Restructuration et modernisation BNUS	3,000		BNUS
Aquitaine	Restructuration "La Victoire"	2,350	6,000	Univ Bordeaux 2
Aquitaine	Réhabilitation des amphis de l'UFR Médecine (zone sud), site Carreire	0,990	0,900	Univ Bordeaux 2
Auvergne	Campus des Cézeaux et vie étudiante	0,250	0,250	Inter universitaire
Basse-Normandie	MLI (Maison des langues et de l'international)	2,450	1,000	UCBN
Bourgogne	Pôle Santé-STIC (bâtiment B3)	0,500	0,600	Univ Bourgogne
Bretagne	Réhabilitation des campus Beaulieu et Villejean	1,700	0,150	Univ Rennes 1
Bretagne	Modernisation des résidences universitaires, Rennes	2,500	0,400	CROUS Rennes
Centre	Restaurant universitaire du quartier des Deux Lions, Tours		1,500	CROUS
Centre	IUT de Blois		3,500	IUT Blois
Champagne-Ardenne	Modernisation de la bibliothèque du campus du Moulin de la Housse	1,900	1,000	URCA
Champagne-Ardenne	Restructuration du bâtiment 7 du campus Moulin de la Housse	1,100	0,500	URCA
Champagne-Ardenne	Réhabilitation de la cité Teilhard de Chardin, Reims	2,700	1,200	CROUS
Corse	Construction ENSAM, Bastia		0,700	ENSAM
Franche-Comté	Construction de l'UFR de médecine (2ème phase)	2,530	1,500	Univ Franche-Comté
Haute-Normandie	Construction INSA, site du Madrillet		4,300	INSA Rouen
Ile-de-France	UFR santé et médecine bio-humaine, Paris XIII		3,700	Univ Paris 13
Ile-de-France	Travaux de réhabilitation du bâtiment G, Cachan	6,303	6,000	CROUS
Ile-de-France	Travaux de construction du bâtiment Synergie	1,600	0,320	CNAM
Ile-de-France	Sainte-Barbe		1,178	Sainte Barbe
Ile-de-France	Pôle langues et civilisations (INALCO), 1ère phase		4,116	INALCO
Ile-de-France	STAPS, Paris V		2,000	Univ Paris 5
Ile-de-France	Centre Pierre Mendès-France, Paris I		3,140	Univ Paris 1
Ile-de-France	Sécurité : réseaux (chauffage, éclairage de sécurité), La Sorbonne	3,000	0,775	Sorbonne
Ile-de-France	Sécurité : locaux tampons, La sorbonne	0,700	0,700	Sorbonne
Ile-de-France	Réhabilitation du centre universitaire, Assas	18,530	8,000	Univ Paris 2
Ile-de-France	Bâtiment de langues, Paris X		1,717	Univ Paris 10
Ile-de-France	IPSL, Saint-Quentin en Yvelines		3,300	Univ Versailles-Saint Quentin
Ile-de-France	Restructuration, 2ème tranche	6,858	3,600	ENSEA
Languedoc-Roussillon	Campus Saint-Charles	1,400	4,800	Univ Montpellier 3
Limousin	Centre européen de céramique		1,900	CEC
Limousin	Aménagement du restaurant universitaire, création de locaux étudiants	0,500	0,250	CROUS et université
Limousin	Restructuration des labos de chimie, campus La Borie	1,500	1,500	Université Limoges
Lorraine	Maison des étudiants, Nancy II		1,000	Univ Nancy 2
Lorraine	Biopole de Vandoeuvre, Nancy I		3,800	Univ Nancy 1
Lorraine	Restaurant universitaire du Technopôle, Metz	2,855	0,400	CROUS
Midi-Pyrénées	Terrain des sports synthétique, campus Labège	0,450	0,450	INP+SIUAPS
Nord-Pas-de-Calais	Faculté de droit, Lille-Moulins		2,000	CROUS
Nord-Pas-de-Calais	Réhabilitation de la Faculté de recherche en médecine, Lille II	2,000	3,000	Univ Lille 2
Nord-Pas-de-Calais	Pôle recherche médecine (restructuration, désamiantage)	0,570	0,500	Univ Lille 2
Nord-Pas-de-Calais	Réhabilitation du bâtiment de recherche en médecine cardio-diabète	1,500	0,500	Univ Lille 2
Pays de la Loire	Maison des services à l'étudiant	0,350	1,500	Univ Angers
Pays de la Loire	Reconstruction de l'UFR de médecine-pharmacie, Nantes		2,000	Univ Nantes

Pays de la Loire	Bibliothèque universitaire de médecine	8,533	2,400	Univ Nantes
Pays de la Loire	Espace de vie étudiante	3,300	1,450	Univ Maine-Le Mans
Pays de la Loire	IEA/MSH	3,000	3,000	Univ Nantes
Picardie	Constructions de locaux, CNAM de Picardie		1,394	CNAM
Picardie	Requalification des sites de l'université de technologie, Compiègne	2,900	0,500	UTC
Poitou-Charentes	Restructuration : UFR sciences humaines, centre de documentation	2,760	2,300	Univ Poitiers
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Extension de la Faculté de droit et d'économie, Aix-Marseille III		3,000	Univ Aix-Marseille 3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bâtiments des sciences juridiques et économiques, Aix-en-Provence	1,980	1,400	Univ Aix-Marseille 3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Baâtiments de lettres, langues et philosophie, Aix-en-Provence	4,000	1,400	Univ Aix-Marseille 1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Réaménagement des locaux pour les neurosciences	0,500	0,500	Univ Aix-Marseille 2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Réhabilitation du bâtiment de neurosciences, Marseille-Timone	1,040	0,800	Univ Aix-Marseille 2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Campus Saint-Jean d'Angély - (3ème tranche : MSH BU)	1,780	1,700	UNSA
Rhône-Alpes	Halle des sports	2,723	0,870	Univ Saint-Etienne
Rhône-Alpes	Construction de la bibliothèque de la Tréfilerie		1,150	Univ Saint-Etienne
Rhône-Alpes	ESISAR (3 <sup>ème</sup> tranche), Valence		0,900	ESISAR
Rhône-Alpes	IAE (ex-IUP) Tertiaire Management Valence		1,000	Univ Pierre Mendès France
Antilles-Guyane	Restructuration et extension de la bibliothèque universitaire (travaux)	2,391	2,390	UAG
Antilles-Guyane	Achèvement du nouveau bâtiment de recherche	1,500	4,270	UAG
Antilles-Guyane	Pôle d'Enseignement supérieur et de Recherche (PRES)	2,800	2,000	PES
La Réunion	Logements étudiants	6,500	0,600	CROUS
<b>Total des opérations relatives aux CPER</b>		<b>118,573</b>	<b>121,800</b>	

#### RECAPITULATIF PAR REGION

Régions	AE 2009	CP 2009
Alsace	5,780	3,130
Aquitaine	3,340	6,900
Auvergne	0,250	0,250
Basse-Normandie	2,450	1,000
Bourgogne	0,500	0,600
Bretagne	4,200	0,550
Centre		5,000
Champagne-Ardennes	5,700	2,700
Corse		0,700
Franche-Comté	2,530	1,500
Haute-Normandie		4,300
Ile-de-France	36,991	38,546
Languedoc-Roussillon	1,400	4,800
Limousin	2,000	3,650
Lorraine	2,855	5,200
Midi-Pyrénées	0,450	0,450
Nord-Pas-de-Calais	4,070	6,000
Pays de la Loire	15,183	10,350
Picardie	2,900	1,894
Poitou-Charentes	2,760	2,300
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,300	8,800
Rhône-Alpes	2,723	3,920
Antilles-Guyane	6,691	8,660
La Réunion	6,500	0,600
<b>Total par région</b>	<b>118,573</b>	<b>121,800</b>

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE :**  
**ACCELERER LA REALISATION DES CONTRATS DE PROJETS ETAT-REGIONS 2007-2013**  
**ET ACHEVER LES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGIONS 2000-2006**

**ANNEXE 2 A LA FICHE**  
**VOLET IMMOBILIER DES ORGANISMES DE RECHERCHE**

Régions	Opérations	AE 2009	CP 2009	Observations
Alsace	RTRA Chimie	0,200	0,200	Accélération des opérations
Auvergne	Projet Santé	0,120	0,120	Acquisition d'une IRM 3T corps entier
Auvergne	Innovapole, projets "ITSI" et "S2MI"	0,080	0,080	Informatique, télécommunications, matériaux innovants
Basse-Normandie	ENSI (IRMA et LAMIPS)	0,400	0,400	Equipement de gravure (IRMA), microscope (LAMIPS)
Bourgogne	Projet "AGRALE"	0,360	0,360	Plate-forme de phénotypage à haute débit
Bourgogne	Nanosciences et matériaux	0,140	0,140	Laboratoires (retombée sur l'industrie automobile)
Bretagne	Projet "Très haut débit"	1,000	1,000	Accélération et bouclage du projet
Centre	Projet "OSUC" (radioastronomie du futur)	0,400	0,400	Station de Nançay
Ile-de-France	ILE (Institut de lumière extrême)	1,300	1,300	Remise à niveau des moyens
Ile-de-France	Pôle de recherche et d'expérimentation (mammifères d'élevage)	1,000	1,000	INRA, opération "Physiopole" à Bressonvilliers
Ile-de-France	Projet "IMAGINE"	1,000	1,000	Rattrapage et accélération pour "IMAGINE"
Languedoc-Roussillon	Institut de cancérologie	0,400	0,400	Etudes préliminaires
Lorraine	Pôle régional de recherche (équipement)	1,000	1,000	Pôle "Démence des maladies neurologiques et mentales"
Nord-Pas-de-Calais	USTL	0,700	0,700	Equipement RMN 500 MHz à l'USTL
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Centre immunophénomique de la souris	1,000	1,000	INSERM, construction
Rhône-Alpes	CC IN2P3	0,900	0,900	CNRS, traitement des données LHC au CERN
<b>Total des opérations relatives aux CPER</b>		<b>10,000</b>	<b>10,000</b>	

**RECAPITULATIF PAR REGION**

Régions	AE 2009	CP 2009
Alsace	0,200	0,200
Auvergne	0,200	0,200
Basse-Normandie	0,400	0,400
Bourgogne	0,500	0,500
Bretagne	1,000	1,000
Centre	0,400	0,400
Ile-de-France	3,300	3,300
Languedoc-Roussillon	0,400	0,400
Lorraine	1,000	1,000
Nord-Pas-de-Calais	0,700	0,700
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,000	1,000
Rhône-Alpes	0,900	0,900
<b>Total par région</b>	<b>10,000</b>	<b>10,000</b>

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE :  
ACCELERER LA REALISATION DES CONTRATS DE PROJETS ETAT-REGIONS 2007-2013  
ET ACHEVER LES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGIONS 2000-2006**

**ANNEXE 3**

**VOLET VIE ETUDIANTE : ACCELERER LA REALISATION DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION  
ET DE REHABILITATION DE LOGEMENTS ETUDIANTS**

Régions	Opérations	AE 2009	CP 2009	Programme et CROUS
Bourgogne	Rénovation des pavillons Saint-Bernard, De Brosses, et bât. A (neuf)	1,214	1,340	Dijon
Bretagne	Modernisation des résidences universitaires, Brest	1,900	0,900	Rennes
Centre	Réhabilitation de logements étudiants, La Source	3,000	2,000	Orléans-Tours
Languedoc-Roussillon	Réhabilitation des cités universitaires		1,200	Montpellier
Midi-Pyrénées	Aile 1 du tripode B (192 logements), Rangeuil	1,010	1,010	Toulouse
Poitou-Charentes	Restructuration des cités universitaires	2,800	1,400	Poitiers
Rhône-Alpes	Transformation de la résidence Delessert, Lyon	1,100	0,700	Lyon
Rhône-Alpes	Réhabilitation de la résidence Alix, Lyon	2,500	0,650	Lyon
Rhône-Alpes	Adaptation de logements étudiants, Condillac	3,500	2,000	Grenoble
<b>Total des opérations relatives aux CPER</b>		<b>17,024</b>	<b>11,200</b>	

**RECAPITULATIF PAR REGION**

Régions	AE 2009	CP 2009
Bourgogne	1,214	1,340
Bretagne	1,900	0,900
Centre	3,000	2,000
Languedoc-Roussillon		1,200
Midi-Pyrénées	1,010	1,010
Poitou-Charentes	2,800	1,400
Rhône-Alpes	7,100	3,350
<b>Total par région</b>	<b>17,024</b>	<b>11,200</b>



## ASSURER LE FINANCEMENT DE TRES GRANDES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE ET LA RENOVATION DE LA FLOTTE OCEANOGRAPHIQUE

Les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) et la flotte océanographique, qui est assimilée à ce type d'infrastructure, assurent une mission de service pour une ou plusieurs communautés scientifiques de grande taille qui y ont accès sur la base de l'excellence des projets soumis. Leur construction et leur exploitation, décidées au niveau national, sont confiées à des organismes de recherche (CNRS et CEA pour l'essentiel et souvent partenaires dans l'entreprise).

Le plan de relance va permettre l'accélération de la mise en œuvre de la programmation des TGIR par l'anticipation de dépenses d'équipement ou de construction.

**Les crédits mobilisés à ce titre par le plan de relance représentent une augmentation de près de 20% de la dépense globale initialement budgétée pour 2009.**

**Le CIIACT décide d'affecter, au titre du Plan de relance, 46 M€ aux très grandes infrastructures de recherche et à la rénovation de la flotte océanographique.**





**ASSURER LE FINANCEMENT  
DE TRES GRANDES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE (TGIR)  
ET LA RENOVATION DE LA FLOTTE OCEANIQUE**

Annexe – Liste des opérations retenues

Régions	Opérations	AE 2009	CP 2009
<b>Basse-Normandie</b>	GANIL – SPIRAL 2 (grand accélérateur national d'ions lourds)	3,000	3,000
	GANIL – SPIRAL 2 (grand accélérateur national d'ions lourds)	1,000	1,000
	<b>Sous-total Basse Normandie</b>	<b>4,000</b>	<b>4,000</b>
<b>Bretagne</b>	Flotte (ateliers de préparation des campagnes océanographiques)	<b>2,000</b>	<b>2,000</b>
<b>Ile-de-France</b>	GENCI (calcul scientifique)	2,600	2,600
	LLB - ORPHEE (spectromètre à neutrons)	1,800	1,800
	LLB - ORPHEE (spectromètre à neutrons)		
	SOLEIL (rayonnement synchrotron)	4,000	4,000
	SOLEIL (rayonnement synchrotron)	2,000	2,000
	XFEL - FAIR (TGIR allemandes)	4,600	4,600
	XFEL - FAIR (TGIR allemandes)	2,300	2,300
	RENATER (réseau national de télécommunication scientifique)	1,000	1,000
	CCRT (centre de calcul intensif)	2,000	2,000
	IDRIS (centre de calcul intensif)	1,000	1,000
	NEUROSPIN (neuro-imagerie cérébrale)	2,000	2,000
	CERN (contribution exceptionnelle de la France)	2,000	2,000
	CERN (contribution exceptionnelle de la France)	2,000	2,000
	<b>Sous-total Ile-de-France</b>	<b>27,300</b>	<b>27,300</b>
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	ITER (installation expérimentale de fusion)	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>
<b>Rhône-Alpes</b>	ESRF (rayonnement synchrotron)	1,800	1,800
	CC IN2P3 (centre de calcul intensif)	2,200	2,200
	<b>Sous-total Rhône-Alpes</b>	<b>4,000</b>	<b>4,000</b>
<b>Non régionalisable</b>	Flotte (engins)	1,000	1,000
	Flotte (appareaux scientifiques)	1,700	1,700
	ADONIS (réseau numérisé de données SHS)	1,000	1,000
	<b>Total des opérations TGIR</b>	<b>46,000</b>	<b>46,000</b>



## SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES NANOTECHNOLOGIES

L'objectif est d'accélérer les investissements dans le secteur des nanotechnologies, appuyés sur des centres d'intégration notamment à Saclay, au sud de Paris, et de favoriser l'intensification du partenariat entre les meilleurs laboratoires et les industriels.

Le plan de relance doit permettre de construire un centre d'intégration à Saclay, d'équiper ces bâtiments et d'augmenter le financement sur projets dédié aux nanotechnologies.

**Le CIIACT décide de mobiliser, au titre du plan de relance, 70 M€ en faveur des nanotechnologies :**

- 46 M€ d'investissement destinés à la construction du centre d'intégration de Saclay ;
- 24 M€ (7 M€ pour l'équipement et 17 M€ pour le renforcement du financement sur projet) à répartir ultérieurement.



*CIACT du 2 février 2009  
« Plan de relance de l'économie »*



## SYNTHESES REGIONALES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

## VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

### SYNTHESE GENERALE

Région Toutes régions

Montant plan de relance : AE (M€) 580,782  
CP (M€) 565,508

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	135,597	133,000
CPER Recherche	10,000	10,000
<b>Sous total CPER</b>	<b>145,597</b>	<b>143,000</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>30,184</b>	<b>10,508</b>
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>279,000</b>	<b>286,000</b>
<b>Mise en sécurité recherche</b>	<b>10,000</b>	<b>10,000</b>
<b>TGIR</b>	<b>46,000</b>	<b>46,000</b>
<b>Nanosciences</b>	<b>70,000</b>	<b>70,000</b>

Montant LFI 2009 AE (M€) 783,277  
CP (M€) 746,406

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	304,381	276,509
CPER Recherche	38,236	38,236
<b>Sous total CPER</b>	<b>342,617</b>	<b>314,746</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>61,580</b>	<b>61,580</b>
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>88,180</b>	<b>79,180</b>
<b>Mise en sécurité recherche</b>	<b>37,700</b>	<b>37,700</b>
<b>TGIR</b>	<b>253,200</b>	<b>253,200</b>
<b>Nanosciences</b>		

Montant total PR + crédits initiaux AE (M€) 1 364,059  
CP (M€) 1 311,914

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	439,978	409,509
CPER Recherche	48,236	48,236
<b>Sous total CPER</b>	<b>488,215</b>	<b>457,746</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>91,764</b>	<b>72,088</b>
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>367,180</b>	<b>365,180</b>
<b>Mise en sécurité recherche</b>	<b>47,700</b>	<b>47,700</b>
<b>TGIR</b>	<b>299,200</b>	<b>299,200</b>
<b>Nanosciences</b>	<b>70,000</b>	<b>70,000</b>

## VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

### SYNTHESE REGIONALE

<b>Région</b>	<b>Alsace</b>
---------------	---------------

**Montant plan de relance :**            AE                    29,420 M€  
    CP                    10,670 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	5,780	3,130	Mise en sécurité complète de la BNUS. Restructuration de la faculté de médecine, de l'Institut Le Bel de chimie. Aménagement du campus de l'Esplanade
CPER Recherche	0,200	0,200	RTRA Chimie (accélération des opérations).
<b>Sous total CPER</b>	<b>5,980</b>	<b>3,330</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>			
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>23,440</b>	<b>7,340</b>	
<b>Mise en sécurité recherche</b>			
<b>TGIR</b>			
<b>Nanosciences</b>			

**Montant LFI 2009 :**            AE                    17,904 M€  
    CP                    15,006 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	10,620	7,722	Ecole de chimie de Mulhouse, Pôle de physique technologies nanosciences - Cronenbourg, Bibliothèque de l'IUT d'Illkirch, Hôtel plateformes techn de services (pôle innovations théor) Illkirch 1ère tranche, IUT Colmar- 6ème département, IUT Haguenau - 1er équipement
CPER Recherche	1,684	1,684	
<b>Sous total CPER</b>	<b>12,304</b>	<b>9,406</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>0,500</b>	<b>0,500</b>	
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>5,100</b>	<b>5,100</b>	
<b>Mise en sécurité recherche</b>			
<b>TGIR</b>			
<b>Nanosciences</b>			

**Montant total PR + crédits initiaux :**    AE                    47,324 M€  
    CP                    25,676 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	16,400	10,852
CPER Recherche	1,884	1,884
<b>Sous total CPER</b>	<b>18,284</b>	<b>12,736</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>0,500</b>	<b>0,500</b>
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>28,540</b>	<b>12,440</b>
<b>Mise en sécurité recherche</b>		
<b>TGIR</b>		
<b>Nanosciences</b>		

## VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

### SYNTHESE REGIONALE

<b>Région</b>	<b>Aquitaine</b>
---------------	------------------

Montant plan de relance :           AE                           8,328 M€  
   CP                           11,888 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	3,340	6,900	Restructuration La Victoire. Réhabilitation des amphis de l'UFR de médecine (Bordeaux II).
CPER Recherche			
<b>Sous total CPER</b>	<b>3,340</b>	<b>6,900</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>			
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>4,988</b>	<b>4,988</b>	
<b>Mise en sécurité recherche</b>			
<b>TGIR</b>			
<b>Nanosciences</b>			

Montant LFI 2009 :               AE                           19,896 M€  
   CP                           16,187 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	10,734	7,025	Pôle Juridique et Judiciaire (Bordeaux IV), Requalification bât H à M (Bordeaux III), Requalification bibliothèque carrière (Bordeaux II), Extension bât administration et scolarité (Bordeaux II), Réhab Bât B2 recherche biologie et neurosciences (Bordeaux I), IUT halle technologique - génie mécanique (Bordeaux I), Réhab Bibliothèque universitaire des sciences et technologies (Bordeaux I)
CPER Recherche	2,559	2,559	
<b>Sous total CPER</b>	<b>13,293</b>	<b>9,584</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>2,903</b>	<b>2,903</b>	
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>3,700</b>	<b>3,700</b>	
<b>Mise en sécurité recherche</b>			
<b>TGIR</b>			
<b>Nanosciences</b>			

Montant total PR + crédits initiaux   AE                           28,224 M€  
   CP                           28,076 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	14,074	13,925
CPER Recherche	2,559	2,559
<b>Sous total CPER</b>	<b>16,633</b>	<b>16,484</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>2,903</b>	<b>2,903</b>
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>8,688</b>	<b>8,688</b>
<b>Mise en sécurité recherche</b>		
<b>TGIR</b>		
<b>Nanosciences</b>		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Auvergne</b>
---------------	-----------------

Montant plan de relance :           AE                   4,011 M€  
   CP                   3,711 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	0,250	0,250	Accélération de la réhabilitation du Campus des Cézeaux. Mise en sécurité des sites Dunant et du bâtiment Gergovia.
CPER Recherche	0,200	0,200	Projets Santé et Innovapole (acquisition d'équipements scientifiques).
<b>Sous total CPER</b>	<b>0,450</b>	<b>0,450</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>0,600</b>	<b>0,300</b>	Réhabilitation Cézeaux bât A et B (612 logements)
Mise en sécurité ES	2,961	2,961	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 :                   AE                   16,047 M€  
   CP                   6,732 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	11,580	2,265	Déplacement UFR Odontologie (Clermont Ferrand I)
CPER Recherche	0,651	0,651	
<b>Sous total CPER</b>	<b>12,231</b>	<b>2,916</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>2,266</b>	<b>2,266</b>	
Mise en sécurité ES	1,550	1,550	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux   AE                   20,058 M€  
   CP                   10,443 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	11,830	2,515
CPER Recherche	0,851	0,851
<b>Sous total CPER</b>	<b>12,681</b>	<b>3,366</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>2,866</b>	<b>2,566</b>
Mise en sécurité ES	4,511	4,511
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Basse Normandie</b>
---------------	------------------------

Montant plan de relance :           AE                           8,684 M€  
   CP                           6,734 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	2,450	1,000	Restructuration de la MLI (Maison des langues et de l'international). Réhabilitation de la résidence Côte de Nacre.
CPER Recherche	0,400	0,400	ENSI (équipement de gravure et microscope).
<b>Sous total CPER</b>	<b>2,850</b>	<b>1,400</b>	
Logement étudiant (hors CPER)	0,500		
Mise en sécurité ES	1,334	1,334	
Mise en sécurité recherche			
TGIR	4,000	4,000	GANIL : complément de financement pour l'accélérateur "SPIRAL 2" (roadmap ESFRI).
Nanosciences			

Montant LFI 2009 :               AE                           34,829 M€  
   CP                           33,884 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	3,338	2,393	Hall technologique de Cherbourg Mise aux normes (ENSI) Restructuration laboratoires ISBIO
CPER Recherche	0,921	0,921	
<b>Sous total CPER</b>	<b>4,259</b>	<b>3,314</b>	
Logement étudiant (hors CPER)	1,070	1,070	
Mise en sécurité ES	1,500	1,500	
Mise en sécurité recherche			
TGIR	28,000	28,000	
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux   AE                           43,513 M€  
   CP                           40,618 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	5,788	3,393
CPER Recherche	1,321	1,321
<b>Sous total CPER</b>	<b>7,109</b>	<b>4,714</b>
Logement étudiant (hors CPER)	1,570	1,070
Mise en sécurité ES	2,834	2,834
Mise en sécurité recherche		
TGIR	32,000	32,000
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Bourgogne</b>
---------------	------------------

Montant plan de relance :                   AE                   3,991 M€  
   CP                   4,217 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	1,714	1,940	Construction du Pôle santé-STIC. Mise à niveau électrique de l'université de Bourgogne. Rénovation des pavillons de résidences universitaires, Dijon.
CPER Recherche	0,500	0,500	Projets "AGRALE" (équipement de la plate-forme de phénotypage à haut débit) et "Nanosciences-Matériaux" (équipement de laboratoires).
<b>Sous total CPER</b>	<b>2,214</b>	<b>2,440</b>	
Logement étudiant (hors CPER)			
Mise en sécurité ES	1,777	1,777	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 :                   AE                   6,808 M€  
   CP                   4,666 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	4,400	2,258	Pôle sciences humaines et sociales - Maison des sciences de l'homme, Modernisation du centre de Cluny (ENSAM), Pôle AGRALE 1ère phase - Restructuration du bâtiment sciences Gabriel
CPER Recherche	1,153	1,153	
<b>Sous total CPER</b>	<b>5,553</b>	<b>3,411</b>	
Logement étudiant (hors CPER)	0,255	0,255	
Mise en sécurité ES	1,000	1,000	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanaosciences			

Montant total PR + crédits initiaux   AE                   10,799 M€  
   CP                   8,883 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	6,114	4,198
CPER Recherche	1,653	1,653
<b>Sous total CPER</b>	<b>7,767</b>	<b>5,851</b>
Logement étudiant (hors CPER)	0,255	0,255
Mise en sécurité ES	2,777	2,777
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Bretagne</b>
---------------	-----------------

Montant plan de relance : AE 19,055 M€  
CP 11,905 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	6,100	1,450	Modernisation des résidences universitaires, Brest.
CPER Recherche	1,000	1,000	Accélération du projet "Très haut débit" (raccordement à RENATER).
<b>Sous total CPER</b>	<b>7,100</b>	<b>2,450</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>3,000</b>	<b>0,500</b>	
Mise en sécurité ES	6,955	6,955	Mise en sécurité des amphis de santé (Rennes 1), du campus de Villejean (Rennes 2), des Sorbonnes (Brest).
Mise en sécurité recherche			
TGIR	2,000	2,000	IFREMER (rénovation des ateliers de préparation des campagnes océanographiques).
Nanosciences			

Montant LFI 2009 : AE 25,088 M€  
CP 28,013 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	14,560	17,485	BU lettres et sciences sociales (Brest) Pôle sciences humaines (Rennes II) Construction d'un restaurant universitaire à Tohannic (Vannes) Réhabilitation locaux de recherche (Rennes I) Réhabilitation espace Chateaubriand (Rennes II) Réhabilitation locaux pédagogiques (Rennes II) Modernisation des résidences universitaires (Quimper) Pôle projets technologiques mécanique 2ème tranche (Rennes I) Plateforme technologique génie civil et mécanique (INSA-Rennes) Equipements bâtiment sciences à saint Maudé (Lorient) Réhabilitation et construction pour programme de recherche (Rennes I) Réhabilitation bâtiment Paquebot (Lorient) Programme recherche mouvement sport et santé (ENS Cachan) Construction d'une école d'ingénieurs (Lorient) Restructuration cafétéria et 2ème tranche sport (Quimper)
CPER Recherche	1,978	1,978	
<b>Sous total CPER</b>	<b>16,538</b>	<b>19,463</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>5,000</b>	<b>5,000</b>	
Mise en sécurité ES	3,550	3,550	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux AE 44,143 M€  
CP 39,918 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	20,660	18,935
CPER Recherche	2,978	2,978
<b>Sous total CPER</b>	<b>23,638</b>	<b>21,913</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>8,000</b>	<b>5,500</b>
Mise en sécurité ES	10,505	10,505
Mise en sécurité recherche		
TGIR	2,000	2,000
Nanosciences		



**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Corse</b>
---------------	--------------

Montant plan de relance :                   AE                   0,128 M€  
   CP                   0,828 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante		0,700	
CPER Recherche			
<b>Sous total CPER</b>		<b>0,700</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>			
Mise en sécurité ES	0,128	0,128	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 :                   AE                   1,660 M€  
   CP                   1,338 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	1,500	1,178	
CPER Recherche	0,160	0,160	
<b>Sous total CPER</b>	<b>1,660</b>	<b>1,338</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>			
Mise en sécurité ES			
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux   AE                   1,788 M€  
   CP                   2,166 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	1,500	1,878
CPER Recherche	0,160	0,160
<b>Sous total CPER</b>	<b>1,660</b>	<b>2,038</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>		
Mise en sécurité ES	0,128	0,128
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Franche-Comté</b>
---------------	----------------------

Montant plan de relance : AE 5,044 M€

CP 4,014 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	2,530	1,500	Construction de l'UFR de médecine Mise en sécurité de l'UFR de SHS
CPER Recherche			
<b>Sous total CPER</b>	<b>2,530</b>	<b>1,500</b>	
Logement étudiant (hors CPER)			
Mise en sécurité ES	2,514	2,514	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 : AE 3,599 M€

CP 6,237 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante		2,638	
CPER Recherche	0,499	0,499	
<b>Sous total CPER</b>	<b>0,499</b>	<b>3,137</b>	
Logement étudiant (hors CPER)	1,600	1,600	
Mise en sécurité ES	1,500	1,500	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux AE 8,643 M€

CP 10,251 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	2,530	4,138
CPER Recherche	0,499	0,499
<b>Sous total CPER</b>	<b>3,029</b>	<b>4,637</b>
Logement étudiant (hors CPER)	1,600	1,600
Mise en sécurité ES	4,014	4,014
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Haute Normandie</b>
---------------	------------------------

Montant plan de relance : AE 5,468 M€  
CP 9,768 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante		4,300	Construction de l'INSA, site du Madrillet Expérimentation de logements modulaires Mise en sécurité des locaux de chimie à Saint Etienne du Rouvray Accessibilité handicap, fac de lettre à Mont St Aignan
CPER Recherche			
<b>Sous total CPER</b>		<b>4,300</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>1,050</b>	<b>1,050</b>	
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>4,418</b>	<b>4,418</b>	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 : AE 12,127 M€  
CP 8,476 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	8,010	4,359	Réhabilitation et reconstruction partielle de l'ancien bâtiment de l'INSA à Mont Saint Aignan au profit de l'UFR sciences et techniques de l'Université de Rouen
CPER Recherche	1,517	1,517	
<b>Sous total CPER</b>	<b>9,527</b>	<b>5,876</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>1,300</b>	<b>1,300</b>	
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>1,300</b>	<b>1,300</b>	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux AE 17,595 M€  
CP 18,244 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	8,010	8,659
CPER Recherche	1,517	1,517
<b>Sous total CPER</b>	<b>9,527</b>	<b>10,176</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>2,350</b>	<b>2,350</b>
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>5,718</b>	<b>5,718</b>
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Ile-de-France</b>
---------------	----------------------

Montant plan de relance : AE 190,808 M€  
 CP 193,307 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	36,991	38,546	
CPER Recherche	3,300	3,300	Projets : ILE (Institut de lumière extrême) "APOLLON", "Physiopole" (INRA), "IMAGINE" (équipement).
<b>Sous total CPER</b>	<b>40,291</b>	<b>41,846</b>	
Logement étudiant (hors CPER)	9,506	0,450	
Mise en sécurité ES	63,511	73,511	
Mise en sécurité recherche	4,200	4,200	Mise en sécurité de bâtiments et de réseaux (CIRAD- Nogent, CNRS-Villejuif, INSERM-Villejuif, INRA-Jouy) et de laboratoires (Institut Pasteur)
TGIR	27,300	27,300	GENCI (supercalculateurs nationaux). LLB-ORPHEE (instrumentation). SOLEIL (6 dernières lignes de lumière, phase 2).
Nanosciences	46,000	46,000	

Montant LFI 2009 : AE 207,537 M€  
 CP 194,831 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	85,990	77,784	Réhabilitation et mise en sécurité de la résidence universitaire Citeaux Rénovation et création de locaux tampons - Immeuble Guy de la Brosse (Paris II) Rénovation et mise en sécurité de la rue Lhomond (études) (ENS) Extension du centre universitaire Clignancourt (Paris IV) Rénovation des halles (ENSAM) Equipement INALCO Troisième tranche de rénovation (Collège de France) IUT ZAC Pajol Nanosciences travaux salle blanche (Paris XIII) IUT de Montreuil Maison des sciences de l'homme (Paris VIII et Paris XIII) UFR de médecine Montigny-le-Bretonneux Restructuration de l'IUT d'Evry Pôle STVE à Rambouillet Maison de la Recherche (Cergy Pontoise) Institut de mathématiques (Paris XI)
CPER Recherche	4,808	4,808	
<b>Sous total CPER</b>	<b>90,798</b>	<b>82,592</b>	
Logement étudiant (hors CPER)	5,139	5,139	
Mise en sécurité ES	13,200	8,700	
Mise en sécurité recherche			
TGIR	98,400	98,400	
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux AE 398,345 M€  
 CP 388,138 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	122,981	116,330
CPER Recherche	8,108	8,108
<b>Sous total CPER</b>	<b>131,089</b>	<b>124,438</b>
Logement étudiant (hors CPER)	14,645	5,589
Mise en sécurité ES	76,711	82,211
Mise en sécurité recherche	4,200	4,200
TGIR	125,700	125,700
Nanosciences	46,000	46,000

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

Région **Languedoc-Roussillon**

Montant plan de relance : AE 6,142 M€  
CP 10,742 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	1,400	6,000	Rénovation du campus St-Charles, Montpellier. Réhabilitation des cités universitaires, Montpellier.
CPER Recherche	0,400	0,400	Etudes préliminaires de l'Institut de cancérologie.
<b>Sous total CPER</b>	<b>1,800</b>	<b>6,400</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>			
Mise en sécurité ES	4,342	4,342	Rénovation : site de pharmacie (Montpellier I), campus du Triolet (Montpellier II), amphitéâtres (Perpignan).
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 : AE 20,127 M€  
CP 16,024 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	11,900	7,797	Réhabilitation des cités universitaires (sous opération : campus du Triolet) Pôle TIC (Montpellier II) Réhabilitation campus (Perpignan) Site Hoche (Nîmes) Campus Physique chimie (rebaptisé pôle Balard) (inter-universités) Réhabilitation campus route de Mendes (Montpellier III)
CPER Recherche	1,658	1,658	
<b>Sous total CPER</b>	<b>13,558</b>	<b>9,455</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>2,619</b>	<b>2,619</b>	
Mise en sécurité ES	3,950	3,950	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux AE 26,269 M€  
CP 26,765 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	13,300	13,797
CPER Recherche	2,058	2,058
<b>Sous total CPER</b>	<b>15,358</b>	<b>15,855</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>2,619</b>	<b>2,619</b>
Mise en sécurité ES	8,292	8,292
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Limousin</b>
---------------	-----------------

Montant plan de relance :           AE                   3,060 M€  
   CP                   4,710 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	2,000	3,650	Fin du chantier du centre européen de la céramique Aménagement du restaurant universitaire et création de locaux étudiants site Ester Restructuration des laboratoires de chimie, campus La Borie
CPER Recherche			
<b>Sous total CPER</b>	<b>2,000</b>	<b>3,650</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>			
Mise en sécurité ES	1,060	1,060	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 :               AE                   5,850 M€  
   CP                   9,424 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	2,400	5,974	Campus de Brive (Limoges)
CPER Recherche	1,000	1,000	
<b>Sous total CPER</b>	<b>3,400</b>	<b>6,974</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>1,250</b>	<b>1,250</b>	
Mise en sécurité ES	1,200	1,200	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux   AE                   8,910 M€  
   CP                   14,134 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	4,400	9,624
CPER Recherche	1,000	1,000
<b>Sous total CPER</b>	<b>5,400</b>	<b>10,624</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>1,250</b>	<b>1,250</b>
Mise en sécurité ES	2,260	2,260
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Lorraine</b>
---------------	-----------------

Montant plan de relance : AE 10,192 M€

CP 12,537 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	2,855	5,200	Maison des étudiants de Nancy II Biopôle de Vandoeuvre à Nancy I Restaurant universitaire du technopole de Metz Mise en sécurité d'amphis et de salle de TP de la fac de Sciences de Nancy I Rénovation de 2 amphithéâtres à Nancy II Rénovation des façades de l'INRIA
CPER Recherche	1,000	1,000	Equipement du Pôle "Démence, maladies neurologiques et mentales".
<b>Sous total CPER</b>	<b>3,855</b>	<b>6,200</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>			
Mise en sécurité ES	5,937	5,937	
Mise en sécurité recherche	0,400	0,400	
TGIR			Rénovation de façades (INRIA-Nancy).
Nanosciences			

Montant LFI 2009 : AE 18,921 M€

CP 18,325 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	11,610	11,014	Institut Jean Lamour ISEETECH plateforme environnement BRIDOUX ARTEM (espace partagés)
CPER Recherche	2,264	2,264	
<b>Sous total CPER</b>	<b>13,874</b>	<b>13,278</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>0,597</b>	<b>0,597</b>	
Mise en sécurité ES	4,450	4,450	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux AE 29,113 M€

CP 30,863 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	14,465	16,214
CPER Recherche	3,264	3,264
<b>Sous total CPER</b>	<b>17,729</b>	<b>19,478</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>0,597</b>	<b>0,597</b>
Mise en sécurité ES	10,387	10,387
Mise en sécurité recherche	0,400	0,400
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Midi Pyrénées</b>
---------------	----------------------

Montant plan de relance :           AE                           7,112 M€  
   CP                           4,866 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	1,460	1,460	Mise en sécurité de l'amphi Cujas sur le site des anciennes facultés Réhabilitation du Tripode C de Toulouse (150 logements) et Tripode B de Rangueil (192 logements) Terrain de sport du campus de Labège Mise en accessibilité handicap de 2 bâtiments de l'INSA de Toulouse
CPER Recherche			
<b>Sous total CPER</b>	<b>1,460</b>	<b>1,460</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>2,245</b>		
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>3,406</b>	<b>3,406</b>	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 :                   AE                           29,957 M€  
   CP                           28,247 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	19,268	22,058	Ecole d'économie (Toulouse I) Ecole d'ingénieurs Castres Extension locaux IUT Rodez Extension du centre des sciences humaines (INSA) Restaurant universitaire du Mirail Maison de la recherche à Albi Rénovation du RU de Rangueil II Rénovation de la résidence Chapou
CPER Recherche	2,005	2,005	
<b>Sous total CPER</b>	<b>21,273</b>	<b>24,063</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>1,534</b>	<b>1,534</b>	
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>7,150</b>	<b>2,650</b>	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux   AE                           37,069 M€  
   CP                           33,113 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	20,728	23,518
CPER Recherche	2,005	2,005
<b>Sous total CPER</b>	<b>22,733</b>	<b>25,523</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>3,779</b>	<b>1,534</b>
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>10,556</b>	<b>6,056</b>
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Nord-Pas-de-Calais</b>
---------------	---------------------------

Montant plan de relance :                   AE                   16,151 M€  
   CP                   15,956 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	4,070	6,000	Mise en sécurité des amphithéâtres de Lille III Lille I : mise en sécurité des bâtiments Lille II : mise en sécurité des gymnases du centre de sport universitaire José Savoye Pole de recherche de médecine de Lille II: mise en sécurité, restructuration et désamiantage Réhabilitation de 150 logements dans le bâtiment W à Lille
CPER Recherche	0,700	0,700	Equipement du Pôle régional de recherche "Démence des maladies neurologiques et mentales" (RMN de 500 Mhz).
<b>Sous total CPER</b>	<b>4,770</b>	<b>6,700</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>4,225</b>	<b>2,100</b>	
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>7,156</b>	<b>7,156</b>	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 :                   AE                   31,441 M€  
   CP                   26,852 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	15,750	11,161	Restructuration, mise en sécurité bât recherche chimie(Lille I) Démolition de l'ancien bâtiment de l'IUT (Lille I) Construction "maison de la recherche" sciences humaines à Arras Réhabilitation résidence "Le Chatelet" Réhabilitation résidence "Mousseron" (Valencienne)
CPER Recherche	2,642	2,642	
<b>Sous total CPER</b>	<b>18,392</b>	<b>13,803</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>8,749</b>	<b>8,749</b>	
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>4,300</b>	<b>4,300</b>	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux                   AE                   47,592 M€  
   CP                   42,809 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	19,820	17,161
CPER Recherche	3,342	3,342
<b>Sous total CPER</b>	<b>23,162</b>	<b>20,503</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>12,974</b>	<b>10,849</b>
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>11,456</b>	<b>11,456</b>
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Pays de la Loire</b>
---------------	-------------------------

Montant plan de relance : AE 21,339 M€  
 CP 16,506 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	15,183	10,350	Espace vie étudiante au Mans Mise aux normes de l'UFR de sciences médicales d'Angers Maison des services à l'étudiant d'Angers Reconstruction de l'UFR de médecine - pharmacie de Nantes Bibliothèque universitaire de la fac de médecine de Nantes Mise en sécurité des amphis du site Tertre Lombarderie Livraison de la maison des Sciences de l'Homme de l'IEA de Nantes Réhabilitation de 272 chambres à Nantes sur le site de Casternau
CPER Recherche			
<b>Sous total CPER</b>	<b>15,183</b>	<b>10,350</b>	
Logement étudiant (hors CPER)	3,200	3,200	
Mise en sécurité ES	2,956	2,956	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 : AE 10,420 M€  
 CP 17,906 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	4,150	11,636	Maison des services à l'étudiant - Angers UFR de médecine, réhabilitation et construction - Angers CEISAM (recherche) -Nantes UFR droit et lettres- Nantes IUFM - Angers
CPER Recherche	2,120	2,120	
<b>Sous total CPER</b>	<b>6,270</b>	<b>13,756</b>	
Logement étudiant (hors CPER)	1,000	1,000	
Mise en sécurité ES	3,150	3,150	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux AE 31,759 M€  
 CP 34,412 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	19,333	21,986
CPER Recherche	2,120	2,120
<b>Sous total CPER</b>	<b>21,453</b>	<b>24,106</b>
Logement étudiant (hors CPER)	4,200	4,200
Mise en sécurité ES	6,106	6,106
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Picardie</b>
---------------	-----------------

Montant plan de relance :                   AE                   5,478 M€  
   CP                   2,922 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	2,900	1,894	Construction de locaux CNAM de Picardie Requalification des sites de l'université technologique de Compiègne Mise en sécurité des terrasses de l'université d'Amiens
CPER Recherche			
<b>Sous total CPER</b>	<b>2,900</b>	<b>1,894</b>	
Logement étudiant (hors CPER)	1,550		
Mise en sécurité ES	1,028	1,028	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 :                   AE                   15,243 M€  
   CP                   9,311 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	8,300	2,368	Construction d'une bibliothèque universitaire de sciences à Amiens Regroupement INSSET/IUT Regroupement de l'IUFM sur le site de la Citadelle d'Amiens Construction d'un site de restauration à l'université de technologie Compiègne Reconstruction des amphithéâtres de l'IUT d'Amiens Vie étudiante (CROUS)
CPER Recherche	1,543	1,543	
<b>Sous total CPER</b>	<b>9,843</b>	<b>3,911</b>	
Logement étudiant (hors CPER)	4,350	4,350	
Mise en sécurité ES	1,050	1,050	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux   AE                   20,721 M€  
   CP                   12,233 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	11,200	4,262
CPER Recherche	1,543	1,543
<b>Sous total CPER</b>	<b>12,743</b>	<b>5,805</b>
Logement étudiant (hors CPER)	5,900	4,350
Mise en sécurité ES	2,078	2,078
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		





**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Rhône-Alpes</b>
---------------	--------------------

Montant plan de relance : AE 34,179 M€  
 CP 31,626 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	9,823	7,270	Construction de la Halle des sports de Saint Etienne Saint Etienne: construction de la bibliothèque de la Tréfilerie Grenoble I : Mise en sécurité fac médecine Jean Roget Grenoble II : mise en sécurité d'une partie de la BU Droit-Lettres INPG de Grenoble: mise en sécurité de 3 bâtiments Accélération de la construction de l'EISSAR de Valence Accélération des travaux à l'IAE de Valence Transformation de la résidence Delessert et réhabilitation de la résidence d'Alix à Lyon Adaptation de logement étudiants à Grenoble (Condillac) Rénovation du bâtiment du CEMAGREF de Grenoble  Centre de calcul de l'IN2P3 (renouvellement de machine) et équipement du CERN
CPER Recherche	0,900	0,900	CNRS : extension du centre de calcul de l'IN2P3.
<b>Sous total CPER</b>	<b>10,723</b>	<b>8,170</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>			
Mise en sécurité ES	15,156	15,156	
Mise en sécurité recherche	4,300	4,300	Mise en sécurité et rénovation de bâtiments : CNRS (Sorbonnes, Grenoble), INSERM (Bron, Gerland), CEMAGREF (Grenoble).
TGIR	4,000	4,000	CNRS (extension du CC IN2P3). ESRF (accélération de la construction de bâtiments et des lignes de lumières longues).
Nanosciences			

Montant LFI 2009 : AE 67,299 M€  
 CP 54,495 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	25,700	12,896	Construction de l'Institut National de l'Energie Solaire (Université Savoie) 2ème tranche de rénovation BU droit/lettres (Grenoble 2) Institut Louis Néel (CNRS) Institut des Sciences Analytiques (ISA) - CNRS Centre Lyonnais de Microscopie (CLYM) - CNRS Développement universitaire du site Alimentec (Lyon I) Construction d'une résidence sur le site du centre universitaire des Quais - Construction d'un bâtiment pour l'IUT Lumière - (Lyon 2) Centre d'ingénierie et de santé (site de la Loire) - St Etienne) Bibliothèque universitaire des sciences de la Doua - Lyon Université de Savoie : extension Polytech pour la maison de la mécatronique à Annecy
CPER Recherche	2,449	2,449	
<b>Sous total CPER</b>	<b>28,149</b>	<b>15,345</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>3,950</b>	<b>3,950</b>	
Mise en sécurité ES	3,800	3,800	
Mise en sécurité recherche			
TGIR	31,400	31,400	
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux AE 101,478 M€  
 CP 86,121 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	35,523	20,166
CPER Recherche	3,349	3,349
<b>Sous total CPER</b>	<b>38,872</b>	<b>23,515</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>3,950</b>	<b>3,950</b>
Mise en sécurité ES	18,956	18,956
Mise en sécurité recherche	4,300	4,300
TGIR	35,400	35,400
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Antilles-Guyane</b>
---------------	------------------------

Montant plan de relance :           AE                   6,961 M€  
   CP                   8,930 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	6,691	8,660	Restructuration et extension de la bibliothèque universitaire Achèvement du nouveau bâtiment de recherche Pôle d'Enseignement supérieur et de Recherche (PRES)
CPER Recherche			
<b>Sous total CPER</b>	<b>6,691</b>	<b>8,660</b>	
Logement étudiant (hors CPER)			
Mise en sécurité ES	0,270	0,270	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 :               AE                   6,376 M€  
   CP                   20,383 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	2,900	16,907	démolition de l'ancien bâtiment de recherche (Guadeloupe) Site du Morne Ferret (Guadeloupe) Requalification des espaces extérieurs du Campus (Guadeloupe)
CPER Recherche	0,534	0,534	
<b>Sous total CPER</b>	<b>3,434</b>	<b>17,441</b>	
Logement étudiant (hors CPER)	2,892	2,892	
Mise en sécurité ES	0,050	0,050	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux   AE                   13,337 M€  
   CP                   29,314 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	9,591	25,567
CPER Recherche	0,534	0,534
<b>Sous total CPER</b>	<b>10,125</b>	<b>26,101</b>
Logement étudiant (hors CPER)	2,892	2,892
Mise en sécurité ES	0,320	0,320
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>La Réunion</b>
---------------	-------------------

Montant plan de relance :                   AE                   7,202 M€  
   CP                   1,302 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	6,500	0,600	Construction de logements étudiants Construction de la station d'observation de l'atmosphère du Maïdo
CPER Recherche			
<b>Sous total CPER</b>	<b>6,500</b>	<b>0,600</b>	
Logement étudiant (hors CPER)			
Mise en sécurité ES	0,702	0,702	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 :                   AE                   3,211 M€  
   CP                   3,213 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	2,000	2,002	construction de la station d'observation de l'atmosphère du Maïdo
CPER Recherche	0,359	0,359	
<b>Sous total CPER</b>	<b>2,359</b>	<b>2,361</b>	
Logement étudiant (hors CPER)	0,552	0,552	
Mise en sécurité ES	0,300	0,300	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux   AE                   10,413 M€  
   CP                   4,515 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	8,500	2,602
CPER Recherche	0,359	0,359
<b>Sous total CPER</b>	<b>8,859</b>	<b>2,961</b>
Logement étudiant (hors CPER)	0,552	0,552
Mise en sécurité ES	1,002	1,002
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**SYNTHESE REGIONALE**

<b>Région</b>	<b>Nouvelle-Calédonie, Pacifique</b>
---------------	--------------------------------------

Montant plan de relance :                   AE                   0,144 M€  
   CP                   0,144 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante			Extension de l'université de nouvelle Calédonie Maison des étudiants Maison internationale
CPER Recherche			
<b>Sous total CPER</b>			
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>			
Mise en sécurité ES	0,144	0,144	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant LFI 2009 :                   AE                   4,418 M€  
   CP                   2,764 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur et vie étudiante	3,550	1,897	
CPER Recherche	0,738	0,738	
<b>Sous total CPER</b>	<b>4,288</b>	<b>2,634</b>	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>			
Mise en sécurité ES	0,130	0,130	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux   AE                   4,562 M€  
   CP                   2,908 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	3,550	1,897
CPER Recherche	0,738	0,738
<b>Sous total CPER</b>	<b>4,288</b>	<b>2,634</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>		
Mise en sécurité ES	0,274	0,274
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**MONTANTS NON REGIONALISABLES**

**Non régionalisable**

Montant plan de relance :           AE                   3,700 M€  
   CP                   3,700 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur			
CPER Recherche			
Sous total CPER			
Logement étudiant (hors CPER)			
Mise en sécurité ES			
Mise en sécurité recherche			
TGIR	3,700	3,700	
Nanosciences			

Montant LFI 2009 :               AE                   86,200 M€  
   CP                   86,200 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur			
CPER Recherche			
Sous total CPER			
Logement étudiant (hors CPER)			
Mise en sécurité ES			
Mise en sécurité recherche	37,700	37,700	
TGIR	48,500	48,500	
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux   AE                   89,900 M€  
   CP                   89,900 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur		
CPER Recherche		
Sous total CPER		
Logement étudiant (hors CPER)		
Mise en sécurité ES		
Mise en sécurité recherche	37,700	37,700
TGIR	52,200	52,200
Nanosciences		

**VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**MONTANTS NON REPARTIS**

**Non réparti**

Montant plan de relance :                   AE                   133,685 M€  
   CP                   146,785 M€

	AE	CP	Opérations notables du plan de relance
CPER Enseignement supérieur			
CPER Recherche			
<b>Sous total CPER</b>			
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>			
Mise en sécurité ES	109,685	122,785	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences	24,000	24,000	

Montant LFI 2009 :                   AE                   30,250 M€  
   CP                   28,826 M€

	AE	CP	Opérations notables programmées
CPER Enseignement supérieur	15,250	13,826	
CPER Recherche			
<b>Sous total CPER</b>	15,250	13,826	
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>			
Mise en sécurité ES	15,000	15,000	
Mise en sécurité recherche			
TGIR			
Nanosciences			

Montant total PR + crédits initiaux   AE                   163,935 M€  
   CP                   175,611 M€

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	15,250	13,826
CPER Recherche		
<b>Sous total CPER</b>	15,250	13,826
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>		
Mise en sécurité ES	124,685	137,785
Mise en sécurité recherche		
TGIR		
Nanosciences	24,000	24,000

## VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

### SYNTHESE GENERALE

Région	Toutes régions	
<b>Montant plan de relance :</b>	AE (M€)	580,782
	CP (M€)	565,508

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	135,597	133,000
CPER Recherche	10,000	10,000
<b>Sous total CPER</b>	<b>145,597</b>	<b>143,000</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>30,184</b>	<b>10,508</b>
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>279,000</b>	<b>286,000</b>
<b>Mise en sécurité recherche</b>	<b>10,000</b>	<b>10,000</b>
<b>TGIR</b>	<b>46,000</b>	<b>46,000</b>
<b>Nanosciences</b>	<b>70,000</b>	<b>70,000</b>

<b>Montant LFI 2009</b>	AE (M€)	783,277
	CP (M€)	746,406

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	304,381	276,509
CPER Recherche	38,236	38,236
<b>Sous total CPER</b>	<b>342,617</b>	<b>314,746</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>61,580</b>	<b>61,580</b>
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>88,180</b>	<b>79,180</b>
<b>Mise en sécurité recherche</b>	<b>37,700</b>	<b>37,700</b>
<b>TGIR</b>	<b>253,200</b>	<b>253,200</b>
<b>Nanosciences</b>		

<b>Montant total PR + crédits initiaux</b>	AE (M€)	1 364,059
	CP (M€)	1 311,914

	AE	CP
CPER Enseignement supérieur	439,978	409,509
CPER Recherche	48,236	48,236
<b>Sous total CPER</b>	<b>488,215</b>	<b>457,746</b>
<b>Logement étudiant (hors CPER)</b>	<b>91,764</b>	<b>72,088</b>
<b>Mise en sécurité ES</b>	<b>367,180</b>	<b>365,180</b>
<b>Mise en sécurité recherche</b>	<b>47,700</b>	<b>47,700</b>
<b>TGIR</b>	<b>299,200</b>	<b>299,200</b>
<b>Nanosciences</b>	<b>70,000</b>	<b>70,000</b>



### 3 – PATRIMOINE

Enveloppes du Plan de relance de l'économie :

- 80 M€ pour la Justice
- 100 M€ pour la Culture
- 220 M€ pour la Défense
- 220 M€ au titre de « l'Etat exemplaire »

} 620 M€



## POURSUIVRE, ANTICIPER ET AMPLIFIER L'EFFORT D'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

### I - OBJECTIFS DU PLAN DE RELANCE POUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE :

Le ministère de la justice participera au plan de relance à hauteur de **80 M€ en 2009**.

Cette enveloppe permettra d'une part de lancer ou d'accélérer un grand nombre de chantiers pénitentiaires et judiciaires sur l'ensemble du territoire et, d'autre part, d'anticiper la réalisation de plusieurs projets d'investissement à dimension régionale.

La totalité des engagements seront ouverts en 2009 pour un montant de 80 M€. L'échéancier prévisionnel de crédits de paiement repose sur une consommation de 56 M€ en 2009 et de 24 M€ en 2010.

L'enveloppe de 80 M€ sera répartie sur **quatre actions**, de la manière suivante :

#### 1. Rénovation du patrimoine immobilier de l'administration pénitentiaire : 30 M€

Un plan spécifique de travaux sera mis en œuvre en faveur de la rénovation des établissements pénitentiaires.

Il s'agit d'opérations de gros entretien des établissements qui peuvent stimuler rapidement le tissu des petites et moyennes entreprises locales.

#### 2. Rénovation des palais de justice : 25 M€

Il s'agit d'accélérer des travaux de restructuration, de réhabilitation et de mise aux normes des palais de justice, suivis en mode déconcentré.

Les opérations financées à ce titre permettront :

- de restructurer des palais de justice, en particulier des tribunaux d'instance, pour améliorer les conditions de travail des magistrats et des fonctionnaires du greffe,
- de mettre aux normes de sécurité des palais de justice,
- de refaire des toitures,
- de restaurer des façades,
- d'améliorer l'accessibilité des tribunaux aux personnes handicapées,
- de mettre en sécurité des archives.

### 3. Opérations immobilières pour les quartiers de courte peine : 15 M€

Associés aux maisons d'arrêt et réservés aux courtes peines d'emprisonnement, les quartiers de courte peine sont destinés à améliorer le fonctionnement des services pénitentiaires, à développer la capacité de mise en exécution des décisions de justice dans des locaux adaptés, ainsi que l'individualisation de l'exécution des peines.

Outre l'utilisation de ce financement dans un premier temps pour l'acquisition foncière des sites concernés, ces crédits permettront de réaliser des travaux.

### 4. Anticipation en 2009 d'opérations pénitentiaires et judiciaires : 10 M€

Elle permettra de mettre en œuvre des acquisitions foncières pour les opérations pénitentiaires et judiciaires.

Il s'agit pour l'administration pénitentiaire de conduire les acquisitions foncières restantes dans le cadre du programme de construction dit « 13 200 » pour les sites de Gourbeyre (Basse-Terre) et de Faa'a, et celles pour le nouveau programme de construction décidé dans le cadre de la RGPP.

S'agissant des services judiciaires, il s'agit d'anticiper des opérations de rationalisation des implantations immobilières dans certaines villes, comme Brest.

## II- CRITERES DE SELECTION

Le volet Justice du plan de relance vise les établissements pénitentiaires et les palais de justice situés sur l'ensemble du territoire.

La liste des opérations susceptibles d'émarger sur l'enveloppe a été établie avec le souci d'accélérer la réalisation d'opérations prêtes ou quasiment prêtes.

La sélection des opérations retenues repose sur 3 critères :

- la capacité à consommer les crédits de paiement au cours de l'exercice 2009,
- l'impact de la dépense sur les PME locales,
- l'équité territoriale, le plan de relance devant avoir un impact sur l'ensemble du territoire.

**Le CIACT décide d'affecter 80 M€ aux actions suivantes :**

- **Travaux de rénovation dans les établissements pénitentiaires : 30 M€**
- **Travaux de rénovation dans les Palais de Justice : 25 M€**
- **Opérations immobilières pour les quartiers de courte peine : 15 M€**
- **Anticipation en 2009 d'opérations pénitentiaires et judiciaires : 10 M€**

*Cf. Annexe (synthèse par région)*



Poursuivre, anticiper et amplifier l'effort d'amélioration du patrimoine du ministère de la justice

Annexe - Synthèse par région

Région	Echéancier AE/CP	Total
Alsace	AE 2009	4 214 800
	CP 2009	2 024 800
	CP 2010	2 190 000
Aquitaine	AE 2009	2 020 000
	CP 2009	1 854 000
	CP 2010	166 000
Auvergne	AE 2009	1 250 000
	CP 2009	950 000
	CP 2010	300 000
Basse-Normandie	AE 2009	1 192 000
	CP 2009	1 092 000
	CP 2010	100 000
Bourgogne	AE 2009	6 101 700
	CP 2009	4 321 700
	CP 2010	1 780 000
Bretagne	AE 2009	9 980 000
	CP 2009	3 880 000
	CP 2010	6 100 000
Centre	AE 2009	2 410 440
	CP 2009	2 170 440
	CP 2010	240 000
Champagne-Ardenne	AE 2009	955 100
	CP 2009	955 100
	CP 2010	0
Corse	AE 2009	612 200
	CP 2009	552 200
	CP 2010	60 000
Franche-Comté	AE 2009	999 000
	CP 2009	999 000
	CP 2010	0
Guadeloupe	AE 2009	1 220 000
	CP 2009	1 195 000
	CP 2010	25 000
Guyane	AE 2009	636 100
	CP 2009	565 000
	CP 2010	71 100
Haute Normandie	AE 2009	1 884 570
	CP 2009	1 774 570
	CP 2010	110 000

Région	Echéancier AE/CP	Total
Ile-de-France	AE 2009	8 111 500
	CP 2009	7 260 500
	CP 2010	851 000
Languedoc Roussillon	AE 2009	3 581 000
	CP 2009	1 831 000
	CP 2010	1 750 000
Limousin	AE 2009	72 300
	CP 2009	52 300
	CP 2010	20 000
Lorraine	AE 2009	2 251 100
	CP 2009	1 926 100
	CP 2010	325 000
Martinique	AE 2009	467 500
	CP 2009	447 500
	CP 2010	20 000
Mayotte	AE 2009	183 900
	CP 2009	183 900
	CP 2010	0
Midi Pyrénées	AE 2009	2 043 100
	CP 2009	1 735 100
	CP 2010	308 000
Nord-Pas-de-Calais	AE 2009	4 839 500
	CP 2009	4 539 500
	CP 2010	300 000
Nouvelle Calédonie	AE 2009	375 000
	CP 2009	375 000
	CP 2010	0
PACA	AE 2009	6 211 840
	CP 2009	2 671 840
	CP 2010	3 540 000
Pays de la Loire	AE 2009	253 150
	CP 2009	253 150
	CP 2010	0
Picardie	AE 2009	6 875 500
	CP 2009	5 275 500
	CP 2010	1 600 000
Poitou-Charentes	AE 2009	2 541 200
	CP 2009	1 447 300
	CP 2010	1 093 900

Région	Echéancier AE/CP	Total
Polynésie	AE 2009	1 667 000
	CP 2009	1 637 000
	CP 2010	30 000
Réunion	AE 2009	1 002 500
	CP 2009	1 002 500
	CP 2010	0
Rhône-Alpes	AE 2009	6 000 000
	CP 2009	2 980 000
	CP 2010	3 020 000
Saint-Pierre-et-Miquelon	AE 2009	48 000
	CP 2009	48 000
	CP 2010	0
<b>FRANCE</b>	<b>TOTAL AE 2009</b>	<b>80 000 000</b>
	<b>TOTAL CP 2009</b>	<b>56 000 000</b>
	<b>TOTAL CP 2010</b>	<b>24 000 000</b>

3/3



## SOUTENIR ET ACCELERER LES PROJETS DU MINISTERE DE LA CULTURE AINSI QUE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

### I - OBJECTIFS DU PLAN DE RELANCE POUR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Le ministère de la Culture et de la Communication participera au Plan de relance de l'économie en 2009 à hauteur de **100 M€**

Cette enveloppe permettra d'une part de **lancer ou d'accélérer un grand nombre de chantiers « monuments historiques »** sur l'ensemble du territoire et, d'autre part, de **réduire les délais de réalisation de plusieurs projets d'investissement, à dimension nationale ou régionale**, du ministère de la Culture et de la Communication.

Les trois priorités du plan de relance sont donc les monuments historiques, les équipements culturels en région et les grands projets.

L'enveloppe sera répartie de la manière suivante :

- 66 M€ au bénéfice des **monuments historiques** (hors grands projets) :
  - Cathédrales : 25,6 M€
  - Monuments emblématiques : 27,1 M€
  - Monuments des petites communes : 13,3 M€
- 18,9 M€ pour **les grands projets** ;
- 15,1 M€ pour **les autres équipements culturels**, principalement en région.

### II - CRITERES DE SELECTION

La liste d'opérations relevant de cette enveloppe a été établie avec le souci d'achever ou d'accélérer la réalisation d'opérations prêtes ou quasiment prêtes. Dans la majorité des cas, les opérations envisagées présentent un fort effet de levier au niveau des collectivités locales, ce qui aboutit à démultiplier, dans des proportions comprises entre 2,5 et 3 l'impact du financement prévu par l'Etat.

La sélection des opérations retenues repose sur 5 critères :

- la capacité à consommer la totalité ou la quasi-totalité des crédits de paiement avant la fin de l'année 2009 ;
- l'absence d'effet « ressaut » les années ultérieures, c'est-à-dire la capacité à revenir à des niveaux de crédits « normaux » ;
- l'effet de levier sur les financements des collectivités locales ;
- l'impact de la dépense sur les PME ;
- l'équité territoriale, le plan de relance devant avoir un impact sur l'ensemble du territoire y compris outre mer.

Un certain nombre d'opérations retenues dans le cadre du plan de relance sont inscrites dans les contrats de projet Etat-Région (CPER).

### III - PRINCIPALES OPERATIONS RETENUES

#### 1. Plan Cathédrales

Un plan spécifique sera ainsi mis en œuvre en faveur de la restauration de ces édifices majeurs dans l'histoire et l'architecture de notre pays. Il sera doté de 25,6 M€.

Près de **cinquante opérations** seront rendues possibles par le plan de relance, réparties sur l'ensemble du territoire. Elles concerneront notamment :

- les épis de faitage de la nef et le bras nord du transept de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris,
- la chapelle du Mont-Carmel et la façade sud du transept de la cathédrale de Bordeaux en Aquitaine,
- les vitraux de la cathédrale de Strasbourg en Alsace,
- le chevet de la cathédrale de Saint-Brieuc en Bretagne,
- l'emmarchement de la cathédrale d'Arras en région Nord-Pas-de-Calais,
- le déambulatoire de la cathédrale de Coutances en Basse-Normandie,
- les vitraux de la cathédrale de la Rochelle en Poitou-Charentes,
- la tour de la cathédrale de Nevers en Bourgogne,
- ou encore la cathédrale de Nantes en Pays-de-la-Loire.

#### 2. Monuments emblématiques et patrimoine des petites communes

##### ▪ **Sauver les grands monuments**

Quel que soit leur propriétaire, ces monuments sont emblématiques, que ce soit au niveau national ou au niveau local. Cet objectif sera doté de 27,1.

Près de **soixante-dix opérations**, sont prévues sur l'ensemble du territoire. Elles concernent notamment :

- la restauration de la façade ouest du Palais Garnier,
- les ailes Paris et Passy du Palais de Chaillot,
- les châteaux de Fontainebleau et de Compiègne,
- les façades du musée du Louvre,
- la restauration des décors intérieurs de la cathédrale Saint-Pierre de Moutiers,
- la réfection du logis abbatial de l'abbaye du Bec-Hellouin en Haute-Normandie,
- ou encore le château du Haut-Koenigsbourg en Alsace

##### ▪ **Mieux conserver le patrimoine des petites communes**

Les communes et tout particulièrement les petites communes sont propriétaires d'une grande partie du patrimoine national, sans toujours disposer de moyens suffisants pour entretenir et restaurer les monuments leur appartenant. La préservation de ce patrimoine bénéficiera d'une dotation de 13,3 M€.

Il est ainsi prévu **une centaine d'opérations**, réparties sur l'ensemble du territoire, notamment :

- l'église de Pluméliau en Bretagne,
- la Manufacture de tabac de Morlaix en Bretagne,
- l'abbaye de La Chaise Dieu en Auvergne,
- l'ancienne abbatale de Beaulieu-sur-Dordogne en Limousin,
- ou encore la restauration intérieure de l'église de Montargis en région Centre.

### 3. Grands projets

L'enveloppe consacrée aux grands projets (18,9 M€) permettra d'accélérer la réalisation notamment de **cinq opérations emblématiques** :

- le **Centre des Archives de Pierrefitte** : cette accélération permettant d'envisager une livraison du bâtiment en 2012 ;
- le **MUCEM, à Marseille** : assurer une mise en œuvre rapide du chantier de construction, travaux de fondations et de terrassement pouvant ainsi être réalisés avant la fin de l'année 2009 ;
- le **schéma directeur de Versailles** ; accélérer la mise en œuvre du schéma ;
- le **Palais de Tokyo** ; réaliser les premiers travaux de sécurisation des parties inférieures de l'édifice, dans la perspective de la préfiguration d'un lieu dédié à la scène française et à ses artistes confirmés ;
- le **quadrilatère Richelieu** ; anticiper le grand chantier de rénovation et de remise aux normes du quadrilatère, site historique de la Bibliothèque nationale de France.

A ces cinq opérations s'ajoutent :

- 1 M€ pour accélérer la restauration du **Fort Saint-Jean à Marseille** dans le cadre du projet MUCEM
- et une subvention à hauteur de 3,5 M€ pour le **Palais des Festivals à Cannes**.

**Le CIACT approuve les objectifs et les critères de sélection retenus dans le cadre du Plan de relance pour le ministère de la Culture et de la Communication.**

**L'enveloppe 2009 de 100 M€ est affectée à l'accélération de plusieurs projets du ministère de la Culture ainsi qu'à l'entretien et à la restauration des monuments historiques.**

*Cf. Annexes 1 et 2 (synthèses par région et par axe)*



**Soutenir et accélérer les projets du ministère de la culture  
ainsi que l'entretien et la restauration des monuments historiques**

**Annexe 1 - Synthèse par région et axe du volet Culture du plan de relance**

Région	Catégorie	Total AE	Total CP
Alsace	MH - Volet Cathédrales	0,89	0,50
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	1,75	1,25
	MH - Volet monuments petites communes	0,26	0,26
	Projet investissement culturel en région	0,50	0,42
<b>Total Alsace</b>		<b>3,40</b>	<b>2,43</b>
Aquitaine	MH - Volet Cathédrales	1,85	2,10
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	0,33	2,37
	MH - Volet monuments petites communes	0,37	0,77
	Projet investissement culturel en région	0,58	0,58
<b>Total Aquitaine</b>		<b>3,13</b>	<b>5,82</b>
Auvergne	MH - Volet Cathédrales	1,09	0,58
	MH - Volet monuments petites communes	0,88	2,34
<b>Total Auvergne</b>		<b>1,97</b>	<b>2,91</b>
Basse-Normandie	MH - Volet Cathédrales	0,85	1,10
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	0,36	0,39
	MH - Volet monuments petites communes	0,50	0,91
<b>Total Basse-Normandie</b>		<b>1,71</b>	<b>2,40</b>
Bourgogne	MH - Volet Cathédrales	0,50	1,49
	MH - Volet monuments petites communes	1,53	1,49
	Projet investissement culturel en région	2,11	0,32
<b>Total Bourgogne</b>		<b>4,14</b>	<b>3,30</b>
Bretagne	MH - Volet Cathédrales	1,10	1,23
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	0,55	0,46
	MH - Volet monuments petites communes	1,06	1,60
<b>Total Bretagne</b>		<b>2,71</b>	<b>3,28</b>
Centre	MH - Volet Cathédrales	3,10	0,38
	MH - Volet monuments petites communes	0,84	0,31
<b>Total Centre</b>		<b>3,94</b>	<b>0,68</b>
Champagne-Ardenne	MH - Volet Cathédrales	3,16	1,10
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	2,80	1,07
	MH - Volet monuments petites communes	0,73	0,27
<b>Total Champagne-Ardenne</b>		<b>6,69</b>	<b>2,44</b>
Franche-Comté	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	0,95	1,20
	MH - Volet monuments petites communes	1,44	0,86
<b>Total Franche-Comté</b>		<b>2,39</b>	<b>2,06</b>
Guadeloupe	MH - Volet Cathédrales	-	0,20
	MH - Volet monuments petites communes	0,05	0,05
<b>Total Guadeloupe</b>		<b>0,05</b>	<b>0,25</b>
Guyane	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	2,00	0,30
<b>Total Guyane</b>		<b>2,00</b>	<b>0,30</b>
Haute-Normandie	MH - Volet Cathédrales	2,00	0,80
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	0,50	0,50
	Projet investissement culturel en région	0,83	0,58
<b>Total Haute-Normandie</b>		<b>3,33</b>	<b>1,88</b>
Ile de France	Grands projets	5,50	10,50
	MH - Volet Cathédrales	1,97	3,10
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	7,75	8,25
	Projet investissement culturel en région	3,39	4,09
<b>Total IDF</b>		<b>18,61</b>	<b>25,94</b>
Languedoc-Roussillon	MH - Volet Cathédrales	1,40	0,30
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	1,00	1,69
	MH - Volet monuments petites communes	0,30	0,89
	Projet investissement culturel en région	1,00	0,60
<b>Total Languedoc-Roussillon</b>		<b>3,70</b>	<b>3,48</b>

Région	Catégorie	Total AE	Total CP
Limousin	MH - Volet Cathédrales	-	0,80
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	-	0,81
	MH - Volet monuments petites communes	-	0,80
	Projet investissement culturel en région	-	3,00
<b>Total Limousin</b>		<b>-</b>	<b>5,41</b>
Lorraine	MH - Volet Cathédrales	1,19	0,63
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	1,08	1,51
	MH - Volet monuments petites communes	-	0,04
	Projet investissement culturel en région	2,20	1,73
<b>Total Lorraine</b>		<b>4,47</b>	<b>3,91</b>
Martinique	MH - Volet monuments petites communes	0,25	0,56
	Projet investissement culturel en région	0,14	0,30
<b>Total Martinique</b>		<b>0,39</b>	<b>0,86</b>
Midi-Pyrénées	MH - Volet Cathédrales	0,70	0,70
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	0,29	0,18
	MH - Volet monuments petites communes	0,71	0,47
<b>Total Midi-Pyrénées</b>		<b>1,70</b>	<b>1,35</b>
Nord-Pas-de-Calais	MH - Volet Cathédrales	1,22	0,70
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	2,70	1,70
	MH - Volet monuments petites communes	0,50	0,25
	Projet investissement culturel en région	0,10	0,50
<b>Total Nord-Pas-de-Calais</b>		<b>4,52</b>	<b>3,15</b>
Provence Alpes Côte d'Azur	Grands projets	13,40	10,50
	MH - Volet Cathédrales	0,03	0,20
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	1,05	1,80
	MH - Volet monuments petites communes	1,16	0,69
	Projet investissement culturel en région	1,00	1,00
<b>Total PACA</b>		<b>16,63</b>	<b>14,19</b>
Pays-de-Loire	MH - Volet Cathédrales	0,90	0,70
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	0,67	0,58
	MH - Volet monuments petites communes	0,14	0,15
	Projet investissement culturel en région	2,50	1,16
<b>Total Pays-de-Loire</b>		<b>4,21</b>	<b>2,59</b>
Picardie	MH - Volet Cathédrales	0,25	1,30
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	0,60	0,75
<b>Total Picardie</b>		<b>0,85</b>	<b>2,05</b>
Poitou-Charentes	MH - Volet Cathédrales	0,50	1,23
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	1,12	1,18
	MH - Volet monuments petites communes	0,87	0,30
<b>Total Poitou-Charentes</b>		<b>2,48</b>	<b>2,71</b>
Réunion	MH - Volet monuments petites communes	-	0,27
<b>Total Réunion</b>		<b>-</b>	<b>0,27</b>
Rhône-Alpes	MH - Volet Cathédrales	1,69	2,23
	MH - Volet grands monuments Etat et non Etat	1,60	1,48
	MH - Volet monuments petites communes	1,74	1,90
	Projet investissement culturel en région	0,75	0,75
<b>Total Rhône-Alpes</b>		<b>5,77</b>	<b>6,36</b>
<b>Ttes régions (provision)</b>	MH - Volet Cathédrales	1,20	-
<b>Total toutes régions des provisions pour intempéries et sinistres</b>		<b>1,20</b>	<b>-</b>
<b>Total France</b>		<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

**Soutenir et accélérer les projets du ministère de la culture  
ainsi que l'entretien et la restauration des monuments historiques**

**Annexe 2 - Synthèse par axe et exemples du volet Culture du plan de relance**

<u>Région</u>	<u>Département</u>	<u>Opération</u>	<u>AE (100% en 2009)</u>	<u>CP (80% en 2009 et 20% en 2010)</u>
<b>Axe grands projets</b>			<b>18,90</b>	<b>21,00</b>
<i>Exemples</i>				
PACA	Bouches-du-Rhône	MUCEM (bâtiment Ricciotti)	8,90	5,00
PACA	Bouches-du-Rhône	Fort Saint Jean (MUCEM)	1,00	2,00
IDF	Seine-Saint-Denis	Centre des archives de Pierrefitte	0,00	5,00
IDF	Paris	Quadrilatère Richelieu	1,00	1,00
IDF	Yvelines	Schéma directeur de Versailles	3,00	3,00
IDF	Paris	Palais de Tokyo	1,50	1,50
<b>Axe investissement culturel en région</b>			<b>15.10</b>	<b>15.02</b>
<i>Exemples</i>				
Aquitaine	Gironde	Ecole nationale supérieure d'architecture de Bordeaux	0,58	0,58
Bourgogne	Nièvre	Archives départementales de la Nièvre	2,11	0,32
Haute-Normandie	Seine-Maritime	SMAC de Rouen	0,50	0,25
Limousin	Haute-Vienne	Musée Adrien Dubouché	0,00	3,00
Lorraine	Vosges	Archives départementales Vosges	0,00	0,42
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Réserves du musée lorrain de Nancy	2,20	1,50
Martinique	Martinique	Banque numérique du patrimoine martiniquais	0,14	0,30
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	CDN de Béthune	0,10	0,50
PACA	Bouches-du-Rhône	Ecole d'art d'Arles	0,50	0,50
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique	La Fabrique	2,00	0,66
<b>Axe "plan cathédrales"</b>			<b>25.59</b>	<b>21.34</b>
Alsace	Bas-Rhin	Cathédrale de Strasbourg	0,89	0,50
Aquitaine	Landes	Cathédrale d'Aire-sur-Adour	0,16	0,30
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Cathédrale de Bayonne	0,43	0,43
Aquitaine	Gironde	Cathédrale de Bordeaux	0,26	0,57
Aquitaine	Dordogne	Cathédrale de Périgueux	1,00	0,80
Auvergne	Allier	Cathédrale de Moulins	0,59	0,23
Auvergne	Cantal	Cathédrale de Saint-Flour	0,10	0,05
Auvergne	Haute-Loire	Cathédrale du Puy	0,40	0,30
Basse-Normandie	Calvados	Cathédrale de Bayeux	0,85	0,65
Basse-Normandie	Manche	Cathédrale de Coutances	-	0,45
Bourgogne	Côte-d'Or	Cathédrale de Dijon	-	0,15
Bourgogne	Nièvre	Cathédrale de Nevers	0,50	0,40
Bourgogne	Yonne	Cathédrale de Sens	-	0,85
Bourgogne	Saône-et-Loire	Cathédrale d'Autun	-	0,09
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Cathédrale de Rennes (35)	0,25	0,22
Bretagne	Côtes-d'Armor	Cathédrale de Saint-Brieuc (22)	0,80	0,30
Bretagne	Morbihan	Cathédrale de Vannes (56)	0,05	0,71

<u>Région</u>	<u>Département</u>	<u>Opération</u>	<u>AE (100% en 2009)</u>	<u>CP (80% en 2009 et 20% en 2010)</u>
Centre	Indre-et-Loire	Cathédrale de Tours	3,10	0,38
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Cathédrale de Langres	0,36	0,30
	Marne	Cathédrale de Reims – chevet	1,20	0,50
	Aube	Cathédrale de Troyes	1,60	0,30
Guadeloupe	Guadeloupe	Cathédrale de Basse-Terre	-	0,20
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Cathédrale de Rouen	2,00	0,80
Ile de France	Seine-et-Marne	Cathédrale de Meaux	-	0,23
	Yvelines	Cathédrale de Versailles – mise en conformité électrique	-	0,70
	Yvelines	Cathédrale de Versailles – chapelle de la providence	-	0,84
	Paris	Notre-Dame de Paris	1,97	1,33
Languedoc-Roussillon	Aude	Cathédrale Saint-Michel de Carcassonne	1,40	0,30
Limousin	Haute-Vienne	Portail Saint-Jean de la cathédrale de Limoges	-	0,80
Lorraine	Moselle	Cathédrale de Metz : tour de Mutte	1,00	0,48
	Vosges	Cathédrale et cloître de Saint Dié	0,19	0,15
Midi-Pyrénées	Tarn	Cathédrale d'Albi	0,20	0,20
	Aveyron	Cathédrale de Rodez	0,50	0,50
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Cathédrale d'Arras	1,22	0,70
Pays-de-Loire	Loire-Atlantique	Cathédrale de Nantes	-	0,60
	Sarthe	Cathédrale du Mans	0,90	0,10
Picardie	Somme	Cathédrale d'Amiens	0,25	0,30
	Oise	Cathédrale de Beauvais	-	1,00
Poitou-Charentes	Charente	Cathédrale d'Angoulême	0,50	0,33
	Charente-Maritime	Cathédrale de la Rochelle	-	0,50
	Vienne	Cathédrale de Poitiers	-	0,40
PACA	Alpes-Maritimes	Cathédrale Sainte Reparate de Nice	-	0,17
	Var	Cathédrale de Fréjus	0,03	0,03
Rhône-Alpes	Rhône	Cathédrale Saint-Jean de Lyon	0,60	1,52
	Savoie	Cathédrale Saint-Pierre de Moutiers	0,80	0,42
	Isère	Cathédrale de Grenoble - restauration du chevet	0,29	0,29
<b>Axe grands monuments</b>			<b><u>27,09</u></b>	<b><u>27,47</u></b>
<i>Exemples</i>				
Alsace	Bas-Rhin	Château du Haut-Koenigsbourg	1,10	0,40
Aquitaine	Dordogne	Domaine de Campagne	0,00	1,19
	Dordogne	Remparts de Périgueux – restauration	0,23	0,08
Basse Normandie	Calvados	Eglise Saint-Pierre de Caen	0,00	0,34
Bretagne	Finistère	Château du Taureau	0,15	0,15
Champagne Ardenne	Marne	Halles du Boulingrain à Reims	2,80	1,07
Franche-Comté	Doubs	Citadelle de Besançon	0,00	0,50
Guyane	Guyane	Ancienne douane de Cayenne	2,00	0,30
Haute-Normandie	Eure	Abbaye du Bec-Hellouin	0,50	0,50

	<u>Région</u>	<u>Département</u>	<u>Opération</u>	<u>AE (100% en 2009)</u>	<u>CP (80% en 2009 et 20% en 2010)</u>
	Ile de France	Paris	Palais de Chaillot	0,00	0,60
		Paris	Palais Garnier	0,00	1,30
		Seine-et-Marne	Musée de Fontainebleau	1,00	0,40
		Val-d'Oise	Abbaye de Royaumont	0,35	0,10
	Languedoc-Roussillon	Gard	Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon	0,20	0,43
	Limousin	Haute-Vienne	Village martyr d'Oradour-sur-Glane	0,00	0,46
	Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Château de Lunéville	0,00	0,40
	Midi-Pyrénées	Tarn	Palais de la Berbie à Albi	0,07	0,07
	Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Eglise de Calais	0,85	0,30
	PACA	Var	Amphithéâtre de Fréjus	1,05	0,40
	Pays-de-Loire	Sarthe	Château de Sablé-sur-Sarthe	0,45	0,45
		Loire-Atlantique	Maison radieuse à Rezé	0,22	0,13
	Picardie	Aisne	Familistère de Guise	0,00	0,50
	Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Pont du Martrou – 2ème tranche	0,60	0,66
	Rhône-Alpes	Loire	Maison de la culture Le Corbusier à Firminy	0,49	0,49
<b>Axe MH petites communes</b>				<b>13,32</b>	<b>15,17</b>
	<i>Exemples</i>				
	Alsace	Haut-Rhin	Collégiale de Thann	0,06	0,06
	Auvergne	Haute-Loire	la Chaise Dieu abbaye	0,00	0,20
	Bretagne	Finistère	Manufacture de Morlaix	0,00	0,50
		Morbihan	Eglise de Plumeliau	0,00	0,80
	Centre	Loiret	Eglise de Montargis	0,15	0,12
		Loiret	Eglise Notre dame de Cléry		
	Limousin	Corrèze	Abbatiale de Beaulieu sur Dordogne	0,00	0,80
	Midi-Pyrénées	Tarn	Abbaye de Sorèze	0,12	0,06
	Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Château de Thouars	0,17	0,17
	Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Restauration de l'ancien Séminaire de Larressore	0,00	0,06
	Basse-Normandie	Manche	Hôpital de Saint-Lô	0,10	0,03
	Bourgogne	Yonne	Eglise Saint-Julien du Sault	0,32	0,32
	Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Théâtre de Saint-Dizier	0,26	0,20
	Franche-comté	Jura	Collégiale de Dole	0,00	0,40
	Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Eglise de Vézelize	0,00	0,04
	Nord Pas de Calais	Pas de Calais	Remparts de Montreuil-sur-Mer	0,50	0,25
	PACA	Vaucluse	Château de Villelaure	0,34	0,30
	Rhône-Alpes	Ain	Abbaye d'Ambronay	0,85	1,04
	Martinique	Martinique	Eglise au Marin	0,00	0,20



## RENOVER L'IMMOBILIER DE LA DEFENSE PAR UN PROGRAMME EXCEPTIONNEL DE REMISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS MILITAIRES

### I – RENOVER EN REALISANT DES ECONOMIE DES D'ENERGIES

L'objectif principal est de **maintenir l'immobilier de la défense par un programme de remise aux normes des installations militaires intégrant notamment des objectifs d'économie d'énergie.**

La dépollution de quelques sites militaires appelés à être cédés va également être effectuée permettant d'accélérer les cessions de sites sur lesquels les communes vont pouvoir construire des logements nouveaux.

Ce plan concerne des **opérations** dont le besoin est avéré mais **qui n'avaient pu bénéficier de financements et des opérations prêtes à être engagées rapidement** dont l'effet sur le tissu économique régional est avéré.

Ne sont, par contre, pas concernées les emprises qui vont être libérées par le ministère de la Défense dans le cadre du plan de restructurations.

### II – QUATRE GRANDS TYPES D'OPERATIONS

#### 1. Le rattrapage d'entretien : 50M€

En 2009, un programme exceptionnel de remise aux normes des installations militaires sera mis en œuvre. Il sera consacré aux **sites militaires qui sont conservés dans le cadre du nouveau plan de stationnement mais qui ne bénéficient pas, par ailleurs, du programme de financement consacré aux restructurations et à la densification des bases de défense.** Ainsi, l'ensemble des installations militaires du nouveau plan de stationnement bénéficiera d'un même niveau de rénovation.

Cette remise aux normes constitue également un préalable indispensable à une externalisation des prestations de maintenance prévue dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Ces dépenses de remise aux normes et de maintenance représentent des chantiers confiés à des PME, notamment de proximité, dans tous les domaines du BTP.

#### 2. Le déblocage de tranches conditionnelles sur marchés existants : 145M€

Il s'agit de **financer des tranches conditionnelles ou optionnelles de marchés et d'opérations d'infrastructures** qui peuvent être lancées dès à présent mais **pour lesquelles les ressources n'étaient pas prévues en 2009**, avant le plan de relance.

#### 3. Un plan ambitieux de rénovation et de présentation au public des nécropoles nationales : 5 M€

La préparation du 90ème anniversaire du 11 novembre 1918 a été l'occasion de constater que les nécropoles et hauts lieux de mémoire mériteraient un plan ambitieux de rénovation et de présentation au public.

#### 4. La dépollution de sites militaires appelés à être cédés (10 M€) et la rénovation énergétique des bâtiments par la pose de compteurs de consommation d'énergie (10 M€)

Les travaux de dépollution préalable porteront sur des **sites qui seront cédés et dont les dossiers sont d'ores et déjà prêts**. Ils concerneront également la démolition d'un ancien navire d'exercice-incendie à Cherbourg.

Un plan ministériel de rénovation énergétique se traduira par la pose de compteurs de consommation d'électricité, de chauffage et d'eau sur les bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> ; l'achat de ces compteurs se fera auprès de PME sur tout le territoire et leur pose sera assurée par des artisans. Ces compteurs permettront de mener une véritable politique d'économie d'énergie.

**Le CIIACT approuve le programme exceptionnel de remise aux normes des installations militaires qui sera doté de 220 M€ en 2009, dans le cadre du Plan de relance.**

*Cf. Annexe (synthèse par région et département)*



**Améliorer l'immobilier de la Défense par un programme exceptionnel  
de remise aux normes des installations militaires**  
**Annexe - Synthèse par région et département**

Région	Département	Total (€)
Alsace	67	521 000 €
Aquitaine	33	14 356 429 €
	40	697 000 €
	<b>Total Aquitaine</b>	<b>15 053 429 €</b>
Auvergne	63	2 690 000 €
Basse Normandie	50	2 800 000 €
Bretagne	29	15 971 429 €
	35	16 589 429 €
	56	330 000 €
	<b>Total Bretagne</b>	<b>32 890 857 €</b>
Champagne-Ardenne	10	78 000 €
	51	2 069 000 €
	52	4 680 000 €
	08	60 000 €
	<b>Total Champagne-Ardenne</b>	<b>6 887 000 €</b>
Corse	2A	400 000 €
Franche-Comté	25	2 850 000 €
Haute Normandie	27	420 000 €
IDF	78	11 871 429 €
	91	904 000 €
	95	10 729 000 €
	94	50 000 €
	92	320 000 €
	<b>Total IDF</b>	<b>23 874 429 €</b>
Languedoc-Roussillon	11	1 795 000 €
	30	5 485 000 €
	<b>Total Languedoc-Roussillon</b>	<b>7 280 000 €</b>
Limousin	19	8 440 000 €
Lorraine	54	404 000 €
	55	545 000 €
	57	12 559 429 €
	88	121 000 €
	<b>Total Lorraine</b>	<b>13 629 429 €</b>
Midi-Pyrénées	65	2 300 000 €
	82	2 700 000 €
<b>Total Midi-Pyrénées</b>	<b>5 000 000 €</b>	
Nord-Pas-de-Calais	62	1 444 000 €
PACA	13	10 995 000 €
	83	37 400 429 €
	84	979 000 €
	<b>Total PACA</b>	<b>49 374 429 €</b>
Pays de la Loire	49	2 826 000 €
	72	844 000 €
<b>Total Pays de la Loire</b>	<b>3 670 000 €</b>	
Picardie	60	2 900 000 €
	02	11 710 000 €
	80	300 000 €
<b>Total Picardie</b>	<b>14 910 000 €</b>	

Région	Département	Total (€)
Poitou-Charentes	17	80 000 €
Rhône-Alpes	69	11 904 429 €
	73	1 000 000 €
	01	3 200 000 €
<b>Total Rhône-Alpes</b>		<b>16 104 429 €</b>
Guadeloupe	971	90 000 €
Guyane	973	8 100 000 €
Martinique	972	120 000 €
Nouvelle Calédonie	988	1 551 000 €
Polynésie Française	987	1 820 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>220 000 000 €</b>



## UN ÉTAT EXEMPLAIRE DANS LA RÉNOVATION DE SES BÂTIMENTS ET LE TRAITEMENT DES FRICHES INDUSTRIELLES

Le plan de relance prévoit un effort exceptionnel de **200 M€ pour la rénovation des bâtiments de l'Etat.**

En outre, **20M€ seront consacrés à un programme de traitement des friches industrielles** qui sera mis en œuvre par l'ADEME.

### I - RENOVATION DES BATIMENTS DE L'ETAT

Le plan de relance prévoit un effort exceptionnel de **200 M€** pour la rénovation des bâtiments de l'Etat :

- 50 M€ consacrés aux audits énergétiques du parc de bâtiments de l'Etat : conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement, ceux-ci seront réalisés avant fin 2010 ;
- 150 M€ consacrés à la rénovation thermique, l'amélioration de la qualité fonctionnelle et architecturale, l'accessibilité des bâtiments de l'Etat : ces travaux viseront à la réduction des consommations d'énergie de 40%, la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50%, la rationalisation des surfaces et la mise en conformité des bâtiments de l'Etat.

Ces opérations recouvrent des travaux d'entretien lourd, relevant de la responsabilité du propriétaire, et présentant un caractère exemplaire en matière de développement durable et d'accessibilité aux personnes handicapées. Elles permettront par ailleurs d'accroître la valeur des bâtiments de l'Etat et contribueront ainsi à une meilleure gestion du patrimoine.

Les projets sélectionnés répondent aux critères suivants :

- ils peuvent être engagés dans les meilleurs délais, et en tout état de cause au 1<sup>er</sup> semestre 2009, afin d'avoir un impact aussi rapide que possible sur l'activité économique ;
- ils comportent une part significative de rénovation thermique ou d'accessibilité pour les personnes handicapées, conformément aux objectifs du Grenelle de l'Environnement ;
- ils permettent d'améliorer la performance immobilière des immeubles concernés.

Au titre des 150 M€ dévolus à la rénovation thermique, à l'amélioration de qualité fonctionnelle et architecturale et à l'accessibilité des bâtiments de l'Etat, seront notamment conduites les premières opérations très prioritaires suivantes :

- l'isolation thermique et la rénovation des toitures, spécialement dans les régions aux conditions climatiques les plus sévères pour au moins 25 M€ ;
- la rénovation des cités administratives et grands immeubles interministériels, en termes de performance énergétique, immobilière, et d'accessibilité : 32 sites pour 29 M€ (AMIENS, BORDEAUX, PAU, PERIGUEUX, CHÂTEAUX, ORLEANS, CHAUMONT, BESANÇON, ROUEN, CERGY, EVRY, MELUN, CARCASSONNE, CAHORS, TARBES, TOULOUSE, ANGOULEME, GAP, MARSEILLE, TOULON, ...) (cf. **annexe 1** à la présente fiche)
- la mise en sécurité et des travaux d'accessibilité dans des établissements publics d'enseignement : 10 M€.

## II - DEPOLLUTION DES FRICHES INDUSTRIELLES

Le plan de relance prévoit un effort exceptionnel de **20 M€ pour le traitement des friches industrielles**. Ces crédits seront mis en œuvre par l'ADEME au travers d'une convention avec le ministère chargé du plan de relance.

L'objectif est d'accélérer la reconquête de friches industrielles, sur des sites en zone urbaine ayant accueilli des activités polluantes (notamment les petites activités industrielles de travail des métaux, peinture, stations services désaffectées...) et qui entravent les projets d'aménagement urbain ou de développement économique du fait des coûts potentiels que représente leur dépollution et de l'incertitude qui pèse bien souvent sur l'estimation a priori de ces coûts.

En prenant en charge une partie des coûts de dépollution et réhabilitation, l'Etat permettra d'accélérer ces travaux, ainsi que la réalisation des projets d'aménagement qui suivront les opérations de réhabilitation. Le coût total des travaux directement soutenus sera de l'ordre de 50 à 60 M€ pour la réhabilitation, sans compter le coût des projets d'aménagement en découlant.

Des premiers projets sont déjà identifiés et un recensement plus exhaustif des propositions est attendu pour le mois de février.

Les projets sélectionnés répondent aux critères suivants :

- ils peuvent être engagés au 1<sup>er</sup> semestre 2009, afin d'avoir un impact aussi rapide que possible sur l'activité économique ;
- ils permettent de traiter une situation environnementale dégradée tout en rendant possible une opération de réaménagement significative et de qualité, sur des enjeux prioritaires pour le développement local (création de logements, d'équipements publics prioritaires, de zones d'activité dans des territoires en reconversion...), et conçue dans une optique de développement durable, en veillant en particulier à la qualité environnementale des projets;
- ils présentent un effet de levier fort en termes de travaux induits directement (opération de réhabilitation elle-même) et indirectement (projets immobiliers en découlant).

En particulier, les premières opérations prioritaires suivantes seront conduites dans le cadre du plan de relance :

- réhabilitation du site Certé Océane à Trignac (44, communauté d'agglomération de Saint Nazaire) pour construction de logements (dont des logements sociaux),
- opération de réhabilitation du site dit « Serres municipales » au Havre (76) pour la construction de logements individuels (y compris logements sociaux),
- traitement de friches (dock, usine à gaz, zone industrielle) dans l'OIN Euroméditerranée à Marseille (13) pour la construction de logements et l'implantation d'activités,
- dépollution et réhabilitation du site de Mertzau à Mulhouse (68) pour la construction d'un hôtel de police,
- réhabilitation du site Charvet à l'Île Saint Denis (93) pour réalisation de logements et activités tertiaires dans le cadre d'un éco-quartier,
- dépollution du site Tripode à Nantes (44) pour réalisation de logements et activités tertiaires,
- traitement du site Pocher/Idéal Standard à Gargenville (78) pour la réalisation de logements, dans le cadre de l'OIN,
- réhabilitation des sites « ENM » et « Chemin des Meuniers » à Mantes la Jolie (78), dans le cadre de l'OIN, pour la réalisation de logements, d'un pôle universitaire et l'implantation d'activités tertiaires.
- réhabilitation de l'ancienne fonderie Combe de Plaine à Rive de Gier (42) pour y installer des entreprises
- dépollution pour l'extension d'une entreprise de l'ancien site ATS à Rive de Gier (42)
- dépollution de l'ancienne verrerie VMC à Givors (69) pour développer le pôle d'activité de Givors.

**UN ÉTAT EXEMPLAIRE  
DANS LA RÉNOVATION DE SES BÂTIMENTS  
ET LE TRAITEMENT DES FRICHES INDUSTRIELLES**

**Le CIIACT valide le volet Etat exemplaire du plan de relance à hauteur de 200 M€.**

**Le volet Etat exemplaire regroupe l'audit énergétique et l'accélération des travaux de rénovation et de mise aux normes des bâtiments de l'Etat. La mise en place des crédits se fera sous la responsabilité de France Domaine.**

**Le volet « dépollution » sera mis en œuvre à hauteur de 20M€ par l'ADEME. Les sites concernés sont présentés en annexe 2 à la présente fiche.**



## Annexe 1 à la fiche Etat exemplaire

### Synthèse Cités administratives

Région	Commune	Total
AQUITAINE	BORDEAUX	1 280 000 €
	AGEN	108 000 €
Total AQUITAINE		1 388 000 €
CENTRE	CHTEAUROUX	400 000 €
	ORLEANS	1 481 275 €
Total CENTRE		1 881 275 €
CHAMPAGNE-ARDENNE	CHAUMONT	250 000 €
Total CHAMPAGNE-ARDENNE		250 000 €
BASSE-NORMANDIE		650 000 €
Total BASSE-NORMANDIE		650 000 €
HAUTE-NORMANDIE	ROUEN	2 302 620 €
Total HAUTE-NORMANDIE		2 302 620 €
ILE-DE-FRANCE	CERGY	6 390 000 €
	EVRY	1 795 000 €
Total ILE-DE-FRANCE		8 185 000 €
BOURGOGNE	DIJON	1 758 000 €
Total BOURGOGNE		1 758 000 €
LANGUEDOC-ROUSSILLON	CARCASSONNE	1 216 000 €
Total LANGUEDOC-ROUSSILLON		1 216 000 €
LIMOUSIN	TULLE	425 000 €
Total LIMOUSIN		425 000 €
MIDI-PYRÉNÉES	CAHORS	361 700 €
	TARBES	890 000 €
Total MIDI-PYRÉNÉES		1 251 700 €
PICARDIE	LAON	100 000 €
	SOISSONS	12 000 €
Total PICARDIE		112 000 €
POITOU-CHARENTES	ANGOULEME	330 000 €
Total POITOU-CHARENTES		330 000 €
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	GAP	838 000 €
	AVIGNON	770 000 €
	TOULON	220 696 €
Total PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		1 828 696 €
RHONE ALPES	ANNECY	33 000 €
	GRENOBLE	305 000 €
Total RHONE ALPES		338 000 €
<b>TOTAL Eligibles</b>		<b>21 916 291 €</b>

## Annexe 2 à la fiche Etat exemplaire

### Dépollution des friches industrielles

#### Liste des sites identifiés / coût estimatif des travaux de dépollution/réhabilitation

Site (surface)	Commune (département)	Maître d'ouvrage	Aménagement projeté	Coût estimatif des travaux
ZI Certé Océane (1ha)	Trignac (44)	Communauté d'agglomération de Saint Nazaire	Logements y compris logements sociaux	1 M€
Serres municipales (3,5 ha)	Le Havre (76)	Ville du Havre	Logements individuels y compris logements sociaux	3 M€
Zone Euroméditerranée OIN (2 ha)	Marseille (13)	EPA Euroméditerranée	Logements et activités tertiaires	1 M€
Mertzau (1,5 ha)	Mulhouse (68)	Ville de Mulhouse	Hôtel de Police	1,4 M€
Entreprise Charvet (1 ha)	Ile St Denis (93)	Entreprise Charvet	Logements et activités tertiaires	
Tripode (2 ha)	Nantes (44)	SAMOA – Nexity	Logements et activités tertiaires	
Pocher/Idéal Standard (6,7 ha)	Gargenville (78)	EPF Yvelines	Logements	2 M€
OIN « ENM » et « Chemin des meuniers » (2,5 ha)	Mantes-la-Jolie (78)	EPA de Mantes Seine Aval	logements – pôle universitaire et - activités	0,8 M€

OIN : opération d'intérêt national



## 4 - DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Enveloppes du Plan de relance de l'économie :

- 2 500 M€ au titre du FCTVA
- 8 000 M€ de prêts sur Fonds d'épargne



## SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR UNE MODIFICATION DU REGIME DE VERSEMENT DU FCTVA

### RAPPEL DU MECANISME

Le Fonds de Compensation de la TVA 2008 qui aurait dû être versé en 2010 sera versé en 2009 pour les collectivités qui s'engagent à augmenter en 2009 leurs dépenses réelles d'équipement par rapport à la moyenne des dépenses 2004-2007.

### I - CHAMP DES BENEFICIAIRES

Le mécanisme s'appliquera à tous les bénéficiaires du fonds (communes, intercommunalités et syndicats, départements, régions, établissements publics locaux), à l'exception des communautés d'agglomération et des communautés de communes qui bénéficient du versement l'année même (environ 9 à 10% du montant du FCTVA versé annuellement, soit environ 500 M€).

### II - CONDITIONNALITE DU DISPOSITIF

#### Dès le premier euro d'augmentation de l'investissement :

**Seules les collectivités qui s'engagent à réaliser plus d'investissement en 2009 que la moyenne des dépenses réelles d'investissement 2004-2007 bénéficieront de l'avance d'un an.**

Les collectivités qui ne souhaitent pas s'engager sur cette augmentation continueront à percevoir le FCTVA avec deux années de décalage (FCTVA 2008 versé en 2010).

#### Sur signature d'une convention :

Les collectivités, après autorisation de leur assemblée délibérante, **s'engagent par la voie d'une convention signée avec le préfet, avant le 15 avril 2009.** Ce sera la collectivité qui choisira librement les investissements qu'elle souhaite financer, le descriptif des travaux et leur rythme de réalisation sera simplement joint à la convention.

Elles peuvent traduire leur engagement dans leur budget primitif (date limite d'adoption au 31 mars) ou dans une décision modificative (pas d'obligation imposée dans la loi).

### III - MODALITES DE CALCUL DE L'ENGAGEMENT EN 2009

#### Les dépenses réelles d'équipement :

Elles correspondent aux comptes 20, 21 et 23 de la section d'investissement. Ce champ comprend toutes les dépenses d'équipement, au-delà des seules dépenses éligibles au FCTVA, sur la base de la moyenne des dépenses réelles d'équipement 2004-2007.

Le préfet pourra apprécier en lien avec les collectivités concernées la moyenne des dépenses réelles d'équipement au regard des éventuels transferts de compétence ou transformation d'EPCI intervenus au cours de la période.

#### Les reports d'opération de 2008 sur 2009 seront acceptés :

Les dépenses prévues initialement dans le budget 2008 et reportées sur 2009 seront comptabilisées comme des dépenses d'équipement réel dans la mesure où elles seront réalisées en 2009.

## IV - MODALITES DE SUIVI ET DE VERSEMENT

**Suivi** : le préfet assurera un suivi de la réalisation des dépenses d'équipement de la collectivité tous les 3 mois pour jouer un rôle d'alerte en cas de retard

**Versement** : en une fois fin juin 2009, sur arrêté préfectoral pris sur la base des pièces justificatives habituelles en fonction du rythme de transmission des informations par les collectivités.

## V - CONSEQUENCES EN 2010

### **En 2010, deux cas de figure sont à envisager :**

- La collectivité a respecté son engagement : elle continue à percevoir le FCTVA avec un an d'avance (FCTVA 2009 versé en 2010)
- Elle n'a pas respecté son engagement : elle perd le bénéfice de l'avance ; comme elle a déjà perçu en 2009 le FCTVA 2008 qui aurait dû être versé en 2010, elle ne perçoit aucun FCTVA.

### **Contrôle de l'engagement :**

Il se fait sur la base d'une comparaison entre les dépenses réelles d'équipement 2009 et celles des années 2004-2007 traduites dans les comptes administratifs, définitivement adoptés.

Afin de permettre aux collectivités qui ont honoré leur engagement de percevoir rapidement en 2010 le FCTVA dû au titre des investissements 2009, la loi prévoit une procédure accélérée de vérification : l'ordonnateur établit les dépenses réelles d'équipement sans avoir à produire l'ensemble de son compte administratif avant le 15 février 2010 ; le comptable vise cet état ; c'est celui qui fait foi pour établir la comparaison.

## VI - IMPACT SUR LE CALCUL DES CONCOURS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Cette augmentation du FCTVA versé en 2009 n'impactera pas l'évolution des autres concours financiers dans les années à venir : les règles qui gouvernent désormais les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales continuent à s'appliquer :

### **En 2009 :**

Le FCTVA versé en 2009 ne se traduira pas par une baisse des autres dotations en 2009.

Au total, l'augmentation initialement prévue des concours aux collectivités qui était de +1,1 Md€, sera dans les faits revue à la hausse de +2,5 Md€, soit un total de 3,6 Md€. C'est un effort sans précédent pour les collectivités.

### **En 2010 :**

Ce versement supplémentaire de FCTVA n'aura pas d'impact sur les concours aux collectivités en 2010.

Comme cela a été prévu lors du vote de la loi de programmation des finances publiques, les concours aux collectivités évolueront dans leur ensemble au même rythme que l'inflation.

Mais le FCTVA versé en 2009 ne sera pas décompté dans l'augmentation des concours dégagée par l'inflation au titre de 2010.

**Le CIACT valide les modalités de mise en œuvre du nouveau régime de FCTVA tel que décrit ci-dessus.**





## ASSURER UN SOUTIEN RENFORCE DE L'ETAT AUX GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

### UNE ENVELOPPE DE 8 MILLIARDS D'EUROS SOUS LA FORME DE PRETS APPORTES SUR LES FONDS D'EPARGNE GERES PAR LA CAISSE DES DEPOTS

Le Président de la République a annoncé, lors de son discours de Douai du 4 décembre 2008, la mobilisation d'une enveloppe de 8Md€ de prêts sur fonds d'épargne destinés au financement des grands projets d'infrastructure dans les domaines des transports et de l'enseignement supérieur.

La réalisation d'un nombre important de grands projets s'effectue aujourd'hui dans le cadre de partenariats publics-privés (PPP), portés par des investisseurs privés. Dans le contexte financier actuel, ces investisseurs rencontrent des difficultés croissantes à mobiliser rapidement les moyens financiers et notamment bancaires nécessaires au dépôt de leurs offres. Par ailleurs, la contrainte de liquidité est susceptible d'affecter la capacité des collectivités territoriales à obtenir les concours bancaires nécessaires au co-financement de ces grandes opérations dans de bonnes conditions, notamment de durée.

Afin de d'accélérer la réalisation de ces infrastructures, les pouvoirs publics ont décidé d'apporter un soutien spécifique au financement de ces grands projets : **l'Etat a demandé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) de réserver une enveloppe de 8 Md€ sur les fonds d'épargne sur la période 2009 - 2013, destinée à être prêtée aux collectivités locales et aux sociétés porteuses de projet, en co-financement des concours bancaires traditionnels.**

### I - PROJETS ELIGIBLES

Les catégories de projets éligibles sont les suivantes :

- les grands projets ferroviaires (comme CDG-Express, GSM-R, LGV Sud-Europe-Atlantique, LGV Bretagne-Pays-de-Loire, LGV Est 2ème phase, LGV contournement de Nîmes-Montpellier...),
- les projets de transports en commun en site propre, à l'exception du matériel roulant,
- les projets de voies navigables (comme le canal Seine-Nord-Europe),
- la mise en œuvre de l'éco-redevance poids lourds et la construction des centres d'entretien et d'intervention du réseau routier national,
- les énergies renouvelables (réfection de barrages, micro-centrales solaires de VNF),
- les projets universitaires, notamment le plan Campus pour les Universités.

**Une sous-enveloppe d'1 Md€ d'euros est consacrée aux projets universitaires, le solde, soit 7 Md€, aux autres projets éligibles**

La fongibilité de ces enveloppes pourra être étudiée en fonction de l'avancement des projets.

## II - GOUVERNANCE

La sélection et les conditions d'éligibilité des projets à ces financements seront soumises à un comité tripartite composé du ministère de l'économie, de la CDC et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour l'enveloppe destinée aux projets universitaires, et du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire pour l'enveloppe destinée aux autres projets structurants.

## III - CONDITIONS DES PRETS

Les modalités de fonctionnement de ces prêts sont les suivantes :

- les prêts seront accordés aux sociétés porteuses de projets dans le cadre de délégations de service public ou de contrats de partenariat (ou assimilés) dans la limite de 25% de la dette contractée par la société de projet, ainsi qu'aux collectivités territoriales, dans la limite de 50% des subventions d'investissement qu'elles versent aux projets,
- les prêts seront accordés aux collectivités territoriales au taux du livret A auquel s'ajoutera une marge de 1%. Les concours aux sociétés de projet seront offerts à un taux au moins équivalent, auquel pourra être ajouté le cas échéant une marge de manière à offrir, in fine, des « conditions normales de marché »,
- les prêts auront une durée maximum de 40 ans sauf pour les grands projets d'infrastructures, pour lesquels cette durée sera examinée au cas par cas et pourra aller jusqu'à 50 ans, à l'image de la durée des prêts qui seront consentis notamment pour le financement de la LGV Tours-Bordeaux,
- l'enveloppe sera ouverte au 1er janvier 2009 pour une durée de 5 ans.
- une revue de la situation sera effectuée à la fin du premier semestre 2009.

**Le CIACT approuve la mobilisation de 8 Md€ de prêts pour le financement des grands projets d'infrastructure dans les domaines des transports (7 Md€) et de l'enseignement supérieur (1Md€), tels que :**

- les grands projets ferroviaires ;
- les projets de transports en commun en site propre, à l'exception du matériel roulant ;
- les projets de voies navigables ;
- la mise en œuvre de l'éco-redevance poids lourds et la construction des centres d'entretien et d'intervention du réseau routier national ;
- les énergies renouvelables ;
- les projets universitaires.





**- B -**

## **SOUTIEN EXCEPTIONNEL A L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET A L'EMPLOI**

Enveloppes du plan de relance de l'économie :

- 600 M€ pour le financement des PME
- 700 M€ pour l'aide à l'embauche dans les TPE
- 500 M€ pour les politiques actives de l'emploi
- 220 M€ pour l'aide au remplacement de véhicules anciens



## ENGAGER DES ACTIONS CIBLEES EN FAVEUR DU TISSU ECONOMIQUE DE PME ET TPE

### LES ENJEUX DE L'EMPLOI DANS LES PME-TPE POUR LES TERRITOIRES

Le nombre de PME (petites et moyennes entreprises de moins de 250 salariés) dépasse les 2,9 millions. Parmi celles-ci, on compte 2,7 millions de TPE (très petites entreprises de moins de 10 salariés). Les PME et TPE constituent la plus grande part du tissu économique français et sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Ces entreprises représentent donc un enjeu essentiel en termes d'emploi, à elles seules les TPE recrutent 3 millions de personnes chaque année, et contribuent par leur localisation diffuse sur toute la France à l'équilibre économique et social entre nos territoires.

Dans la période actuelle de crise financière, ces entreprises sont les plus fragiles financièrement. Or elles n'ont pas toujours accès aux ressources nécessaires pour faire face aux imprévus. Le risque est qu'en l'absence d'action rapide, ces incertitudes et ces difficultés pèsent significativement sur les embauches en 2009.

C'est pourquoi, l'Etat décide d'agir en faveur de ces entreprises sur deux volets :

- consolider la trésorerie et le financement des PME ;
- encourager l'embauche dans les TPE.

### MESURES DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE

#### 1 - CONSOLIDER LA TRESORERIE ET LE FINANCEMENT DES PME

##### a) Des mesures en faveur de la trésorerie des entreprises :

Plusieurs mesures, fiscales ou non fiscales, en faveur de la trésorerie des entreprises ont été prises dans le cadre de la loi de finances rectificative de décembre 2008 et du Plan de relance de l'économie française :

- remboursement des sommes dues au titre du crédit impôt recherche,
- remboursement des reports en arrière de déficit d'impôt sur les sociétés,
- mensualisation du remboursement de la TVA,
- amortissement accéléré des investissements,
- amélioration du niveau des avances versées sur les marchés publics de l'Etat,
- paiement des dettes envers les fournisseurs du ministère de la Défense.

Ces mesures représentent **11,4 milliards d'euros**.

### **b) Un accroissement des prêts accordés aux PME par une augmentation des capacités d'intervention d'OSEO Garantie permettant de couvrir 4 Md€ de prêts supplémentaires**

L'effort de relance comprend une augmentation des moyens destinés au financement des petites et moyennes entreprises. Il s'inscrit en complément du plan PME annoncé le 4 octobre 2008, qui concerne au total 22 milliards d'euros, dont 5 de prêts à garantir ou à réaliser par OSEO.

Le plan de relance permet de garantir 4 milliards d'euros de prêts supplémentaires, pour un coût budgétaire de 575 millions d'euros. Il prend la forme d'une augmentation des capacités d'intervention d'OSEO.

OSEO Garantie est un établissement du groupe OSEO dont la mission est de garantir des prêts accordés aux PME. Il gère des fonds de garantie, principalement dotés par l'État et aussi par les collectivités locales, afin d'assumer une partie du risque de défaut lié à l'octroi de crédits (prêts à moyen et long terme, prêts participatifs, crédits-baux mobiliers et immobiliers, caution, etc.). Cette garantie permet d'inciter les banques à prêter aux PME et aux ETI (entreprises de taille intermédiaire) ayant un risque de défaillance plus important.

La dotation de 575 millions d'euros à OSEO Garantie permet de couvrir 4 milliards d'euros de prêts supplémentaires, évitant ainsi un assèchement des liquidités des PME et des ETI du fait de la contraction de l'activité bancaire. L'État souhaite en effet approfondir son action de soutien au crédit à destination des PME par des dotations supplémentaires aux fonds de garantie gérés par OSEO.

Cette action prend plusieurs formes :

- un doublement du fonds de garantie OSEO destiné à garantir la consolidation sur moyen terme des prêts à court terme aux PME. Ce fonds permettra alors de garantir 2 milliards d'euros de prêts (contre 1 milliard d'euros actuellement) ;
- la création d'une garantie OSEO spécifique ciblée sur les financements à court terme. Cette garantie permettra de couvrir 2 milliards d'euros de prêts ;
- l'extension des interventions d'OSEO à des entreprises de taille intermédiaire, à hauteur d'un milliard d'euros.

Ce complément donne à OSEO la capacité d'utiliser pleinement les flexibilités annoncées par la Commission européenne, puisque les fonds de garantie mis en place pour faire face à la crise pourront couvrir jusqu'à 90 % du risque, contre 50 à 60 % en moyenne auparavant.

### **c) Le développement des capacités d'intervention de la société de caution mutuelle SIAGI qui garantit des prêts bancaires à destination d'artisans et de commerçants pour la création et le développement d'entreprises.**

Enfin, l'effort supplémentaire de relance en soutien au plan PME prend également la forme d'une augmentation des capacités d'intervention de la SIAGI.

La SIAGI est une société de caution mutuelle qui garantit des prêts bancaires à destination d'artisans et de commerçants pour la création et le développement d'entreprises, la transmission, la succession et la reprise de sociétés. En cas de défaillance d'un emprunteur garanti par elle, la SIAGI couvre une partie du risque qui pèse sur l'emprunt.

**Le renforcement des fonds propres de la SIAGI à hauteur de 25 millions d'euros** permettra dès 2009 d'amplifier de 20%, soit 120 millions d'euros supplémentaires, son action de soutien aux commerçants et aux artisans, et de poursuivre cette croissance dans les années qui suivent.

## 2 - ENCOURAGER L'EMBAUCHE DANS LES TPE

Il s'agit d'accompagner les TPE dans leurs embauches par une aide pour chaque recrutement effectué (à compter du 4 décembre 2008, date de l'annonce de la mesure par le Président de la République, et jusqu'au 31 décembre 2009) dans les entreprises et associations de moins de dix salariés qui sont éligibles aux allègements généraux de charges patronales.

L'objectif est d'aider les petites entreprises de moins de dix salariés à passer la crise et les encourager à poursuivre leur recrutement, en allégeant le coût du travail pour les nouvelles embauches (l'allègement de cotisations patronales est actuellement de 28,1 points pour ces entreprises, au niveau du SMIC ; il reste donc 14 points). Cette aide pourra notamment débloquer l'embauche d'un premier salarié dans une entreprise unipersonnelle, cette première embauche représentant souvent un vrai changement de nature et un risque important pour la TPE. Or, ce potentiel est important, vu le flux de création de nouvelles entreprises ces dernières années (330 000 sur les douze derniers mois).

Les nouvelles embauches donneront lieu durant toute l'année 2009 à une aide à hauteur des charges patronales au niveau du SMIC (et dégressive jusqu'à 1,6 SMIC). Elle sera proportionnelle au temps de travail. Les CDD de moins d'un mois sont exclus, ainsi que les contrats aidés (du secteur marchand comme non-marchand). De même, ne seront pas aidés les recrutements sur des postes qui ont fait l'objet de licenciements économiques dans les 6 derniers mois.

Le coût de la mesure s'élève à **700 millions d'euros**, entièrement financée par l'Etat.

L'aide devrait bénéficier à de nombreuses entreprises agricoles. De même, elle devrait bénéficier à des secteurs de l'industrie et des services où la part de l'emploi dans les TPE est importante, comme la construction (38,7%) s'agissant de l'industrie, ou comme les activités immobilières (57%) ou les services aux particuliers (45%) s'agissant du secteur tertiaire.

**Le CIACT confirme l'importance d'un ciblage sur les PME, TPE et ETI (entreprises de taille intermédiaire) de l'action en faveur des entreprises, afin de contribuer au maintien et à la promotion de l'emploi de façon équilibré dans les territoires.**

**Le plan de relance met en place pour cela :**

- un apport de 575 M€ à OSEO Garantie afin de couvrir 4 milliards d'euros de prêts supplémentaires, avec la possibilité de couvrir jusqu'à 90 % du risque ;
- un apport de 25 M€ à la SIAGI pour son action de soutien aux commerçants et aux artisans à hauteur de 120 millions d'euros supplémentaires en 2009 ;
- 700 M€ d'aide à l'embauche dans les très petites entreprises.

**Le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance veillera à l'efficacité de ses mesures, notamment au travers de conventions passées avec les opérateurs concernés qui devront promouvoir et gérer les dispositifs mis en place au plus près des territoires, au travers de leurs réseaux déconcentrés.**





## ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES EN DIFFICULTE

### I. LIMITES ET IMPACT TERRITORIAL DES RESTRUCTURATIONS DANS LES BASSINS LES PLUS TOUCHES

Du fait des difficultés d'accès au crédit et du ralentissement de l'activité, de nombreuses entreprises sont aujourd'hui fragilisées. Certaines vont être amenées pour faire face à la conjoncture à recourir à une plus grande flexibilité, voire à se restructurer.

Les territoires seront très inégalement touchés par ces mutations économiques. En effet, en fonction des secteurs économiques les plus touchés par le ralentissement économique et de l'éventuelle spécialisation de certains bassins d'emploi, la crise peut avoir pour effet d'accroître les inégalités territoriales.

Les difficultés de l'industrie automobile par exemple frappent particulièrement certaines régions : Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais..., et le poids de l'emploi automobile dans ces régions n'est pas partout le même. Pour prendre l'exemple du Nord-Pas-de-Calais, certains bassins comme le Douaisis ou le Valenciennois sont davantage touchés.

Il est difficile de définir précisément en amont les bassins d'emploi qui seront les plus touchés, mais la mise en place ou le renforcement de dispositif spécifique en faveur des entreprises en difficultés et des salariés licenciés économiques permet d'apporter des réponses au cas par cas avec toute la réactivité nécessaire.

Il est donc nécessaire à la fois, en amont, d'éviter les restructurations et, en aval, d'accompagner les salariés licenciés économiques.

### II. FAIRE FACE AU RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITE

- **Faciliter le recours au chômage partiel comme alternative aux licenciements et limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des salariés concernés**

Un recours facilité au chômage partiel et un effort en faveur de la rémunération des salariés concernés permettent à la fois de favoriser une alternative aux licenciements et de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat.

- Le gouvernement a augmenté le contingent d'heures de chômage partiel maximum par salarié et par an (aujourd'hui de 600 heures) à **800 heures et à 1000 heures** pour certains secteurs (automobile et textile) et a porté la durée maximale de chômage partiel consécutif de 4 semaines à 6 semaines.
- Parallèlement, l'accord des partenaires sociaux négocié le 15 décembre 2008, doit permettre de **porter le taux d'indemnisation du chômage partiel de 50% à 60% du salaire brut, et de porter l'indemnité minimale de chômage partiel de 4,42€ à 6,84€ par heure chômée.**
- L'Etat, qui aujourd'hui rembourse aux entreprises entre 2,13€ (entreprises de plus de 250 salariés) et 2,42€ (entreprises de moins de 250 salariés) par heure chômée, s'était engagé à accompagner cet effort, afin de faire aboutir positivement les négociations. L'augmentation de la part remboursée par l'Etat de 1,20€ (soit 3,33 ou 3,62€) a été annoncée en décembre. Le Premier ministre a précisé le 8 janvier que ce montant sera de 1,40 euro pour les entreprises de moins de 250 salariés.

- **Accélérer le remplacement des véhicules anciens afin de soutenir la filière automobile**

**En complément du dispositif de bonus/malus écologique instauré fin 2007, un dispositif de « prime à la casse » est instauré dans le cadre du Plan de relance de l'économie.**

Pour la période du 4 décembre 2008 jusqu'à la fin de l'année 2009, **une prime de 1000 €** sera versée pour l'acquisition d'un véhicule particulier neuf émettant moins de 160 g CO<sub>2</sub> par km pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger neuf, accompagnée de la mise à la casse d'un véhicule de plus de 10 ans. Ce dispositif vise à la fois à soutenir l'activité dans le secteur, notamment pour maintenir l'emploi dans les territoires concernés, à soutenir le pouvoir d'achat des consommateurs qui veulent acheter un véhicule et à favoriser le remplacement des véhicules anciens par des véhicules moins polluants.

Par ailleurs, en marge du Plan de relance, d'autres mesures ont été prises en faveur du secteur automobile : soutien au crédit automobile (2 prêts de 500 M€ chacun aux filiales bancaires de Renault et de PSA) ; création d'un fonds sectoriel de modernisation des équipementiers (doté de 300 millions d'euros) ; plan de soutien au véhicule « décarboné » (notamment 400 M€ de financement public en direction de la recherche). Ces mesures ne sont pas sans contrepartie, en termes de maintien de l'activité en France de la part des constructeurs.

Enfin, **le gouvernement a mis en place une mission de définition d'une politique industrielle sectorielle.** Des Etats généraux de l'automobile se sont tenus le 20 janvier.

### **III. ACCOMPAGNER LES SALARIES LICENCIÉS ECONOMIQUES**

**Il s'agit de renforcer l'accompagnement des salariés licenciés économiques dans leur recherche d'emploi, notamment via les dispositifs de Convention de reclassement personnalisé (CRP) et, dans les bassins d'emploi les plus en difficulté, les Contrats de transition professionnelle (CTP).**

Un accord national interprofessionnel du 23 décembre 2008, négocié par les partenaires sociaux en marge de la nouvelle convention d'assurance chômage, améliore la CRP, avec un allongement de sa durée de 8 à 12 mois (comme le CTP) et une indemnisation à hauteur de 80% du salaire antérieur brut (soit environ 100% du net) pendant 8 mois (12 mois pour le CTP), puis de 70% pendant 4 mois. De son côté, l'Etat augmentera les moyens destinés à l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires de la CRP, dans le cadre des crédits du Plan de Relance.

**S'agissant du CTP, dispositif particulièrement renforcé pour les bassins d'emploi en grande difficulté, il a été annoncé le 4 décembre le principe de son extension de 7 à 25 bassins d'emploi.**

- Les nouveaux bassins seront déterminés en fonction des besoins. D'ores et déjà, **une première vague de 8 bassins a été retenue** : Le Havre-Sandouville, Niort, Chateauroux, Châtelleraut, Mulhouse, Douai, Calais, Etang-de-Berre.
- Ils s'ajouteront aux 7 bassins existants qui continuent à bénéficier du dispositif : Charleville-Mézières, Montbéliard, Morlaix, Saint-Dié-des-Vosges, Toulon, Valenciennes, Vitry.
- Le CTP bénéficiera aussi au bassin d'emploi de Belfort, la zone actuelle de Montbéliard au titre du CTP étant étendue, de même que les bassins de Charleville-Mézières et de Saint-Dié-des-Vosges.

Par ailleurs, le renforcement d'autres mesures existantes pourrait venir en soutien des restructurations économiques, dans le cadre des crédits du Plan de relance destinés aux politiques actives de l'emploi (500 millions d'euros de l'action 5 du programme 316 « Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi »).

**Le CIACT insiste sur l'importance de :**

- **Faire face au ralentissement de l'activité.**

**A ce titre, le CIACT considère que le dispositif relatif au chômage partiel tel que décrit ci-dessus ainsi que les mesures relatives au remplacement des véhicules anciens sont de nature à permettre aux entreprises et à leurs salariés de faire face, dans de meilleures conditions, au ralentissement d'activité des entreprises, notamment dans le secteur automobile. .../...**

- Veiller à un accompagnement renforcé des salariés victimes de licenciements économiques.

A ce titre, le CIACT prend acte avec satisfaction de l'amélioration de la convention de reclassement personnalisé, décidée par les partenaires sociaux, et de l'extension en 2009 du contrat de transition professionnelle à 18 nouveaux bassins d'emploi (soit un total de 25 bassins bénéficiaires), annoncée par le Président de la République.





- C -

## **EFFORT EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE LA SOLIDARITE**

Enveloppes du Plan de relance de l'économie :

- 340 M€ pour le logement social
- 50 M€ pour le pass foncier
- 350 M€ pour l'ANRU
- 200 M€ pour l'ANAH
- 217 M€ pour l'hébergement et les structures d'accueil
- 760 M€ pour la prime de solidarité active



## SOUTENIR LA CONSTRUCTION ET L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

Pour soutenir de manière exceptionnelle la construction de logements et l'activité du bâtiment, **3 grandes mesures** ont été prises :

- Un programme de **100 000 logements supplémentaires**, dont
  - 30.000 logements acquis en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) par des bailleurs sociaux dans le cadre de l'opération initiée le 1<sup>er</sup> octobre 2008 par le Président de la République,
  - 30 000 logements sociaux et très sociaux réalisés en 2009 et 2010 par des bailleurs sociaux en plus du programme de développement de leur parc,
  - 30 000 logements sociaux acquis par des particuliers grâce à des « PLS privés »,
  - 10 000 logements intermédiaires.
- Le **doublé du prêt à 0%** en 2009 pour l'achat de logements neufs pour les primo-accédants.
- Une aide supplémentaire et exceptionnelle de l'Etat pour l'accession sociale à la propriété à travers le **Pass-Foncier** pour 30 000 ménages.

### I - CONDUIRE UN PROGRAMME EXCEPTIONNEL DE CONSTRUCTION DE 100 000 LOGEMENTS SUPPLEMENTAIRES SUR DEUX ANS

- **30 000 logements acquis en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA)** par des bailleurs sociaux à des promoteurs :

Cette opération initiée en octobre a déjà porté ses fruits puisque près de 5 000 logements ont été financés, agréés ou autorisés en 2008. L'opération sera clôturée le 31 mars 2009.

Pour la mener à bien, les autorisations d'engagement qui n'ont pu être consommées sont reportées en 2009.

- **30 000 logements sociaux et très sociaux (PLUS et PLAI) :**

La moitié du programme sera réalisée en 2009, l'autre moitié en 2010. Chaque année, les 15 000 logements se décomposeront en :

- 7 500 logements très sociaux à loyers bas, financés par des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), destinés aux ménages les plus modestes (revenus inférieurs à 1700€/mois en province pour un couple avec deux enfants et des loyers de 4 à 5€/m<sup>2</sup>),
- 7 500 logements financés par des prêts locatifs à usage social (PLUS) accessibles à 60% des ménages (loyers de 5 à 6 €/m<sup>2</sup>).

Dans le cadre du plan de relance **340 M€** sont engagés en 2009. Ces crédits seront réservés aux organismes de logement social qui s'engageront contractuellement à intensifier leur effort de construction dans le cadre du plan de relance.

Sur ces 340 M€, **20 M€ sont réservés pour les départements d'Outre-Mer**. Ils seront délégués sur la base de listes de projets identifiés et prêts à être engagés. Une priorité sera donnée aux opérations de construction liées aux destructions du cyclone Dean.

Les logements du plan de relance bénéficieront d'un financement majoré de 1 000 €, sous réserve qu'ils soient financés avant le 30 juin. Ces objectifs s'ajoutent aux objectifs de production de logements par les organismes HLM et aux moyens financiers déjà mis en place. Les objectifs initiaux 2009 sont de 58 000 PLUS, 20 000 PLAI et 32 000 PLS. **662 M€** sont répartis entre les régions.

- **30 000 logements sociaux intermédiaires** (« PLS Privés ») réalisés par des promoteurs privés pour des investisseurs. La moitié du programme (15 000 PLS) sera réalisée en 2009, l'autre moitié en 2010. Les logements sont construits par des promoteurs privés, et seront achetés et loués à des particuliers. (CF Annexe 2)
- **10 000 logements intermédiaires libres vont également être réalisés par la Caisse des dépôts et consignations** pour répondre à la forte demande des ménages des classes moyennes en particulier dans les secteurs où le marché du logement est le plus tendu.

Globalement, la réalisation des **100 000 logements locatifs sociaux et intermédiaires** générera environ **12 milliards d'euros de chiffre d'affaires** dans le secteur du bâtiment et mobilisera plus de **140 000 emplois** dans ce secteur en 2009.

## II - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE : DOUBLER LE PRET A 0% :

Le plan de relance annoncé le 4 décembre 2008 prévoit le **doublage du prêt à 0 % pour les primo-accédants dans le neuf jusqu'à la fin de l'année 2009**.

L'objectif est de porter le nombre de logements neufs financés avec un prêt à 0 % à 100 000, ce qui représente une augmentation de 25 % dans le neuf par rapport à 2007, **soit 20 000 logements supplémentaires**.

## III - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE : APPORTER UN SOUTIEN AUX COLLECTIVITES POUR LE FINANCEMENT DE 30 000 PASS FONCIER® :

Le **Pass-Foncier** permet à un accédant à la propriété de bénéficier d'une TVA à taux réduit, d'un prêt à 0% majoré, d'un prêt avec différé de remboursement de la part du 1% logement et d'une aide des collectivités locales de 3 000 à 5 000 euros en fonction de la composition du ménage et des territoires. Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a décidé de porter le nombre de logements pouvant bénéficier de ce dispositif à 30.000 en 2009 par un **apport de crédit de 50 M€**

Pour permettre la réalisation de ce programme :

1. le dispositif Pass-Foncier pour l'instant réservé au logement individuel sera étendu au collectif.
2. Dans le cadre du plan de relance, les collectivités territoriales qui mettent en places Pass-Foncier bénéficieront d'une aide de l'Etat pour que le coût restant à leur charge soit réduit à 2 000 € par logement. La mobilisation des collectivités territoriales est déterminante pour la réussite de la mesure.

## IV-MISE EN ŒUVRE :

Un comité de pilotage opérationnel sera mis en place avec l'ensemble des partenaires (administrations, association d'élus locaux, maître d'ouvrage, partenaires financiers et représentant des entreprises du bâtiment).

De même, chaque préfet de région instituera un comité de pilotage avec les partenaires locaux pour coordonner leur intervention et apporter des réponses concrètes à toutes les difficultés qui pourraient retarder la réalisation des projets.

Le **CIACT** valide :

- le programme exceptionnel de construction de **100 000 logements supplémentaires sur deux ans, ainsi que le montant de 340 M€**,
- le **doublage du prêt à 0 % pour les primo-accédants dans le neuf jusqu'à la fin de l'année 2009**,
- le **soutien aux collectivités pour le financement de 30 000 Pass Foncier pour un montant de 50M€**.

La répartition régionale des objectifs est indiquée en annexe.



## EFFORT EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE LA SOLIDARITE

### SOUTIEN A LA CONSTRUCTION ET A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

#### Annexe 1 – Récapitulatif des objectifs logements et montant en 2009 (programme initial et relance)

	PLUS	PLAI	S/Total PLUS PLAII	PLS (hors PLS privés et PLS Foncière)	S/Total PLUS PLAII PLS (hors PLS privés et PLS Foncière)	AE (en €) après ajustements et arrondis
Ile de France	14 080	5 920	20 000	8 500	28 500	285 000 000
Alsace	2 110	890	3 000	900	3 900	13 800 000
Aquitaine	3 520	1 480	5 000	1 500	6 500	24 900 000
Auvergne	1 200	500	1 700	650	2 350	7 800 000
Bourgogne	1 410	590	2 000	430	2 430	8 500 000
Bretagne	3 520	1 480	5 000	1 300	6 300	23 100 000
Centre	1 970	830	2 800	760	3 560	12 800 000
Champagne-Ardenne	920	380	1 300	640	1 940	5 500 000
Franche-Comté	920	380	1 300	300	1 600	5 700 000
Languedoc-Roussillon	3 170	1 330	4 500	2 160	6 660	21 000 000
Limousin	490	210	700	300	1 000	3 040 000
Lorraine	2 040	860	2 900	620	3 520	13 000 000
Midi-Pyrénées	3 660	1 540	5 200	1 300	6 500	24 000 000
Nord-Pas de Calais	4 930	2 070	7 000	950	7 950	33 900 000
Normandie-Basse	1 270	530	1 800	600	2 400	7 700 000
Normandie-Haute	1 410	590	2 000	600	2 600	8 900 000
Pays de la Loire	3 170	1 330	4 500	1 520	6 020	20 000 000
Picardie	1 550	650	2 200	950	3 150	9 600 000
Poitou-Charentes	1 060	440	1 500	670	2 170	6 600 000
PACA	4 930	2 070	7 000	2 315	9 315	62 000 000
Rhône-Alpes	7 750	3 250	11 000	3 400	14 400	58 000 000
Corse	420	180	600	70	670	7 400 000
Dom				500	500	
Réserve RNA				1 065	1 065	
<b>Total</b>	<b>65 500</b>	<b>27 500</b>	<b>93 000</b> dont 15 000 Relance	<b>32 000</b>	<b>125 000</b>	<b>662 240 000</b>

**EFFORT EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE LA SOLIDARITE**  
**SOUTIEN A LA CONSTRUCTION ET A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE**

**Annexe 2 – Répartition des PLS privés et des Pass-Foncier par région en 2009**

**Répartition 2009 des PLS privés par région en 2009**

Ile-de-France	3250
Alsace	600
Aquitaine	600
Auvergne	300
Bourgogne	320
Bretagne	400
Centre	240
Champagne-Ardenne	200
Franche-Comté	300
Languedoc Roussillon	340
Limousin	150
Lorraine	300
Midi-Pyrénées	500
Nord-Pas-de-Calais	550
Basse-Normandie	150
Haute-Normandie	300
Pays de la Loire	750
Picardie	200
Poitou-Charentes	250
Provence-Alpes-Côte d'azur	600
Rhône Alpes	1100
Corse	200
réserve nationale	3400
<b>Total</b>	<b>15000</b>

**Répartition 2009 des Pass-Foncier® par région en 2009**

Ile-de-France	2700
Alsace	600
Aquitaine	2250
Auvergne	450
Bourgogne	600
Bretagne	2900
Centre	1150
Champagne Ardenne	300
Franche-Comté	700
Languedoc-Roussillon	1300
Limousin	300
Lorraine	750
Midi-Pyrénées	1750
Nord Pas-de-Calais	1050
Basse-Normandie	800
Haute-Normandie	800
Pays de la Loire	3200
Picardie	2050
Poitou-Charente	800
Provence-Alpes-Côtes d'Azur	2200
Rhône-Alpes	2750
Corse	100
Outre Mer	500
<b>Total</b>	<b>30000</b>



## ACCELER LES OPERATIONS DE RENOVATION URBAINE

Le plan de relance permettra d'accélérer la réalisation du programme national de rénovation urbaine (PNRU), par l'abondement des subventions accordées aux projets gelés pour des raisons financières, notamment en raison de l'augmentation du coût réel des travaux, et **afin de produire un effet de levier important** grâce aux financements mobilisés par les autres cofinanceurs locaux.

### I. OBJECTIFS

Le Premier ministre a fait part, lors de son discours à Orléans le 15 décembre 2008, des objectifs qu'il donne à l'ANRU dans le cadre du plan de relance. Il s'agit d'abonder les opérations de rénovation urbaine bloquées, faute de financement suffisant, avec l'octroi par l'Etat de **350 M€ s'ajoutant aux 12 milliards d'euros dont l'ANRU dispose déjà**.

Le Premier ministre a rappelé que ces opérations devaient être exemplaires en termes de qualité urbaine et environnementale. Les objectifs sont donc clairs. Ils relèvent à la fois :

- du programme national de la rénovation urbaine avec ses exigences de qualité pour transformer en profondeur les quartiers éligibles à son intervention,
- de la relance avec l'engagement de travaux en 2009 et la recherche d'un effet levier entre la subvention de l'ANRU et le volume de travaux débloqués ou lancés.

### II. CRITERES D'ELIGIBILITE AU PLAN DE RELANCE

Chaque projet de rénovation urbaine comprend plusieurs dizaines d'opérations. L'ensemble de ces opérations concrétise une stratégie globale pour transformer un quartier. Cependant certaines familles d'opérations sont plus fondamentales pour la réussite du projet par leur contribution essentielle au projet urbain : démolitions, reconstructions de logements dont les parts respectives sur site/ hors site, réhabilitations ambitieuses au cœur du projet, résidentialisations de qualité, création de rues, certains équipements.

L'affectation des moyens du plan de relance doit donc viser à conforter la réalisation effective de ces opérations fondamentales validées en comité d'engagement ou vivement recommandées par ce comité.

Selon cette orientation, **trois grands critères d'éligibilité** ont été validés:

#### 1. Opérations bloquées pour des problèmes de financement

L'engagement de certaines opérations peut se heurter à la difficulté que rencontrent des maîtres d'ouvrage pour finaliser leur plan de financement notamment lorsque la situation financière du maître d'ouvrage ne lui permet pas de faire face à la sous évaluation initiale du coût ou à l'apparition d'un surcoût.

#### 2. Opérations fondamentales en risque de déprogrammation

Les difficultés financières rencontrées par certains porteurs de projet et maîtres d'ouvrage ont pu les inciter à revoir à la baisse le contenu du projet en reportant au-delà de la durée de la convention, voire en les abandonnant, des opérations jugées pourtant fondamentales (cas des équipements commerciaux ou certaines démolitions ou créations de rues...). Ces opérations pourront être financées au titre du plan de relance.

#### 3. Avenants appelés sur des parties de programmes stratégiques

Certains projets ont fait l'objet d'avenants pour apporter au programme validé un complément absolument nécessaire à la cohérence du projet et donc à l'engagement de la transformation durable du quartier : démolition supplémentaire, création de voies, équipement commercial... Dès lors que le projet validé a été réalisé ou est en bonne voie de l'être et que le porteur de projet et ses maîtres d'ouvrage sont prêts à engager dès 2009 la réalisation du complément, l'opportunité de le débloquent par le plan de relance sera examinée.

### III. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le conseil d'administration a mandaté en son sein un groupe de travail pour la mise en œuvre du plan de relance.

Des comités d'engagement dédiés à l'affectation des ressources du plan de relance se tiendront en tant que de besoin, a priori une ou deux fois par semaine.

Par ailleurs il est proposé d'instituer un comité de suivi mensuel qui associe les partenaires nationaux du comité d'engagement ainsi que deux délégués territoriaux ou délégués territoriaux adjoints et deux Maires directement concernés.

### IV. PREMIERS PROJETS CONCERNES

Conformément à la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine portant création de l'ANRU, les opérations de rénovation urbaine qui pourront bénéficier du plan de relance seront arrêtées par le comité d'engagement de l'ANRU.

L'ANRU a d'ores et déjà identifié une première liste de sites manifestement appelés à bénéficier du plan de relance, selon les dossiers que les maîtres d'ouvrage et porteurs de projet présenteront et selon la mobilisation des autres cofinanceurs.

En Ile-de-France :

- Clichy-Montfermeil pour 10 à 15 M€ : travaux d'aménagement et de construction de logements ;
- Sevran pour environ 4 M€ : travaux d'aménagement et d'équipement, dont une crèche ;
- Saint-Denis pour environ 2 M€ : mur anti-bruit ;
- Vitry-sur-Seine pour environ 2 M€ : construction de logements ;
- Grigny pour un montant d'environ 10 M€ : travaux d'aménagement et d'équipement.

En Rhône-Alpes :

- Lyon (la Duchère) pour environ 3 M€ : construction de logements ;
- Valence pour environ 4 M€ (à ajouter à la subvention qui sera apportée au titre des crédits PNRU de droit commun)

En PACA, le projet de Marseille La Savine pour environ 1 M€ : construction de logements ;

En Lorraine :

- o Nancy pour environ 3 M€ : construction de logements ;
- o Metz pour environ 1,5 M€ : plateforme économique et construction de logements.

En Nord-Pas-de-Calais, Beuvrage pour environ 1 M€ : activités commerciales.

**Le CIACT valide l'accélération du PNRU par un financement complémentaire de 350 M€ ainsi que les critères d'éligibilité au plan de relance des opérations et les modalités de mise en œuvre du plan de relance par l'ANRU.**





## LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET FAVORISER LA RENOVATION THERMIQUE DU PARC PRIVE

L'amélioration de l'habitat privé est renforcée par la création, au sein de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), d'un fonds de lutte contre l'habitat indigne et les dépenses d'énergie. Le fonds est doté de 200 M€ pour améliorer 80 000 logements en deux ans. Il bénéficiera de **200 M€ en 2009**.

**La nature des travaux réalisés sera de deux ordres**, représentant un partage des crédits en deux parts sensiblement égales :

- une partie des crédits sera consacrée au **traitement de l'habitat indigne**
- une partie des crédits visera à réaliser des **travaux d'économie d'énergie** en vue de lutter contre la « précarité énergétique ».

**L'effet de levier économique de ces mesures** permettra la réalisation, par des artisans répartis sur l'ensemble du territoire national, d'opérations d'un montant d'environ 1 milliard d'euros sur la période du plan de relance.

Ce fonds a pour objet de permettre la mise en œuvre d'actions dans **3 grandes directions** :

- aider les propriétaires occupants modestes à la **réalisation de travaux de rénovation** ou d'amélioration portant sur la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique,
- **appuyer les copropriétés** présentant de grandes difficultés,
- renforcer l'action en matière de **lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique** dans des opérations programmées de lutte contre l'habitat indigne dans des quartiers anciens dégradés.

### **I - AIDER LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS MODESTES A LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION OU D'AMELIORATION PORTANT SUR LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRECARITE ENERGETIQUE : 50 000 LOGEMENTS**

Une enveloppe **100 M€** est mise en place à destination des propriétaires modestes qui occupent leur logement afin de d'améliorer la performance énergétique de ceux-ci. Cette enveloppe concernera 50 000 logements.

### **II- APPUYER LES COPROPRIETES PRESENTANT DE GRANDES DIFFICULTES : 25 000 LOGEMENTS**

Cette action a pour objet de permettre le traitement de copropriétés connaissant de graves difficultés et faisant l'objet d'un dispositif de plan de sauvegarde ou d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Copropriété. Une enveloppe de **50 M€** est mobilisée pour ces copropriétés et concernera environ 25 000 logements.

### **III - RENFORCER L'ACTION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS DES OPERATIONS PROGRAMMEES : 5 000 LOGEMENTS**

**50 M€** sont destinés à renforcer les actions d'amélioration de l'habitat, notamment en matière de lutte contre l'habitat indigne, dans les quartiers anciens faisant l'objet de programmes via un dispositif d'OPAH ou OPAH Renouvellement urbain (RU). **Il s'agit d'augmenter les dotations à destination des programmes les plus actifs au regard de leur résultat en matière de lutte contre l'habitat très dégradé et insalubre.** Cette enveloppe permettra le traitement de **5 000 logements**.

#### IV- MISE EN ŒUVRE

Les enveloppes et les objectifs régionaux sont validés par le Conseil d'administration de l'ANAH. Les objectifs sont définis par région. Le programme est mis en œuvre avec une gestion des crédits par l'ANAH ou les collectivités territoriales dans le cas de délégation de compétence des aides à la pierre.

**Pour accélérer la réalisation de ces opérations, le CIIACT arrête les décisions suivantes :**

1. les délégations de compétence prévoiront pour le plan de relance des rendez-vous trimestriels au 30 juin et au 30 septembre avec des objectifs de mobilisation des crédits. Une clause de dégagement d'office permettra de redéployer les crédits non-consommés d'abord regionalement puis nationalement.
2. les avances de l'Agence Nationale de l'Habitat seront augmentées pour les propriétaires occupant afin de faciliter le lancement de leur chantier.

**Le CIIACT valide les actions du Plan de relance pour la lutte contre l'habitat indigne et rénovation thermique du parc privé à hauteur de 200 M€ en 2009, répartis sur trois actions :**

- aider les propriétaires occupants modestes à la réalisation de travaux de rénovation ou d'amélioration portant sur la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique à hauteur de 100M€ pour 50 000 logements
- appuyer les copropriétés présentant de grandes difficultés à hauteur de 50 M€ pour 25 000 logements
- renforcer l'action en matière de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans des opérations programmées à hauteur de 50M€ pour 5 000 logements.





## DEVELOPPER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'HEBERGEMENT ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL

### I. POURSUIVRE ET AMPLIFIER L'EFFORT D'HUMANISATION DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT : 80 M€

Le dispositif d'hébergement comporte encore trop de locaux inadaptés et sous-équipés, qui n'assurent pas un accueil satisfaisant des personnes sans abri.

Le plan de relance offre la possibilité d'améliorer en profondeur et durablement la qualité globale du parc d'hébergement.

#### Principes d'action :

- Définir des critères et rédaction d'un cahier des charges en liaison avec les associations ;
- Achever le diagnostic de toutes les structures d'hébergement susceptibles d'être rénovées ;
- Veiller à la cohérence du projet social et du projet immobilier dans le cadre d'une approche globale de l'offre locale ou départementale ;
- Engager les travaux conduisant à la mise en conformité au cahier des charges des structures existantes et dont les projets sont prêts ;
- Monter les opérations avec pour principe de contenir le coût de fonctionnement pour l'Etat.

#### Attribution des moyens et pilotage :

Les projets de modernisation seront instruits et financés au plan local par les services habitat (pour les opérations neuves ou assimilées) et les délégations de l'ANAH (pour les opérations d'amélioration). Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera mise en place tant sur les aspects techniques que sur la définition du projet social.

### II. RENFORCER LE DISPOSITIF DE VEILLE SOCIALE ET D'HEBERGEMENT : 53 M€

Si le dispositif d'hébergement doit être stabilisé, l'existant doit être conforté pour répondre aux besoins des publics insuffisamment pris en charge. Par ailleurs, certaines zones périurbaines (bois...) sont peu ou mal couvertes par les équipes qui vont au-devant des personnes vivant à la rue ou dans des lieux inappropriés.

Par ces mesures il s'agit de redéfinir les moyens déjà existants, d'accroître de manière contrôlée le parc d'hébergement lorsqu'il est insuffisant et d'augmenter les équipes allant au-devant des personnes, en particulier dans les régions les plus urbanisées où les besoins sont les plus sensibles.

#### Principes d'action :

- Consolider le fonctionnement de 1 830 places d'hébergement ouvertes courant 2008 (22,5 M€) ;
- Créer 100 places d'urgence et 100 places de stabilisation (2,6 M€) ;
- Créer 800 places, dont 200 dans les DOM, en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) (12,5 M€) ;
- Reprendre les déficits d'exploitation d'années antérieures (12,5 M€) ;
- Créer 50 équipes de maraude supplémentaires (2,9 M€).

#### Attribution des moyens et pilotage :

Des enveloppes globales seront déterminées pour chacune des régions sur la base de diagnostics locaux établis à l'automne 2008 (circulaire du 22 janvier 2008 de lancement du "Grand Chantier prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri"). Un appui méthodologique de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation sera mis en place au niveau national.

### III. RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL VERS ET DANS LE LOGEMENT : 12 M€

De nombreuses personnes sans domicile, expulsées et/ou hébergées éprouvent des difficultés importantes pour accéder à un logement durable et/ou s'y maintenir si elles ne bénéficient pas d'un accompagnement approprié. Faute de pouvoir mobiliser une telle aide, ces personnes demeurent dans les centres d'hébergement au détriment d'autres personnes qui auraient besoin d'y accéder.

La mesure du plan de relance vise à favoriser les sorties réussies des structures d'hébergement et de logement temporaire afin de redonner de la fluidité à l'ensemble du dispositif. Elle concerne environ 6 300 ménages susceptibles d'accéder à un logement mais éprouvant des difficultés importantes.

#### Principes d'action :

L'accompagnement social, individualisé, est sans limite de durée fixée a priori : d'un appui solide au début de l'installation à une aide durable à la vie quotidienne. Un point sera fait régulièrement avec le ménage suivi et des relais de droit commun institutionnels, bénévoles ou relationnels seront recherchés, si nécessaire, pendant la durée de l'accompagnement social.

### IV. DEVELOPPER LE RECOURS A L'INTERMEDIATION LOCATIVE : 15 M€

Compte-tenu de la grande tension sur le marché du logement et de la forte demande d'hébergement, l'intermédiation locative est à encourager pour les personnes, et notamment les familles, déjà entrées dans un processus d'insertion.

L'objectif de la mesure est de constituer :

- une solution alternative à des formes d'hébergement insatisfaisantes ou inadaptées, à l'expulsion locative ou au non traitement de l'habitat indigne,
- une solution d'accès au logement progressive,
- un moyen de développer une offre nouvelle dans le parc privé,
- une réponse potentielle pour les ménages prioritaires du DALO.

5 000 logements seront mobilisés dans ce but en 2009.

#### Principes d'action :

L'intermédiation locative sera développée selon deux modalités distinctes :

- la location sous location : location d'un appartement par un organisme social (bailleur social ou association) qui le sous loue à un ménage en difficulté.
- la gestion locative adaptée : prise en gestion d'un appartement par un organisme (type agence immobilière à vocation sociale), qui assure une gestion sociale, le bail liant directement le propriétaire et le locataire.

### V. AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT D'ADOMA : 37 M€

Ces moyens complémentaires en fonds propres permettront de renforcer l'effort d'investissement au profit de l'hébergement et de la lutte contre l'habitat indigne réalisé par ADOMA.

Les objectifs portent sur :

- la réalisation et la gestion de solutions d'hébergement répondant à des situations spécifiques et complexes (300 places),
- la création de 750 logements en maisons-relais supplémentaires de 2009 à 2011,
- la réalisation d'opération de traitement de l'habitat indigne (création à la disposition des préfets de deux ensembles de logement de transition dans les départements d'Ile-de-France),
- desserrement de foyers de travailleurs migrants (réalisation de trois opérations temporaires de logement transitoire pour permettre la réhabilitation des foyers).

#### Principes d'action

Une convention Etat – ADOMA précisera la mise en œuvre de ce volet du plan de relance, et le comité d'engagement aura la charge d'autoriser les opérations et le Conseil d'administration d'ADOMA suivra l'exécution de la convention.

## VI. AMELIORER LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE : 20 M€

L'aide alimentaire bénéficie à environ 3 millions de bénéficiaires se traduisant par la fourniture d'environ 700 millions de repas par an.

Les objectifs portent sur :

- L'amélioration de la traçabilité des denrées afin, d'une part, de répondre aux exigences réglementaires européennes du Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD ; 50,9M€ en 2008), de renforcer la sécurité sanitaire et d'améliorer la connaissance des bénéficiaires de l'aide alimentaire pour mieux répondre à leurs besoins ;
- Améliorer la logistique de mise en œuvre de l'aide alimentaire afin d'en optimiser l'efficacité par une rationalisation des coûts et des circuits ;
- Répondre aux besoins spécifiques des DOM.

### Principes d'action

- Conduire une mission d'appui aux associations pour la mise en place de logiciels à partir d'un cahier des charges commun, de formations et de maintenance et l'achat de matériel. Cette mission s'appuiera sur les travaux du CREDOC (avril 2009) qui permettront d'identifier les supports informatiques existants et les indicateurs nécessaires au suivi de la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;
- Réaliser un audit sur l'existant en matière de logistique, identifier les améliorations nécessaires et soutenir la mise en œuvre d'achat de matériel si besoin ;
- Identifier les besoins et les difficultés spécifiques aux DOM, apporter des réponses ciblées.

**Le CIIACT valide les mesures du plan de relance en faveur de l'hébergement et des structures d'accueil :**

- **Le programme de modernisation du parc d'hébergement à hauteur de 80 M€**
- **Le renforcement du dispositif d'accueil et d'hébergement des personnes sans logement à hauteur de 53 M€**
- **Le renforcement de l'accompagnement social vers et dans le logement à hauteur de 12 M€**
- **Le recours accru à l'intermédiation locative à hauteur de 15 M€**
- **L'augmentation de la capacité d'investissement d'ADOMA de 37 M€**
- **L'aide exceptionnelle pour améliorer les conditions de mise en œuvre de l'aide alimentaire à hauteur de 20 M€**





## AIDER LES PLUS MODESTES PAR LE VERSEMENT DE LA PRIME DE SOLIDARITE ACTIVE

Le plan de relance mobilisera **760 M€** pour le versement de la prime de solidarité active en 2009.

### I. CONTEXTE :

La **création d'une prime de solidarité active (PSA)** anticipe la généralisation du revenu de solidarité active au 1<sup>er</sup> juin 2009. C'est une des mesures du Plan de relance qui s'adressent aux personnes les plus fragiles.

### II. OBJECTIFS :

- atténuer les conséquences de la crise actuelle sur les personnes les plus vulnérables et répondre à un impératif de solidarité nationale complémentaire avec la logique économique du plan de relance ;
- anticiper la généralisation du revenu de solidarité active (RSA) prévue par la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2009 (le premier versement intervenant à terme échu, soit en juillet 2009) et qui poursuit notamment un des objectifs de la PSA (soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs modestes et des personnes privées de ressources).

### III. PRINCIPES D'ACTION :

Le périmètre d'action de la Prime de Solidarité Active correspond à celui du RSA. Ainsi les personnes concernées par la PSA seront :

- les allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de parent isolé (API), du RSA expérimental ou des primes forfaitaires d'intéressement (créées par la loi du 23 mars 2006 pour le retour à l'emploi et sur les droits et devoirs des bénéficiaires de minima sociaux) ;
- les bénéficiaires des aides au logement, à condition :
  - o d'une part, qu'ils soient en situation d'activité (travail ou chômage),
  - o d'autre part, qu'ils soient âgés de plus de vingt-cinq ans ou qu'ils aient des enfants à charge.

La prime sera versée aux personnes percevant une de ces allocations au titre d'un des mois du premier trimestre 2009. Une seule prime sera servie par foyer. Elle sera versée en métropole et dans les départements d'Outre-mer.

### IV. ATTRIBUTION DES MOYENS ET PILOTAGE :

Une prime de 200 € sera versée à 3,8 millions de foyers :

- 1,2 million d'allocataires du RMI,
- 200 000 allocataires de l'API,
- 2,4 millions de ménages bénéficiaires des allocations de logement et répondant à certaines conditions d'activité et d'âge.

Ce versement de **200€ à 3,8 millions de foyers** générera une dépense de **760M€** totalement à la charge de l'Etat.

Le service de la PSA sera assuré par les caisses d'allocations familiales (CAF) et par les caisses de mutualité sociale agricole (MSA), pour leurs ressortissants du régime agricole.

Les personnes qui répondent aux conditions d'attribution de la PSA, ou qui sont susceptibles d'y répondre, recevront un courrier d'information via les CAF et MSA. Ce courrier sera l'occasion d'informer les personnes de l'entrée en vigueur du RSA à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, de présenter les conditions d'accès à cette nouvelle prestation et, selon la situation des personnes, les démarches à accomplir pour pouvoir en bénéficier.

**Le CIACT valide le financement de la Prime de Solidarité Active à hauteur de 760 M€, à 3,8 millions de ménages à revenus modestes répondant aux conditions d'attribution, soit 200 € par foyer.**

**La Prime de solidarité active sera versée par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole au mois d'avril.**



*CIACT du 2 février 2009  
« Plan de relance de l'économie »*



**- D -**

## **ACCOMPAGNEMENT EUROPEEN DU PLAN DE RELANCE**



## ACCOMPAGNEMENT EUROPEEN DU PLAN DE RELANCE

Sous l'impulsion de la Présidence française, le Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008 a approuvé un vaste plan européen de relance économique<sup>1</sup>, qui comprend plusieurs volets, dont, en particulier, de nouvelles dispositions concernant les aides d'Etat et le soutien aux entreprises, le renforcement des investissements d'infrastructures, notamment en matière énergétique et d'Internet à haut débit l'augmentation des interventions de la Banque européenne d'investissement, en particulier, au bénéfice des PME et l'accélération de la mise en œuvre des programmes financés par les fonds structurels.

- **A ce titre, la Commission a proposé des assouplissements temporaires concernant le régime des aides publiques aux entreprises<sup>2</sup>.** Il s'agit en particulier :
  - de la possibilité d'**octroyer des aides complémentaires aux aides de minimis**, dans la limite de 500 000 euros, ainsi que des aides d'Etat sous la forme de prêts bonifiés, avec des conditions particulièrement avantageuses pour les « produits verts » et de garanties par les pouvoirs publics. Ces nouvelles possibilités sont transcrites dans des régimes-cadres dont l'approbation par la Commission a déjà été reçue ou est attendue dans les prochains jours selon les cas, et qui permettront de mettre en œuvre ces mesures sans passer par des procédures de notification de chaque aide. Ainsi, suite à la notification à la Commission du régime des aides compatibles d'un montant limité (ACML) par les Autorités françaises, permettant d'octroyer ces aides de 500 000 euros, et à son approbation le 19 janvier, celui-ci peut d'ores et déjà être mis en œuvre sur le territoire français.
  - du **déplafonnement temporaire du montant de capitaux publics dans les outils de capital investissement à 70%** (contre 50%). Cela permettra, notamment d'augmenter les capacités d'intervention d'OSEO auprès des PME (cf fiche B.1).
- **La Commission a, par ailleurs, proposé la mobilisation, sur les années 2009 et 2010, de 5 milliards d'euros supplémentaires du budget communautaire pour :**
  - la modernisation des infrastructures au sein des réseaux trans-européens d'énergie à hauteur de 3,5 milliards € ;
  - les infrastructures numériques à haut débit en zone rurale (1 milliard € du FEADER) ;
  - le soutien de projets en milieu rural dans les domaines du changement climatique, des énergies renouvelables, de la gestion de l'eau et de la biodiversité, de l'accompagnement de la restructuration du secteur laitier (500 M€ du FEADER) ;
- **Elle a enfin prévu pour les réseaux trans-européens de transport un montant de 0,5 milliard d'euros au titre du programme annuel 2009 pour soutenir des projets prêts à être engagés.**

<sup>1</sup> Conclusions de la Présidence du Conseil européen de Bruxelles des 11 et 12 décembre 2008, paragraphes 5 à 18.

<sup>2</sup> Communication de la Commission « *Cadre temporaire pour les aides d'Etat destinées à favoriser l'accès au financement dans le contexte de la crise économique et financière actuelle* », 17 décembre 2008

De son côté, la **Banque Européenne d'Investissement** (BEI) a prévu tant en 2009 qu'en 2010 d'augmenter son volume total de prêts de 30% (15 milliards €) par rapport aux années précédentes. Cette hausse devrait générer des investissements additionnels d'un montant d'environ 72 milliards €, grâce à un effet de levier multipliant par cinq les financements de la BEI. Le volume des prêts aux PME sera, notamment, augmenté de 50% et porté à 15 milliards € pendant deux ans. Des prêts supplémentaires seront aussi accordés dans le cadre du dispositif « énergie et climat ». Ils s'élèveront à 6 milliards d'EUR par an. Ce dispositif comprend un instrument « transports propres » destiné à la construction automobile et à d'autres industries du secteur des transports, à leurs équipementiers de première monte et aux autres fournisseurs de pièces. Cet instrument ciblera des projets visant une réduction importante des émissions de CO<sub>2</sub> par le biais d'investissements de recherche-développement et d'innovation, ainsi que d'investissements dans des immobilisations corporelles telles que les infrastructures connexes et les usines de production.

- **Le plan prévoit aussi de mobiliser les fonds structurels (FEDER, FSE, Fonds de cohésion) :**

Avec 347 Milliards d'euros prévus pour la période 2007-2013, dont **14,3 Milliards d'euros** pour la France, les fonds structurels constituent en effet la première source d'investissements communautaires dans l'économie réelle, et apportent un soutien important aux investissements publics, y compris au niveau régional et local.

Suite aux propositions de la Commission, le Conseil s'est accordé au cours de la présidence française sur la révision des règlements relatifs aux fonds structurels<sup>3</sup> destinée à accélérer leur mise en œuvre :

- les propositions de modifications apportées au règlement général visent à **augmenter le montant des avances qui seront versées aux autorités de gestion en 2009**, afin d'accroître leur capacité à assurer le préfinancement des projets prêts à démarrer. Le montant des avances versées aux Etats membres passe ainsi de 4,9 milliards d'euros à 11,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 6,3 milliards d'euros, dont **357,5 millions d'euros** pour la France. Par ailleurs, différentes mesures de simplification visent à faciliter le montage de projets faisant appel aux fonds européens, notamment en anticipant le versement des crédits européens pour les projets dont le coût total est supérieur à 50 M€ (grands projets) ou pour les projets relevant de régimes d'aides d'Etat ;
- les propositions de modifications apportées au règlement relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER) visent à **rendre éligibles, dans tous les Etats membres, les mesures en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans le secteur du logement**, ces mesures pouvant mobiliser jusqu'à 4% des crédits FEDER de chaque Etat membre, soit un maximum de 356,5 millions d'€ pour la France ; cette proposition a été initiée par la France ;
- enfin, les propositions de modifications apportées au règlement relatif au Fonds social européen (FSE) et à celui relatif au FEDER visent à **simplifier la base de calcul des coûts éligibles, en élargissant les possibilités de recourir à la forfaitisation**.

En injectant ainsi des liquidités supplémentaires, en rendant éligible le secteur du logement au cofinancement communautaire, et en simplifiant les règles de mise en œuvre des fonds structurels, le démarrage des projets sera accéléré et facilité. Ces modifications réglementaires devraient entrer en vigueur dans le courant du deuxième trimestre 2009 après leur adoption par le Parlement européen et le Conseil.

---

<sup>3</sup> Proposition de règlement modifiant le règlement (CE) 1083/2006 sur le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion (COM(2008)803) ; proposition de règlement modifiant le règlement CE 1080/2006 sur le FEDER (COM(2008)838) ; proposition de règlement modifiant le règlement CE 1081/2006 sur le FSE (COM(2008)813).

Parallèlement à ces modifications, la Commission a, par communication du 16 décembre 2008<sup>4</sup>, invité les Etats membres et les autorités de gestion à pleinement **utiliser les flexibilités et marges de manœuvre d'ores et déjà offertes par les règlements actuels**, en vue de mobiliser à court terme les fonds structurels européens en réponse à la crise :

- les autorités de gestion des programmes opérationnels FEDER sont ainsi invitées, dans le respect de l'objectif de concentration sur les priorités des stratégies de Lisbonne et de Göteborg, à envisager de modifier les programmes afin d'accroître l'importance accordée aux investissements dans les domaines qui disposent d'un potentiel de croissance immédiat et/ou qui sont dans une situation d'urgence (efficacité énergétique, technologies propres, services environnementaux, infrastructures et interconnexions, réseaux à haut débit, déblocage de fonds pour les PME) ;
- les autorités de gestion des programmes opérationnels FSE sont invitées à réorienter, au besoin, les programmes en faveur des groupes les plus touchés par la crise et à utiliser les aides communautaires pour améliorer les mécanismes d'anticipation des besoins de compétences.
- afin de pallier les éventuelles difficultés de financement des projets, les autorités de gestion sont, également, invitées à utiliser les possibilités de modulation des contributions communautaires sur l'ensemble de la période 2007-2013 : il est ainsi possible d'accroître le taux de cofinancement communautaire en début de période (et même de le porter si nécessaire à 100%), pour peu que cet accroissement initial soit ensuite compensé sur le reste de la période de programmation ;

Au niveau national, **le Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire a adressé aux autorités de gestion, dès le 24 novembre une circulaire recensant l'ensemble des mesures susceptibles de permettre une utilisation accélérée des crédits des fonds structurels** dans le contexte de crise économique. L'ensemble des propositions contenues dans cette circulaire reste opérant et doit être considéré avec attention.

Dans la conjoncture actuelle, ces mesures destinées à dynamiser l'économie à court terme ont vocation à porter sur les domaines qui relèvent de l'économie réelle tout en s'inscrivant dans la stratégie de Lisbonne.

**La Commission a, aussi, proposé une prolongation de six mois du délai de clôture des programmes 2000-2006 arrivant à échéance le 31 décembre 2008**, afin de maximiser l'utilisation des engagements déjà effectués et d'atténuer les difficultés liées à la levée de capitaux à la fin de 2008. S'agissant de la France, cette prolongation a été demandée par le Gouvernement, au profit de l'ensemble des programmes français.

Enfin la **mobilisation du FEDER, dans le cadre de la mise en œuvre de l'instrument JEREMIE**-destiné à aider au développement des PME - **est aujourd'hui encadrée par le régime d'aide cadre capital investissement** qui a été notifié par la France mais dont l'adoption par la Commission est attendue.

---

<sup>4</sup> Communication de la Commission: "politique de cohésion : investir dans l'économie réelle" (COM(2008)876)

## ACCOMPAGNEMENT EUROPEEN DU PLAN DE RELANCE

### Le CIACT :

- se félicite de l'adoption, sous Présidence française du Conseil de l'Union européenne, d'un vaste plan européen de relance économique, visant notamment à mieux mobiliser les fonds structurels et à adapter les réglementations des aides d'Etat en réponse à la crise économique et financière,
- charge le SGAE de veiller, au plan national, à la mise en œuvre des dispositions contenues dans le plan européen et d'en dresser un premier bilan pour le conseil européen de printemps,
- charge la DIACT, la DÉGÉOM et la DGEFP, en liaison avec la CICC, de préparer dès à présent les mesures réglementaires et les dispositions techniques nécessaires, afin que les modifications des règlements des fonds structurels puissent s'appliquer dès leur adoption par le Parlement européen et le Conseil,
- invite les autorités de gestion des programmes FEDER et FSE à pleinement utiliser les marges de manœuvre offertes par ce plan de relance, qu'il s'agisse notamment de l'accroissement du montant des avances qui seront versées en 2009, des mesures de simplification visant à faciliter le démarrage des projets, ou encore des possibilités d'augmentation à court terme des taux de cofinancement communautaire pour pallier aux possibles difficultés de financement des projets,
- se félicite de l'ouverture proposée par la Commission concernant l'éligibilité des mesures d'efficacité énergétique dans le logement et charge le MEEDDAT de préciser dès à présent les catégories éligibles de logement soutenant la cohésion sociale afin que cette ouverture puisse être utilisée dès l'adoption de la modification du règlement FEDER par le Parlement européen et le Conseil,
- demande aux autorités de gestion et à la DIACT de mettre en place un dispositif de suivi destiné à connaître l'affectation des crédits en faveur des opérations de rénovation thermique dans le domaine du logement social et du capital investissement.
- invite les comités de suivi des programmes FEDER et FSE à envisager l'opportunité d'une modification anticipée des programmes opérationnels, afin de répondre à de nouveaux besoins ou d'accélérer la réalisation des priorités établies, dans le respect de l'objectif de concentration des fonds structurels sur les priorités de la stratégie de Lisbonne,
- invite à poursuivre les réflexions engagées avec la Commission européenne destinées à simplifier les règles de mise en œuvre des fonds structurels dans l'objectif de renforcer leur pleine mobilisation dans le contexte actuel de crise économique et financière,
- souhaite qu'un accord soit trouvé prochainement avec la Commission pour aboutir à l'adoption du régime cadre des aides publiques en capital investissement, afin de permettre la mise en œuvre rapide de l'initiative JEREMIE,
- charge le MEEDDAT de préparer dès à présent les éléments relatifs à la réponse à l'appel à projets de la Commission européenne pour le programme 2009 des réseaux trans-européens de transport.



*CIACT du 2 février 2009  
« Plan de relance de l'économie »*



**- E -**

## **DISPOSITIONS TRANSVERSALES DE GESTION ET DE SUIVI**



## DISPOSITIONS TRANSVERSALES DE GESTION ET DE SUIVI

Les décisions du CIIACT ouvrent la période de mise en œuvre opérationnelle des décisions du Président de la République annoncées à Douai le 4 décembre dernier.

**Un modèle robuste de pilotage et d'évaluation sera mis en place** à partir de l'adaptation du logiciel de suivi des fonds européens déjà en service dénommé « PRESAGE » et de l'élaboration de tableaux de bord gouvernementaux. Ce dispositif donnera les moyens d'un suivi fin de la mise en œuvre du plan de relance pour ainsi répondre aux obligations de comptes-rendus figurant dans la loi de finances

Malgré l'importance et la diversité des moyens mobilisés, la répartition sur l'ensemble du territoire des chantiers ouverts, leur étendue dans le temps et leur niveau de technicité différencié, le dispositif doit néanmoins permettre une appréhension globale par territoire, voire focalisée sur un chantier précis afin de détecter ou d'anticiper tout retard de réalisation.

Les chantiers seront, selon leur nature et leur volume, suivis par opération pour les plus importants ou par agrégats pour les chantiers nombreux et diffus.

**Un pilotage au plus près du terrain** assurera le respect des échéances, la détection des écarts par rapport au calendrier prévisionnel de réalisation, la levée d'éventuels blocages, voire la proposition de substitution d'opérations réalisables dans le délai imparti.

Le pilotage global sera assuré **en concertation avec les associations d'élus, concertation conduite au niveau national par le ministre auprès du Premier ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance et au niveau régional par les préfets.**

**Le CIIACT décide que le suivi du plan de relance sera assuré par le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance, en liaison avec la DIACT. Ce suivi s'appuiera notamment sur le système informatique PRESAGE.**

**Au sein de PRESAGE, un programme national spécifique a été paramétré pour répondre aux objectifs particuliers du plan de relance, comportant notamment un dispositif de suivi et d'alerte sur les délais de mise en place des crédits, d'engagement et de paiement.**

